Les Barbares dans le *De gubernatione dei*de Salvien de Marseille

mémoire de maîtrise de

Marie-Claude L'Archer

Département d'Histoire Université de Montréal 2010

Table des matières

Identification du jury	4
Résumé (français)	5
Résumé (anglais)	5
Liste des abréviations.	6
Dédicace	7
Remerciements	
Introduction	8
Précisions terminologiques	
Chapitre 1 : État de la question sur Salvien de Marseille	21
L'auteur.	
L'œuvre de Salvien de Marseille	
Résumé du De gubernatione dei	
La date de rédaction du De gubernatione dei	
La foi de Salvien.	
Salvien et l'hérésie semi-pélagienne	36
Les sources de Salvien	
Apologie de la Providence divine	43
Salvien et la fin de l'Empire romain d'Occident	47
Chapitre II : Les Barbares dans le De gubernatione dei	50
Définition des Barbares	
Les Barbares comme argument dans la rhétorique de Salvien	52
Les topoï littéraires sur les Barbares	
Chapitre III : Entre topos et innovation, les Barbares et la guerre	61
Usurpations	
Invasions barbares	63
Pertes de territoire	65
Topoï sur les Barbares et la guerre	68
La victoire du bon sur le méchant	69
La victoire du faible sur le fort	73
Salvien et le rôle de l'évêque gaulois au Ve siècle	76
Les tributs versés aux Barbares	82
L'orgueil des Barbares	84
Chapitre IV : Entre topos et innovation, La fuite des paysans romains chez les	
Barbares	89
Les impôts dans l'Antiquité tardive	89
Apologie de la classe curiale	94

Le patronicium : à la fois solution et nouveau problème	97
Les Bagaudes	100
La fuite chez les Barbares	
La fuite des paysans chez les Barbares : topos ou réalité ?	107
Conclusion	108
Bibliographie	115
Annexe A: Liste et description des œuvres perdues de Salvien de Marseill	e124
Annexe B : Occurrence des différents groupes barbares dans le De guberna	atione
dei	127
Annexe C : Carte des États barbares au V ème siècle ap. JC	129

Identification du jury

- Président-rapporteur : **Pierre Bonnechère**, Professeur titulaire, Département d'histoire, Université de Montréal.
- Directeur de recherche : **Christian R. Raschle**, Professeur adjoint, Département d'histoire, Université de Montréal.
- Membre du jury : **Marie-Pierre Bussières**, Professeure agrégée, Département d'études anciennes et de sciences des religions, Université d'Ottawa.

Résumé (français)

Salvien de Marseille est un auteur incontournable pour l'histoire du V° siècle ap. J.-C. Il s'est abondamment exprimé au sujet des Barbares, d'une façon si positive que cela ne cesse de nous étonner, au vu des invasions qui s'étaient produites dans sa Gaule natale peu avant la période où il rédigea le *De gubernatione dei*. Une étude attentive de ce que Salvien affirma au sujet des Barbares démontre que celui-ci utilisa souvent des *topoï* pour parler d'eux. Parfois aussi, il inversa ces *topoï*, se plaçant ainsi en opposition avec la tradition littéraire romaine. Ce mémoire s'attache à identifier ces *topoï* et voir comment Salvien de Marseille s'accordait ou se détachait des idées reçues sur les Barbares dans chaque cas.

Résumé (anglais)

Salvianus is an important author when studying fifth century history. He witnessed the barbarian invasion and destruction of his native Gaul, yet he expressed positive evaluations of the Barbarians in this treaty *De gubernatione dei*. A careful study of Salvianus' analysis of these Barbarians reveals that he often used *topoï* when discussing them. However, contrary to Roman literary tradition, he also reversed these *topoï* and portrayed them in a positive light.

This Master's thesis examines and identifies these *topoï*, and assesses the extent to which Salvianus adhered to the Romans' preconceived ideas on Barbarians in each case. This research will demonstrate that although he used traditional literary forms, Salvian was able to express original ideas through the manipulation of the Roman literary tradition.

Liste des abréviations

Les abréviations ci-dessous sont tirées de l'*Oxford Classical Dictionary* pour les sources, et de l'*Année Philologique* pour la littérature secondaire.

a. = Année

Apol. = Apologeticum

Chron. Gall. = Chroniques Gauloises

CSEL = Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum

C. Th. = Code Théodosien

De gub. = De gubernatione dei

DTC = Dictionnaire de théologie catholique

 $Ep. = \acute{E}p\hat{\imath}tre$

Fr. = Fragment

LRE = Later Roman Empire

Or. = Oration

Pan. Lat. = Panegyrici latini

PL = Patrologia latina

DACL = Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie

Dédicace

Je dédie cet ouvrage à mes parents, Daniel L'Archer et Hélène Michaud, qui ont été les premiers à croire en moi et m'ont appris à croire en moi-même également.

Remerciements

Je remercie en premier lieu mon cher directeur, le professeur Christian R. Raschle, pour chacun de ses précieux conseils.

Je remercie également mes collègues, qui ont relu et corrigé ce mémoire, en tout ou en partie : (en ordre alphabétique) Éloïse Lemay, François Gauthier, Louise Davis et Yannick Stafford.

Merci à Raphaël Weyland-Apolstolski, qui a réalisé la carte en Annexe C.

Un remerciement tout spécial à mon mari, Philippe Chevry, pour son soutien indéfectible lors de la rédaction de ce mémoire. Il est devenu, au fil de ces années, familier de Salvien et de **mes** Barbares, de la Gaule et de l'Empire tardif, et a été une source inépuisable d'inspiration et d'encouragement. Tu es le meilleur compagnon dont je puisse rêver.

Et enfin à mes enfants, Emmanuelle, Isaak et Érika, qui ont accepté tant de fois de « laisser maman étudier ». Vous êtes ce que j'ai de plus précieux au monde.

Introduction

« Nam quos hostis in excidio non occiderat, post exidium calamitas obruebat, cum id quod in excidio non occiderat, post excidium calamitas obruebat [...] Alios enim inpressa altius uulnera longis mortibus necabant, alios ambustos hostium flammis etiam post flammas poena torquebat; alii interibant fame alii nuditate, alii tabescentes alii rigentes, ac sic in unum exitum mortis per diuersa moriendi genera conruebant [...] Iacebant siquidem passim, quod ipse uidi atque sustinui, utriusque sexus cadauera nuda, lacera, urbis oculos incestantia, auibus canibusque laniata. Lues erat uiuentium foetor funereus mortuorum: mors de morte exalabatur. »De gubernatione dei VI, 83 a-84

« Ceux que l'ennemi n'avait point massacrés dans la dévastation étaient ensuite accablés par la misère [...] De profondes blessures faisaient périr les uns de mort lente; d'autres, brûlés par les flammes des ennemis, étaient encore, après les flammes, torturés par la douleur. Les uns périssaient par la faim, les autres par la nudité; les uns languissaient, les autres mouraient de froid: tous, ainsi, par divers genres de mort, couraient à un même anéantissement [...] Çà et là – je l'ai vu moi-même et j'ai pu soutenir pareil spectacle – gisaient des cadavres des deux sexes, nus en lambeaux, souillant les regards de la ville, déchirés par les oiseaux et les chiens. La puanteur des morts était une peste funèbre pour les vivants: la mort s'exhalait de la mort. 1 »

Ainsi Salvien de Marseille décrivit-il la destruction de sa ville natale, Trèves, aux mains des Barbares. Étonnamment, lorsqu'il s'exprima au sujet des mêmes Barbares, plusieurs années après avoir été témoin de ces massacres, ce ne fut guère pour les fustiger, mais plutôt afin de les ériger en exemple de vertu et de bonnes mœurs pour les Romains. Ce faisant, Salvien se tailla une place tout à fait unique parmi les auteurs de son époque. Ce prêtre et écrivain Gallo-Romain est pour nous, historiens, un témoin inestimable de cette période changeante que fut

Les citations de Salvien contenues dans ce mémoire sont toutes tirées de l'édition de G. Lagarrigue publiée chez Sources Chrétiennes (1975), considérée comme la traduction la plus valable du *De gubernatione dei* à ce jour.

le V^e siècle ap. J.-C., où divers groupes dits barbares semèrent terreur et désespoir en Gaule et entrèrent en possession de territoires auparavant romains. La survie de l'Empire d'Occident était de moins en moins assurée, alors que des désordres internes l'affaiblissaient aussi bien que les attaques depuis l'extérieur.

Le présent mémoire se veut une étude des *topoi*² littéraires sur les Barbares utilisés par Salvien dans son De gubernatione dei. Les topoï sur les Barbares étaient nombreux et variés dans la littérature ancienne. Mais nombre de ceux-ci n'allaient pas dans le sens du propos de Salvien, par exemple le topos affirmant que les Barbares étaient cruels, omniprésent chez les auteurs contemporains³. C'est pourquoi il n'utilisa que les topoï qui illustraient et appuyaient ses arguments. Salvien se positionna parfois en conformité avec la tradition littéraire, reprenant un topos tel quel, lorsqu'il adhérait au point de vue exprimé par celui-ci. À d'autres moments, il prit à contrepied la tradition littéraire, et utilisa un topos de manière inversée, imputant aux Romains telle ou telle caractéristique négative traditionnellement associée aux Barbares. Par ailleurs, nous trouvons des passages où Salvien, loin d'avoir recours à un topos quelconque, s'exprima au sujet des Barbares d'une manière tout à fait originale. Ces innovations, à l'antithèse du topos, sont également l'objet notre étude. Pour résumer, notre objectif est de situer Salvien par rapport à la tradition littéraire sur les Barbares, en examinant un à un les topoï dont il fit usage dans son De gubernatione dei.

Traditionnellement, la romanité prenait sa source dans l'adhésion à un système de lois constitutionnelles, par opposition à la loi naturelle à laquelle étaient soumis

Les *topoï* sont définis par l'*Oxford Dictionary of the Classical World* comme « a standard form of rhetorical argumentation or a variably expressible literary commonplace » (p. 769). Nous expliciterons plus en détail ce en quoi ils consistent au chapitre III.

³ Voir par exemple: Ammien Marcellin, *Res gestae* XIV, 12, 23-24; Orose, *Historiarum adversum Paganos* I, 4, 2 et V, 4, 12; Constance de Lyon, *Vita Germani* VI, 28; Hydace, *Chronicon* 46; Procope, *Guerre contre les Vandales* I, 3, 11.

les Barbares⁴. Avec la christianisation du monde romain, la perception judaïque se surimposa à la perception romaine. L'appartenance au peuple de Dieu reposait sur l'acceptation d'un ensemble de lois non naturelles, données par Dieu au peuple d'Israël sur le mont Sinaï. Les visions romaine et judaïque de l'appartenance à un peuple civilisé se rejoignaient sur cette association entre loi et civilisation⁵. Salvien adhérait lui aussi à l'idée que le Romain est celui qui possède un système de lois. Mais en tant que prêtre, il accordait davantage d'importance à la loi religieuse contenue dans les Saintes Écritures qu'à la loi séculière romaine.

Dans la littérature latine, deux types de topos reflétaient des opinions diamétralement opposées au sujet de l'effet de la civilisation sur la morale des Barbares. D'un côté, on considérait que la civilisation avait un effet bénéfique sur la morale individuelle et collective, alors que de l'autre on croyait qu'elle pervertissait les mœurs. Les Romains adhérant au premier point de vue, qui était d'ailleurs le plus répandu, se considéraient généralement comme des êtres rationnels, par opposition aux Barbares, qu'ils concevaient comme assujettis à leurs passions et instincts. Alors que les Romains avaient la maîtrise de leur corps, les Barbares étaient contrôlés par celui-ci⁶. L'exemple le plus flagrant d'êtres n'ayant pas l'usage de la raison pour leur dicter leur conduite et contrôlés par les seuls instincts de leurs corps était offert par les animaux. Il n'était donc pas rare que les Barbares fussent décrits comme tel dans la littérature⁷. Par exemple, Velleius Paterculus, qui servit sous les règnes d'Auguste et Tibère, écrivit que les Barbares étaient des animaux n'ayant que la voix et les membres en commun avec les être humains⁸. Seule l'éducation et la culture pouvaient libérer l'homme de l'esclavage de ses passions et le soumettre à la logique des lois. Une telle vision des bienfaits de la civilisation sur les mœurs des Barbares était colportée par la

⁴ Geary, P. J. *The Myth of Nations*, p. 50-53.

Jones, W. R. « The image of the Barbarian in Medieval Europe », p. 380.

⁶ Heather, P. The Fall of The Roman Empire, p. 69.

⁷ La comparaison entre les Barbares et les animaux se retrouve notamment chez Ammien Marcellin, un auteur du IV^e siècle. *Res gestae* XIV, 4, 1

⁸ Velleius Paterculus II, 117, 3.

propagande impérialiste romaine; la soif d'étendre la domination de l'Empire trouvait une justification dans l'intégration de peuples ignorant prétendument tout de la morale. En civilisant ces populations, les Romains les rendaient meilleurs⁹. C'est déjà ce qu'affirmait Pline l'Ancien, dans son *Histoire naturelle*: pour leur propre bien-être, les Barbares devaient être intégrés à la civilisation romaine, qui les libérait du joug de leur vie misérable¹⁰. Dans l'Antiquité tardive, alors que l'Empire n'étendait plus ses possessions territoriales, mais perdait plutôt du terrain au profit des Barbares, une rhétorique similaire tentait de camoufler la nécessité de leur céder des régions entières, sous prétexte d'étendre le règne bienfaisant de l'empereur à l'humanité toute entière. Tout comme Dieu prenait soin de la totalité de la race humaine, l'empereur philanthrope devait étendre sa sollicitude à tous, Barbares inclus¹¹.

Parallèlement à cette école de pensée existait une vision alternative moins répandue, selon laquelle les Barbares conservaient en eux quelque chose d'authentique, une innocence que les Romains avaient perdue dans le processus de civilisation¹². Celle-ci était alors perçue comme pervertissant les mœurs originelles, plus authentiques, au profit d'un amollissement et d'un laisser-aller au plaisir et au luxe. Penseurs et hommes de lettres grecs avaient déjà formulé, longtemps avant les Romains, des opinions favorables aux rudes tribus guerrières. Homère avait vanté les manières simples et non corrompues des peuples nordiques. Pour quelques individus las des excès causés par la richesse et le pouvoir des classes supérieures de la société romaine, ces peuples semblaient vivre un idéal de simplicité perdue, issu d'un passé lointain. Tacite, qui a souvent été perçu comme le précurseur de Jean-Jacques Rousseau en tant que défenseur

⁹ Alföldi, A. « The Moral Barrier on Rhine and Danube », p. 3.

Pline l'Ancien, Histoire naturelle XVI, 4.

Alföldi, A. « The Moral Barrier on Rhine and Danube », p. 4.

Jones, W. R. « The image of the Barbarian in Medieval Europe », p. 377 et 380.

des vertus barbares¹³, exprime ce point de vue dans sa *Germania*¹⁴. Jules également, après avoir passé de nombreuses années au contact des habitants des Gaules et de la Germanie avant que ceux-ci ne fussent romanisés, croyait en un lien de cause à effet entre la proximité de la civilisation et la diminution des vertus chez les Barbares :

« De tous, les plus vaillants sont les Belges, parce qu'ils sont les plus éloignés de la civilisation et de l'humanité de la Province, que les marchands se rendent très rarement chez eux pour y importer les denrées qui pourraient efféminer les esprits, et qu'ils sont les plus proches des Germains de l'autre rive du Rhin, contre lesquels ils sont continuellement en guerre. 15 »

Salvien adhérait à cette conception déjà ancienne. Il voyait dans les peuples barbares l'incarnation des vertus qu'il souhaitait voir chez les Romains. Toutefois, il allait plus loin que César, car il croyait non seulement que les Barbares étaient vertueux grâce à l'éloignement de la civilisation et de ses raffinements, mais que les Barbares qui s'étaient installés en sol romain au V^e siècle étaient bel et bien entrés en contact avec la société romaine, sans pour autant avoir été souillés par l'immoralité qui y régnait. Salvien accordait même aux Vandales le mérite d'avoir contribué au redressement de la moralité romaine dans les régions qu'ils avaient conquises¹⁶.

Avant de nous attaquer en détail à la question des *topoï* dans l'œuvre de Salvien de Marseille, il nous apparaît nécessaire de faire un état de la question détaillé sur

Rousseau, J.-J. *Discours sur les sciences et les arts*, Librairie générale française : Paris, 2004. 92 p. Ce discours fut publié pour la première fois en 1750.

Ozanam, A.-M. « Introduction », Tacite, Germania, p. XXXVIII.

Jules César, *De bello gallico* I, I, 3. Voir aussi I, XV, 4, où il est question du vin qui relâche le courage et affaiblit la vaillance et dont s'abstenaient les Nerviens. Pour d'autres exemples de cette vision positive de la morale barbare, voir: Horace, *Carm.* III, 24, 21-23; Valère Maxime, VI, 1, *ext.* 3; Tacite, *Germania* 18, 1 et 19, 3-5; Jérôme, *Ep.* 123, 7, 2; Ambrosiaster, *Quaestiones* CXV, 16.

¹⁶ *De gub*. VII, 107-108 b.

les informations dont nous disposons à l'heure actuelle sur la vie de cet auteur. C'est pourquoi, dans notre premier chapitre, nous ferons un rapide survol de ce qui a été conservé de son œuvre, soit un recueil de neuf lettres, un traité contre l'avarice, et, plus important, le De gubernatione dei, sur lequel nous baserons le présent mémoire. Nous verrons quelle était la structure de cette œuvre, de même que sa datation estimée. Nous parlerons de la foi de Salvien, qui fut un élément déterminant de sa pensée au sujet des Barbares. Nous aborderons ensuite la question de ses sources, telle qu'elle se présente aujourd'hui, encore très incomplète, faute d'un intérêt suffisant accordé à l'auteur et à ses écrits par le passé. Nous discuterons de la doctrine de la Providence divine, qui est le sujet central du De gubernatione dei. Nous verrons quelques-uns des principaux auteurs qui écrivirent à ce sujet avant Salvien, et nous nous prononcerons sur ce en quoi le prêtre de Marseille se rapprocha ou s'éloigna des points de vue exprimés par chacun d'eux. Pour clore ce premier chapitre, nous expliquerons quelle était la perception de Salvien face aux événements entourant la fin de l'Empire romain d'Occident, dont il fut un témoin privilégié.

Notre second chapitre sera consacré à la question de la place des Barbares dans le *De gubernatione dei*. Dans un premier temps, nous nous attacherons à déterminer avec précision quelles furent les diverses nuances que Salvien donna au mot « Barbare », afin d'écarter toute possibilité de confusion dans la terminologie. Dans un deuxième temps, nous démontrerons pourquoi, à notre avis, les Barbares constituèrent un argument de la rhétorique de Salvien sur la Providence divine et non le sujet principal de l'œuvre. En troisième lieu, nous expliciterons ce que sont les *topoï* littéraires afin de nous préparer pour les chapitres suivants.

Le chapitre trois abordera la question des *topoï* sur les Barbares et la guerre. À chaque fois que nous identifierons un *topos* sur les Barbares dans le *De gubernatione dei*, nous l'accompagnerons d'exemples de son utilisation par divers auteurs, qui peuvent avoir inspiré Salvien ou non. Le but n'est pas de démontrer que Salvien s'est inspiré de ces auteurs, mais de fournir des exemples d'utilisation

de ces lieux communs littéraires. Ceux-ci étaient en effet suffisamment répandus pour se retrouver sous la plume de divers écrivains, sans qu'ils se soient inspirés directement les uns des autres, ou même sans que leurs écrits aient traité de sujets similaires. L'étendue de l'utilisation des *topoï* rend impossible d'en répertorier toutes les occurrences dans la littérature ancienne. C'est pourquoi nous avons seulement sélectionné, dans chaque cas, les quelques exemples qui illustrent le mieux notre propos. Les *topoï* dont il sera question dans ce troisième chapitre sont celui de la victoire du faible sur le fort, celui des tributs versés aux Barbares par les Romains, et celui de l'orgueil des Barbares. Pour clore ce chapître, nous discuterons de la diplomatie entre Romains et Barbares, et démontrerons en quoi Salvien innova en rendant compte d'une situation sociale nouvelle dans ce domaine.

Dans le quatrième et dernier chapitre de ce mémoire, nous nous attarderons à la question de la fuite des paysans romains chez les Barbares. Nous verrons combien les impôts étaient un problème pour les petits paysans dans l'Antiquité tardive. Ceci nous conduira à parler du *patronicium*, un système qui se développa en réponse aux difficultés de la classe paysanne à rencontrer les exigences de la fiscalité. Il sera aussi question des nouveaux abus auxquels cette classe fut exposée, précisément par les patrons qui auraient dû lui venir en aide, une situation que Salvien déplora au plus haut point, lui qui fut toujours très critique à l'égard de la société de son époque et des injustices commises envers les pauvres. Nous verrons enfin que la solution qui s'offrait aux petits propriétaires terriens, une fois dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, était souvent de fuir l'État romain, soit vers les Barbares, soit vers les Bagaudes.

Précisions terminologiques

D. Lambert affirme que l'opinion de Salvien sur les Barbares était principalement fondée sur ses croyances religieuses et politiques¹⁷. Les *topoï* en fonction

Lambert, D. « The Barbarians in Salvian's De gubernatione dei », p. 103.

desquels Salvien s'exprimait avaient très peu à voir avec l'histoire réelle des populations dites barbares¹⁸. Notre étude ne se contente pas de reprendre cette idée, mais va plus loin en présentant une analyse des principaux *topoï* utilisés par Salvien dans le *De gubernatione dei*.

Nous éviterons autant que possible d'utiliser dans cet ouvrage le mot « ethnie » et les mots de la même famille, car de plus en plus d'auteurs ont démontré la difficulté de les appliquer adéquatement, l'identité ethnique étant un concept très mouvant et situationnel¹⁹. Patrick Geary, dans son *Myth of Nations*: the Medieval Origins of Europe, souligne de manière fort pertinente qu'un même nom peut désigner dans des périodes de temps éloignées des réalités très différentes. Un nom peut persister alors que la langue, la religion et la culture de l'entité à laquelle il réfère se sont modifiées considérablement²⁰. Dans d'autres cas, les groupes évoluent à un point tel qu'on ne peut les retrouver sous le même nom dans la littérature des siècles suivants. Par exemple, si l'on compare les populations mentionnées par Tacite au I^{er} siècle ap. J.-C., soient les Cimbres²¹, Tanctères²², Ubiens²³ et Chérusques²⁴, pour ne nommer que ceux-là, et celles que l'on rencontre, quatre siècles plus tard, chez Salvien et ses contemporains, tels les Alamans, Francs, Saxons et Goths²⁵, on comprend que des changements majeurs se sont produits au sein des groupes habitant dans les régions nordiques de l'Europe. Alors que certains groupes ont disparu, d'autres se sont formés. Ferdinand Lot écrivit, en 1935, dans sa monographie Les invasions germaniques: la pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain, que l'on ne pouvait guère expliquer comment et pourquoi de telles modifications se sont

Lambert, D. « The Barbarians in Salvian's *De gubernatione dei* », p. 106.

¹⁹ Heather, P. *The Goths*, p. 4-5.

Geary, P. J. The Myth of Nations, p. 11-13.

²¹ Tacite, Germania XXXVII, 1

²² Tacite, Germania XXXII, 1.

²³ *Tacite, Germania* XXVIII, 5.

²⁴ Tacite, Germania XXXVI, 1.

²⁵ Pour une liste des mentions des groupes barbares dans le *De gubernatione dei* ainsi que les références, voir Annexe B.

opérées chez ces peuples²⁶. Ce n'est que dans les dernières décennies que les historiens se sont penchés sur les processus qui menèrent à de tels changements. On commence enfin à mieux comprendre ces processus, que l'on regroupe sous le nom d'ethnogenèse²⁷. La compréhension de ces phénomènes est fondamentale pour qui veut saisir les forces sous-jacentes au passage de l'Empire romain vers les États barbares dans l'Antiquité tardive.

Nous éviterons avec encore plus de soin l'usage de l'adjectif « germanique » pour décrire les groupes venus du Nord de l'Europe, car il n'y eut jamais, dans l'Antiquité, de groupes qui se qualifièrent eux-mêmes ainsi. Ce sont les Grecs et les Romains qui regroupèrent sous l'appellation de Germains un ensemble de populations qui ne formaient pourtant pas une collectivité dans la réalité²⁸. Mises à part une certaine unité culturelle et linguistique et parfois une certaine unité religieuse, le monde barbare était extrêmement fragmenté, comptant plus d'une cinquantaine d'unités socio-politiques distinctes²⁹. Les populations des régions nordiques se combattaient entre elles aussi volontiers qu'elles combattaient les Romains. Ils formèrent parfois des coalitions temporaires afin de se défendre contre un ennemi plus puissant, parfois incarné par l'Empire romain. On ne retrouvait guère au sein de ces coalitions de sentiment d'unité ethnique et elles se dissolvaient le plus souvent une fois que la paix était rétablie avec l'ennemi commun ou lorsque le chef de guerre ne parvenait plus à garantir la victoire

²⁶ Lot, F. Les invasions germaniques, p. 29-33.

Sur la question de l'ethnogenèse, voir Geary, P. J. « Barbarians and Ethnicity », dans Late Antiquity : a Guide to Postclassical World, éd. G. W. Bowersock, P. Brown et O. Grabar, Harvard University Press : Cambridge, 1999. 780 p.; Geary, P. J. The Myth of Nations. The medieval origins of Europe, Princeton University Press : Princeton, 2002. 199 p.; Goffart, W. Barbarian Tides : the Migration Age and the Later Roman Empire, University of Pennsylvania Press : Philadelphia. 2006. 372 p.

²⁸ Goffart, W. Barbarian Tides, p. 5.

Le Laterculus Veronensis donne une liste des « Gentes Barbarae, quae pullulauerunt sub imperatoribus ». Voir Notitia dignitatum accedunt Notitia urbis Constantinopolitanae et Latercula prouinciarum, éd. O. Seeck, p. 251.

militaire du groupe ainsi formé. Les Alamans, les Goths, ou encore les Huns sont des exemples bien connus de telles coalitions³⁰.

Comme l'a si bien démontré W. Goffart, l'adjectif « germanique », omniprésent dans la littérature sur les invasions barbares, est en réalité une division artificielle, qui trouve ses origines dans les aspirations nationalistes qui émergèrent au XVIe siècle³¹. Lorsque les populations modernes de langue allemande tentèrent de s'unifier en une seule nation, le besoin se fit sentir d'une histoire commune remontant aussi loin que possible dans le passé. L'histoire et l'archéologie devinrent ainsi les instruments des agendas politiques nationalistes, au détriment de la vérité. On trouva dans l'histoire ancienne des « héros nationaux ». Par exemple, Arminius, chef des Cherusci³², fut fait le symbole par excellence de la « germanité », pour avoir infligé une sévère défaite au général romain Varus³³, dans la forêt de Teutoburg³⁴, en l'an 9 ap. J.-C. Ce victorieux général devint l'emblème de la race invaincue des Germains. Des opéras lui furent consacrés³⁵; un monument fut érigé sur le lieu supposé (et erroné) de l'antique bataille³⁶.

Sous l'influence de ces idées nationalistes, l'archéologie avait désormais pour but explicite de retrouver le berceau géographique de la « nation germanique ». On a cru pendant longtemps que l'archéologie permettait d'identifier des peuples du

Heather, P. *The Fall of The Roman Empire*, p.84-86.

³¹ Goffart, W. Barbarian Tides, p. IX.

Les Cherusci étaient une petite tribu vivant entre les rivières Erm et Weser.

Tacite, *Annales* 1, 61, 1-6. Arminius ayant convaincu le général de ses bonnes intentions envers les Romains, les conduisit tout droit dans une embuscade, où s'engagea un combat qui devait durer quatre jours entiers, avant que les troupes romaines ne soient exterminées, au nombre estimé de 20 000 soldats et auxiliaires. Pour une analyse détaillée de cette bataille, des sources qui en rendent compte, ainsi que des découvertes archéologiques récentes, consulter Wells, P. S. *The Battle That Stopped Rome*: emperor *Augustus, Arminius, and the Slaughter of the Legions in the Teutoburg Forest,* W. W. Norton & Company: New York, 2003. 256 p.

³⁴ La forêt de Teutoburg était située à environ 300 km de Trèves.

Heather, P. The Fall of The Roman Empire, p. 47.

Wells, P. S. The Battle That Stopped Rome, p. 17.

passé en fonction de leur culture matérielle, sans le biais inhérent aux textes écrits, trop soumis à la subjectivité de leurs auteurs. S'il est vrai que les artefacts ne mentent pas, il n'en demeure pas moins que les prémisses en fonction desquelles ils sont interprétés peuvent mener à bien des égarements. On s'imaginait jusqu'à tout récemment qu'à une certaine culture matérielle correspondait un groupe humain défini, caractérisé par une langue commune³⁷. On sait désormais que les cartes délimitant les zones linguistiques et celles identifiant les cultures matérielles ne se superposent pas de manière exacte³⁸. Tel groupe qui parle une langue X pratique telle forme de sépulture. Le groupe voisin, qui parle la même langue, pratique une sépulture différente, alors qu'un troisième groupe, qui pratique le même type de sépulture, parle une autre langue. Pour chaque donnée supplémentaire que l'on ajoute, par exemple les pratiques alimentaires, le type d'armes en usage ou la question de la sédentarité, pour ne nommer que ces quelques traits culturels, on multiplie les variantes. À la limite, ce que les Barbares nordiques avaient en commun, c'était de n'être pas Romains, encore que cela ne signifiât pas qu'ils n'étaient pas romanisés à des degrés divers. En effet, depuis la fin de la République, les Barbares étaient largement recrutés comme soldats par l'armée romaine. Au cours de leur service militaire, ils apprenaient le latin et s'initiaient à la culture romaine, qu'ils rapportaient ensuite chez eux. De plus, nous savons que le commerce s'exerçait de part et d'autre du Rhin et du Danube³⁹, les biens de consommation romains étant prisés par les habitants du barbaricum, de sorte que les contacts étaient fréquents entre Romains et Barbares dans les régions frontalières. Il ne faudrait pas croire que l'influence était unidirectionnelle; les Romains aussi empruntèrent des éléments culturels à leurs voisins nordiques, l'exemple le plus célèbre étant le port du

Kossina, G. Die Herkunft der Germanen: zur Methode der Siedlungsarchäologie, Mannus-Verlag Wegener: Bonn, 1978. 67 p. Gustaf Kossina fut l'un des historiens allemands les plus influents sur la question des « peuples germaniques » dans l'Antiquité tardive. Bien que l'idée même de « peuples germaniques » soit désormais contestée, ses idées ont cours chez de nombreux historiens encore aujourd'hui.

Heather, P. The Fall of The Roman Empire, p. 56-57.

Wells, P. S. The Battle That Stopped Rome, p. 216.

pantalon barbare, en latin *bracae*, que les soldats romains adoptèrent volontiers dans les régions froides, au détriment de la toge, pourtant réputée plus civilisée⁴⁰.

Pour ces raisons, le présent mémoire prétend donc s'abstenir de faire usage des termes « Germain » et « germanique », et des prémisses faussées qu'ils sousentendent. Partout, cependant, vous trouverez le mot « Barbare », qui ne va pas lui-même sans demander quelque justification. Ce mot a plusieurs milliers d'années d'histoire, depuis les Grecs qui l'inventèrent pour décrire ceux qui ne parlaient pas, selon eux, un langage intelligible, c'est-à-dire ceux qui ne parlaient pas grec, mais ne s'exprimaient que par onomatopées : « bar-bar ». Bien entendu, aucun prétendu Barbare ne s'est jamais appelé ainsi lui-même. Le Barbare est toujours un autre, l'autre de Salvien de Marseille et des Gallo-Romains dans le cas qui nous occupe. Néanmoins, nous ferons usage de ce mot en partie parce que Salvien l'a lui-même largement utilisé dans son De gubernatione dei. Nous avons déjà consacré un article⁴¹ à définir ce que Salvien entendait par Barbare dans son œuvre. Les idées exposées dans cet article seront reprises telles quelles dans le présent mémoire. De plus, nous utiliserons le mot Barbare parce que, contrairement à « germanique », qui fait (faussement) figure de classification objective et scientifique, il ne prétend aucunement être un terme scientifique. Son utilisation ne masque guère les préjugés qui l'accompagnent et révèle au contraire toute la subjectivité du jugement de Salvien et de ses contemporains. L'utilisation du terme Barbare par les Romains est représentative non seulement de la perception qu'ils avaient de leurs voisins, mais également de celle qu'ils avaient d'eux-mêmes. La présente étude se veut donc une fenêtre sur ces préjugés, tels qu'ils s'exprimèrent à travers les topoï littéraires sous la plume de Salvien. C'est en raison de cette transparence évidente des sous-entendus véhiculés par le mot

Le pantalon gaulois fut même porté par les empereurs eux-même à partir de l'époque de la tétrarchie, du moins en temps de paix, lorsqu'ils n'étaient pas revêtus du vêtement militaire. Ce vêtement barbare devint tellement commun qu'une loi fut promulguée vers l'an 400 afin d'en interdire le port dans la ville de Rome (Le Glay, M. *Rome* II, p. 831).

⁴¹ L'Archer, M.-C. « Les Barbares dans le *De gubernatione dei* : triple définition », dans *Actes du 9^e Colloque Étudiant du Département d'histoire de l'Université Laval*, Artefact : Québec. p. 113-125.

Barbare que nous nous permettons de le reprendre dans notre travail, tout en reconnaissant qu'il n'est pas pleinement adéquat.

Nous avons volontairement choisi de citer abondamment Salvien, parfois même grâce à de longs passages. Ce qui nous a motivée à le faire est que, bien que cet auteur soit désormais reconnu comme une source importante et que l'on donne comme référence le *De gubernatione dei* dans divers ouvrages spécialisés ou généraux, Salvien est plus souvent paraphrasé que cité tel quel. L'une des qualités de cet auteur est le *pathos* que l'on sent dans sa critique sociale. Il s'exprime sur un sujet qui lui tient à cœur, et l'émotion et la conviction dont il fait preuve ne peuvent être perçues dans leur pleine intensité qu'en lisant les propres mots de leur auteur. Nous sommes tout à fait persuadée que le style de Salvien, qualifié de « presque classique » par A.G. Hamman⁴², et le sarcasme mordant dont il fait preuve en de nombreux passages, ne manqueront pas de plaire au lecteur. La version latine précède sa traduction française. Pour les autres auteurs, nous n'avons mis les sources qu'en traduction, française ou anglaise, indifféremment, par économie d'espace.

Hamman, A. G. « L'actualité de Salvien de Marseille. Idées sociales et politiques », p. 383.

Chapitre 1 : État de la question sur Salvien de Marseille

L'auteur

Salvien de Marseille est né aux alentours de Trèves⁴³ au début du V^e siècle et a émigré, probablement au moment où cette ville fut détruite pour la troisième fois par les Barbares, vers 418-420⁴⁴. Le peu que nous connaissons de sa vie est tiré du *De viris illustribus*⁴⁵ de Gennadius, son contemporain, comme lui prêtre à Marseille, qui consacra à Salvien la 68^e de ses brèves notices. Salvien reçut une éducation à la fois profane et religieuse, *humana et divina litteratura*⁴⁶. Il épousa Palladia, la fille d'un couple de païens qui se convertirent par la suite. Après avoir eu une fille, Auspiciola, sa femme et lui s'engagèrent dans une vie de chasteté, ce qui causa des frictions et la rupture des contacts avec ses beaux parents, dont atteste la *Lettre* IV qui leur fut adressée⁴⁷.

Il est généralement admis que Salvien séjourna pendant une quinzaine d'années au monastère de Lérins, un centre de vie ascétique qui eut un rayonnement important sur le christianisme en Gaule et produisit plusieurs grands noms de la chrétienté des V^e et VI^e siècles : saint Honorat, qui en fut le fondateur, Vincent de Lérins, Eucher de Lyon, saint Patrick, qui évangélisa l'Irlande, et Jean Cassien⁴⁸. Toutefois, il convient de mentionner que Gennadius est muet au sujet de ce

⁴³ *De gub.* VI, 72.

Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres I. p. 10.

Le De viris illustribus de Gennadius se voulait la suite du livre du même titre écrit par Jérôme de Stridon.

Gennadius, De viris illustribus 68; Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 354.

⁴⁷ Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres I. p. 11.

Paschoud, F. « Les lettres en Gaule à la fin de l'Empire romain », p. 17.

possible séjour de Salvien à Lérins⁴⁹ et que la preuve que nous en avons n'est pas indiscutable : l'argument se base à la fois sur le fait que Salvien comptait parmi ses amis des individus ayant séjourné à Lérins, et sur le fait qu'il est mentionné, avec trois habitants de cette île, Honorat, Hilaire et Vincent, en tant que précepteur de Salonius et Veranus⁵⁰, les fils de son ami Eucher⁵¹. Ces indices ne manquent pas de pertinence, mais on peut également penser que Salvien aurait pu connaître les moines de Lérins sans y avoir lui-même vécu, et qu'après avoir fait éduquer ses fils dans l'île de Lérins au cours de leur jeune âge, Eucher ait choisi de les envoyer perfectionner leur apprentissage à Marseille sous la tutelle de Salvien. Si l'on admet que Salvien vécut à Lérins, rien ne nous permet de déterminer s'il y était simple hôte, moine, ou prêtre⁵². Certains croient que Salvien était un simple chrétien essayant d'y mener une vie ascétique⁵³, mais ceci n'est que pure conjecture.

Gennadius a attribué à Salvien le titre de *magister episcoporum*, maître des évêques. On s'est demandé si c'était pour avoir participé à l'éducation de Salonius et Veranus, qui furent plus tard connus comme évêques de Genève et de Vence⁵⁴, ou en raison de ses nombreuses œuvres, dont un certain nombre fut dédié à divers évêques⁵⁵, qui bénéficièrent ainsi de ses enseignements spirituels⁵⁶. Salvien fut pendant la majeure partie de sa vie prêtre à Marseille, mais nous ne savons à peu près rien de son activité pastorale; c'est principalement à travers ses écrits que nous le connaissons.

⁴⁹ Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 353.

⁵⁰ Goux, P. Lérins au cinquième siècle, p. 30.

Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres I, p. 13.

⁵² Badot, P. et D. De Decker, « Salvien de Marseille : note critique », p.226.

Badot, P. « L'utilisation de Salvien et de la *Vita patrum iuresium* comme sources historiques », p. 392.

⁵⁴ Goux, P. *Lérins au cinquième siècle*, p. 172.

Le De gubernatione dei fut dédié à Salonius : « Sancto episcopo Salonio Saluianus salutem in domino ». De gub. Préface.

⁵⁶ Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 354-355.

Eucher de Lyon évoqua les qualités d'orateur⁵⁷ de son ami Salvien dans un ouvrage d'exhortation qu'il composa à l'intention de son fils Salonius. De plus, il reproduisit, dans sa *Vie de saint Honorat*, une phrase d'éloge que Salvien avait écrite au sujet d'Honorat, qui ne nous est d'ailleurs parvenue que grâce à cet intermédiaire. Ce court texte démontre que Salvien connaissait personnellement Honorat, le fondateur du monastère de Lérins.

« ut non immerito egregius et in Christo beatissimus uir Saluianus presbyter, carorum suorum unus, in scriptis suis dixerit quod, sicut caeli faciem pro sua sol aut obscuritate aut serenitate mutaret, ita congregatio illa caelum sitiens et caelestibus studiis mancipata ab ipso uel nubila uel serenitatem mentium quasi a peculiari in Christo sole susciperet, ipso quoque et adflicto adflictaretur et respirante reualesceret.» Hilaire d'Arles, Vie de saint Honorat, 19, 2.

« Aussi n'est-ce pas à tort qu'un homme exceptionnel et bienheureux dans le Christ, le prêtre Salvien, l'un de ses compagnons d'élection, a pu dire de lui dans ses écrits : "Le soleil change l'aspect du ciel selon sa disparition qui l'enténèbre ou la sérénité de son éclat; ainsi cette communauté, tout assoiffée du ciel et vouée à l'étude des réalités célestes, recevait d'Honorat lui-même le brouillard ou la sérénité intérieure, comme d'un soleil qui était sien dans le Christ : de concert avec lui, elle était dans la peine s'il était dans la peine, se sentait revivre s'il reprenait haleine".⁵⁸ »

La date de la mort de Salvien ne nous est pas connue. Gennadius affirma que Salvien était toujours prêtre à Marseille et un vieillard vigoureux au moment où il rédigea la notice en son honneur, à une date indéterminée à ce jour⁵⁹. Plusieurs auteurs ont toutefois émis des estimations, la plus ancienne remontant à l'abbé Trithème (1462-1516), lequel affirme que Salvien « brilla, à l'époque de Zénon,

Eucher de Lyon, *Instructionum libri duo. Liber primus. Praefectio ad Salonium*, éd. C. Wotke, dans CSEL XXXI, p. 65-66.

⁵⁸ Trad. M.-D. Valentin. Sources chrétiennes, 1977.

⁵⁹ Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 352.

en l'an 480 du Seigneur »⁶⁰. On ignore cependant sur quelles bases il peut l'affirmer⁶¹. H. Fischer situe la mort de Salvien aux environs de 480⁶². Cette estimation est reprise par P. Lebeau⁶³. La date précise de la mort de Salvien demeure donc un mystère.

L'œuvre de Salvien de Marseille

Nous savons grâce à Gennadius que Salvien produisit de nombreux écrits. Malheureusement, le biographe ne mentionne que les ouvrages qu'il a lui-même consultés. Plus tristement encore, la majorité de ces livres sont disparus aujourd'hui. De certains ouvrages, nous ne connaissons que les titres, alors que pour d'autres, nous possédons des informations fragmentaires sur leur contenu. Afin d'éviter de nous éloigner de notre sujet principal, les Barbares dans le *De gubernatione dei*, nous ne décrirons dans ce chapitre que les œuvres de Salvien qui existent encore de nos jours. La liste et la description des œuvres perdues de cet auteur se trouvent toutefois en Annexe A. Nous disposons aujourd'hui de trois documents écrits par Salvien : un recueil de neuf lettres de sa correspondance personnelle, l'*Ad Ecclesiam* et le *De gubernatione dei*. Nous regarderons brièvement le contenu de ces œuvres, mais puisqu'il n'est que très peu question des Barbares dans le recueil de lettres et pas du tout dans l'*Ad Ecclesiam*, c'est sur le *De gubernatione dei* que nous mettrons l'accent dans la suite du présent mémoire.

Epistularum liber unus

Trithemius, dans Grand Larousse encyclopédique en dix volumes 10, Paris: Larousse, 1964. p. 509. Non uidi.

⁶¹ Badot, P. et D. De Decker, « Salvien de Marseille : note critique », p.253-254.

Fischer, H. Die Schrift des Salvian von Marseille « An die Kirche »: eine historischtheologische Untersuchung, Europäische Hochschulschriften: Francfort-sur-le-Main, 1976. p. 11. Non uidi.

⁶³ Lebeau, P. « Hérésie et Providence chez Salvien », p. 160.

La lettre I : Lettre de recommandation pour un jeune homme dont la mère, veuve, avait tout perdu en raison des invasions barbares, et qui était contrainte pour survivre de travailler comme servante dans les maisons des Barbares à Cologne. Elle est vraisemblablement adressée à la communauté de Lérins, où Salvien espérait que le jeune homme fût reçu. On la date généralement de 439-440⁶⁴.

La lettre II : Courte lettre de reproche à un supérieur ecclésiastique, son ami Eucher, récemment promu évêque.

La lettre III: Elle est incomplète, mais les quelques lignes restantes nous permettent de comprendre qu'il s'agissait d'une lettre d'excuse pour avoir attristé son ami. On peut vraisemblablement conclure qu'elle était également destinée à Eucher.

La lettre IV: Est plus longue que les autres. Il s'agit d'une tentative de réconciliation avec les beaux-parents de Salvien, Hypatius et Quieta, qui ne voulaient plus lui parler depuis que lui et Palladia s'étaient engagés dans la vie ascétique. Salvien y déploya un plaidoyer touchant, que certains ont considéré trop rhétorique pour être sincère⁶⁵. Il y fit notamment une prosopopée dans laquelle sa fille Auspiciola tentait de convaincre les grands-parents de ne pas lui refuser leur amour, elle qui ne pouvait être tenue responsable de la décision de ses parents⁶⁶.

La lettre V : Nous savons qu'elle fut composée avant le *De gubernatione dei*, car un court passage en est cité en *De gub*. I, 16. Sa rédaction est donc antérieure à 440. Il s'agit d'une lettre de compliment à Cattura, la « sœur » de Salvien, pour avoir recouvré la santé après une dure maladie, et s'être rapprochée de la sainteté grâce à cette épreuve. Le peu d'éléments connus de la vie de Salvien ne

Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres I, p. 16-17.

⁶⁵ Boissier, G. La Fin du Paganisme 2, Paris, 1894, p. 411. Non uidi.

⁶⁶ Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres I. p. 18-20.

permettent pas de déterminer s'il s'agissait d'une sœur de sang ou spirituelle.

La lettre VI : Est un court billet d'amitié destiné à un certain Limenius.

La lettre VII : Destinée à deux évêques, cette lettre témoignait l'humilité rhétorique nécessaire dans ce genre de correspondance.

La lettre VIII : Salvien y félicitait son ami Eucher pour les deux récents ouvrages que celui-ci venait de publier.

La lettre IX : Introduisait en quelque sorte l'*Ad Ecclesiam*, car c'est dans cette lettre que Salvien expliqua à Salonius quelles étaient ses intentions en rédigeant ce livre et la raison pour laquelle il le faisait sous un nom d'emprunt.

Le Timotheus, minimus servorum dei, ecclesiae catholicae toto orbe diffusae: gratia tibi et pax a deo patre nostro et Christo Iesu domino nostro cum spiritu suo sancto. Amen.

Ce titre a été commodément réduit en *Ad Ecclesiam* et Gennadius lui-même nomma cet ouvrage *Adversum avaritiam*⁶⁷. Il s'agit visiblement d'une adresse plutôt que du titre véritable de l'ouvrage, c'est pourquoi P. Badot suggère que ce livre était plutôt une forme d'épître⁶⁸. Cette œuvre nous est parvenue dans son entièreté. Si nous savons que l'auteur est bien Salvien de Marseille se cachant sous le pseudonyme de Timothée, c'est qu'il l'expliqua lui-même à son disciple Salonius, dans sa lettre IX, comme nous l'avons mentionné plus haut⁶⁹. Le but de cet ouvrage était de dénoncer la cupidité qui faisait des ravages dans la population romaine, tant chez les riches que chez les pauvres⁷⁰ et tant chez les ecclésiastiques

⁶⁷ Badot, P. et D. De Decker, « Salvien de Marseille : note critique », p. 227-228.

⁶⁸ Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 356.

⁶⁹ Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres I, p. 31.

Salvien ne semble pas considérer que la possession de biens soit un prérequis à la disposition intérieure qu'est la cupidité. Le pauvre peut aimer les biens terrestres et être

que chez les laïcs. Salvien arguait en faveur du don de ses biens aux pauvres et à l'Église afin de sauver son âme⁷¹. On reconnait dans l'*Ad ecclesiam* le même style intransigeant, la même foi sans mesure que dans le *De gubernatione dei*.

De praesenti iudicio libros quinque, et pro eorum praemio satisfactionis Ad Salonium episcopum liber unus

est le titre que Gennadius donna au *De gubernatione dei*, tel que le rendit Richardson, qui a collationné les manuscrits de Gennadius et a publié le *De viris illustribus*⁷². Le *De praesenti judicio* fait référence au *De gubernatione dei*, puisque Salvien affirme dès les premiers livres et tout au long de l'œuvre que Dieu porte un jugement sur le monde présent. On se demande dès lors pourquoi le titre ne mentionne que cinq livres, alors que l'ouvrage en compte huit. Et quel est cet autre livre dédié à l'évêque Salonius ?

Afin de répondre à ces questions, les hypothèses suivantes ont été proposées : M. Pellegrino a suggéré qu'au temps de Salvien, l'œuvre était divisée en cinq livres seulement. La division en huit livres ne serait apparue que plus tardivement ⁷³. D'autres ont cru que seuls les cinq premiers livres étaient publiés au moment où Gennadius écrivit sa notice. P. Badot croit pour sa part que les livres I et II ont été publiés séparément, se basant sur le fait que le premier paragraphe du livre III suggère une transition : « Bene habet ! Iacta sunt fundamenta operis pia molitione coepti [...] ⁷⁴ » « C'est parfait ! Voici jetées les fondations d'un ouvrage

en colère de ne pas en posséder, ce qui est, selon Salvien, un péché aussi grave que d'avoir des biens et de ne pas les mettre au service de l'Église et des pauvres.

Salvien de Marseille, *Ad ecclesiam* I, 2.

Richardson, E. C. Hieronymus, Liber de Viris illustribus. Gennadius, Liber de Viris illustribus, Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur 14, 1. Leipzig, 1896. Non uidi. Cette version est considérée comme la plus fiable par les philologues (Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 361).

Pellegrino, M. Salviano di Marsiglia: Studio critico, Lateranum Nova Series VI, 1-2, Facultas Theologica Pontificiae Universitatis Lateranensis: Rome, 1940. Non uidi.

⁷⁴ *De gub.* III, 1.

commencé dans un pieux motif [...] ». Badot propose par conséquent que les livres I et II et la préface à Salonius constitueraient le *liber satisfactionis* dont parle Gennadius, alors que le *De praesenti iudicio* serait composé des livres III et suivants, les livres VII et VIII n'ayant à l'origine constitué qu'un seul livre ⁷⁵. Badot schématise ainsi son hypothèse :

- a) La préface à Salonius + Livres I et II = Le *Liber satisfactionis*.
- b) Livres III, IV, V, VI, (VII + VIII) = Le *De praesenti iudicio* en cinq livres.

Il est possible que le *De gubernatione dei*, aujourd'hui divisé en huit livres, soit incomplet, car il se termine abruptement et sans véritable conclusion. La question est encore ouverte de savoir si Salvien l'a lui-même laissé inachevé, s'il s'agit d'une lacune dans la tradition manuscrite, ou si c'est volontairement qu'il le termina ainsi. La première hypothèse entraîne elle-même d'autres questions : si Salvien n'a pas terminé son œuvre, nous savons que ce n'est pas faute de temps, puisque Gennadius nous dit que Salvien vivait encore au moment où il rédigeait la biographie de son collègue de Marseille, soit une trentaine d'années après la date présumée de publication du *De gubernatione dei*, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Nous savons également que Salvien a consacré beaucoup de temps à l'écriture. Il est donc peu probable que le manque de temps explique l'incomplétude de son ouvrage.

Par ailleurs, l'étude des manuscrits du *De gubernatione dei* nous enseigne que l'archétype, remontant possiblement au V^e siècle, a donné naissance à deux familles distinctes de manuscrits à un moment où il devait déjà être lui-même incomplet⁷⁶. Par conséquent, si le *De gubernatione dei* fut un jour terminé, il ne

Selon P. Badot, le début du livre VIII semble indiquer qu'il venait à la suite du livre VII et non qu'il en était séparé. Voir Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 365.

Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres II, p.45-62.

fut pas conservé longtemps dans son intégralité. H. Inglebert mentionne la possibilité que le manuscrit ait été volontairement mutilé en raison de propos controversés ou jugés blasphématoires⁷⁷. Dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut ni valider ni écarter cette hypothèse. Nous nous demandons toutefois ce que Salvien pourrait avoir écrit dans cette dernière partie qui soit pire que la condamnation des fautes des Romains chrétiens et la comparaison avec des Barbares qu'il déclare plus chastes et plus pieux ? Les propos de Salvien avaient de quoi choquer le lectorat, certes. Mais dans ce cas, pourquoi ne détruire que la fin de l'œuvre ? Ces questions demeurent sans réponses.

On ne peut non plus écarter tout à fait la possibilité que le *De gubernatione dei* soit une œuvre complète, car bien qu'il se termine de manière abrupte et sans véritable conclusion, le texte, tel qu'il se présente, est cohérent. La lacune est donc de nature esthétique, mais du point de vue de la cohésion interne de l'œuvre, rien ne laisse croire qu'il y manque quoi que ce soit.

Résumé du De gubernatione dei

Le *De gubernatione dei* est aujourd'hui divisé en huit livres. Salvien introduisit son œuvre par une succincte salutation à son ancien disciple Salonius et par une brève énonciation de l'objectif qu'il poursuivait en écrivant ce livre. Le modèle classique voulait qu'en introduction d'un ouvrage, l'auteur s'excusât de son manque d'éloquence, quoique de manière tout à fait rhétorique⁷⁸, et demandât la clémence du lecteur (ou des auditeurs dans le cas d'un discours destiné à être lu). Salvien se plia à cette convention litétraire, tout en prétendant ne pas le faire; il affirma son choix délibéré de l'utilité de l'œuvre au détriment du style. Il dénonça les auteurs du passé qui avaient mis l'accent sur la beauté de leur poésie ou de leur prose, ne s'inquiétant guère que leur sujet pusse être inutile ou indécent, sans nommer aucun auteur en particulier. Pour Salvien, le but était clair : il désirait

⁷⁷ Inglebert, H. Les Romains chrétiens face à l'histoire de Rome, p. 661-662.

Les plus grands auteurs observèrent cette pratique aussi bien que les plus modestes.

apporter un « remède salutaire » qui corrigeât les opinions défectueuses que certains entretenaient au sujet de Dieu⁷⁹.

Le livre premier s'ouvre sur une interrogation à laquelle Salvien était perpétuellement confronté de la part des chrétiens de son époque et dont la réfutation motivait l'ouvrage qu'il allait maintenant entreprendre :

«Incuriosus a quibusdam et quasi neglegens humanorum actuum deus dicitur utpote nec bonos custodiens nec coercens malos, et ideo in hoc saeculo bonos plerumque miseros, malos beatos esse. » De gub. 1, 1.

« Certaines gens prétendent que les actions humaines laissent Dieu indifférent et pour ainsi dire négligent, puisqu'il ne protège pas les bons et ne refrène pas les méchants; de là vient, disentils, qu'en ce siècle les bons sont le plus souvent malheureux et les méchants heureux. »

Salvien présenta ses objections en reprenant les arguments de philosophes et auteurs païens qui faisaient depuis longtemps figure d'autorité dans le monde romain : Pythagore, Platon, Cicéron, Virgile, qui reconnaissaient dans leurs écrits la suprématie du pouvoir directeur de la divinité⁸⁰. Il poursuivit par un éloge des anciens Romains, de leurs valeurs ascétiques et leurs vies consacrées aux antiques vertus⁸¹, où l'on recherchait moins la gloire personnelle que celle de l'État, où l'on aspirait moins à la richesse de sa propre maisonnée qu'à celle de la Cité⁸². Le prêtre de Marseille cita ensuite une variante de la question initialement posée: pourquoi les ascètes étaient-ils chétifs alors que les pécheurs étaient pleins de vigueur⁸³? Ce fait semblait indiquer que Dieu ne s'occupait guère de ses serviteurs. À ceci, Salvien rétorqua par les écrits de l'apôtre Paul, qui châtiait lui-

⁷⁹ De gub. Préface, 4.

⁸⁰ *De gub.* I, 1-5.

⁸¹ *De gub.* I, 6-9.

⁸² *De gub.* I, 10-12.

⁸³ *De gub.* I, 13.

même son corps par crainte de succomber au péché⁸⁴ et par l'exemple d'apôtres de frêle constitution comme Timothée. Il espérait ainsi démontrer que la faiblesse du corps était avant tout un gage de force spirituelle⁸⁵. Salvien invoqua ensuite la magnificence de la création et l'ordre réglant les fonctions au sein du corps humain. Cet ordre était, à ses yeux, une preuve irréfutable que Dieu contrôlait sa création⁸⁶. Mais pour quiconque ne se serait pas laissé convaincre par de tels arguments, Salvien entreprit encore de fournir des preuves fondées sur la raison théologique et les Saintes Écritures. Il procéda à une rétrospective de l'histoire humaine depuis la chute d'Adam et Ève jusqu'aux rébellions du peuple d'Israël, à travers laquelle il tenta de démontrer l'intervention de Dieu en toute circonstance⁸⁷.

Aux livres II et III, Salvien procéda à une argumentation philosophique; postulant que pour être au contrôle, Dieu devait être présent, il tenta de démontrer que la présence de Dieu était manifeste, qu'il voyait tout⁸⁸, qu'il exerçait des jugements contre le péché. Salvien prit pour exemple le roi David et la peine qu'il encourut pour avoir commis meurtre et adultère⁸⁹. Ayant usé des arguments que lui fournissaient les personnages du passé, Salvien en vint à la situation actuelle des chrétiens⁹⁰. Dans une tirade sur ce qu'est la foi véritable, Salvien laissa tomber l'accusation dans toute sa force : les chrétiens auxquels il s'adressait étaient loin d'être aussi saints et vertueux qu'ils aimaient se le faire croire⁹¹!

Au livre IV, la liste des impiétés dont Salvien accusait les Gallo-Romains s'allongea encore. Les offenses des maîtres envers leurs esclaves, des esclaves

⁸⁴ I Corinthiens 9, 27.

⁸⁵ *De gub.* I, 14-16.

⁸⁶ De gub. I, 17-20.

⁸⁷ De gub. I, 21-60.

⁸⁸ De gub. II, 1-5.

⁸⁹ *De gub.* II, 6-28.

⁹⁰ *De gub.* III. 1-6.

⁹¹ *De gub.* III, 7-60.

envers leurs maîtres⁹², l'impudicité des classes supérieures⁹³ et la rapacité des percepteurs d'impôts⁹⁴ furent les principaux chevaux de bataille de Salvien. Il s'étendit sur chacun de ces vices, et tout particulièrement sur la question de la fiscalité et des malheurs qu'elle causait aux pauvres paysans sur laquelle elle s'exerçait. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, car il occupa une place prépondérante de la critique sociale de Salvien. Loin de se laisser convaincre par le défaitisme de ceux qui croyaient que les bons souffraient parce que Dieu n'était pas au contrôle des catastrophes qui s'abattaient sur la Gaule, Salvien réaffirma au contraire que les chrétiens infidèles auraient mérité bien pire, et que, n'eût été de la bienveillance divine, les Gallo-Romains auraient été tout à fait exterminés⁹⁵. Si au livre III Salvien se plaisait, pour démontrer aux chrétiens leur impiété, à les comparer aux apôtres qui menèrent des vies exemplaires⁹⁶, au livre IV il les compara à des personnages des plus inattendus : les Barbares⁹⁷! Dès lors, ceux-ci n'allaient plus quitter la plume de Salvien et seraient omniprésents dans la seconde moitié du *De gubernatione dei*.

Au livre V, Salvien s'attacha à démontrer la supériorité morale des Barbares, se basant sur l'argument de leur ignorance des lois divines, ignorance à laquelle ne pouvaient faire appel les Romains pour excuser leurs actions, puisqu'ils disposaient pour leur part de la Bible pour guider leur conduite⁹⁸. Pour Salvien, la connaissance du bien et du mal, tels que conçus par la religion chrétienne, était le critère selon lequel se mesurait la culpabilité – ou l'absence de culpabilité – de l'individu⁹⁹.

⁹² De gub. IV, 10-19 et 27-29.

⁹³ *De gub.* IV, 20-26.

⁹⁴ *De gub.* IV, 30-31.

⁹⁵ *De gub.* IV, 34-53.

⁹⁶ *De gub*. III, 16-18.

⁹⁷ *De gub.* IV, 54-95.

⁹⁸ *De gub.* V, 1-14.

⁹⁹ Ce principe était énoncé en Luc 12, 47-48.

Au livre VI, l'immoralité des Romains prit une nouvelle forme, celle des spectacles¹⁰⁰: théâtres, combats de gladiateurs et courses de char. Salvien fustigea la violence, la bouffonnerie et le vice qui s'y déployaient, s'inspirant d'autres auteurs qui avaient abordé la question avant lui. Nous en parlerons plus en détail lorsqu'il sera question des sources de Salvien.

Au livre VII, Salvien compara l'impureté sexuelle des Romains à la chasteté et la pudeur des Barbares¹⁰¹. La luxure, l'impudicité, la prostitution et l'homosexualité ayant cours chez ceux qui se disaient pourtant chrétiens trouvaient aux yeux de Salvien une solution dans la conquête par les Barbares. Non seulement ces derniers étaient-ils de mœurs pures, mais ils contraignaient les Romains désormais sous leur domination à devenir purs à leur tour¹⁰². Sans doute Salvien idéalisait-il une situation au sujet de laquelle il serait bien vite contredit par ses contemporains, comme nous le verrons plus loin.

Dans son livre VIII Salvien tenta de démontrer que l'invasion de l'Afrique par les Vandales constituait le jugement de Dieu sur les Africains qui, plus que quiconque, étaient coupables de tous les péchés dont il était question tout au long de son ouvrage.

La date de rédaction du De gubernatione dei

La date de rédaction du *De gubernatione dei* ne peut être déterminée de manière absolue, mais les *termini ante* et *post quem* peuvent être établis grâce à des indices contenus dans le texte. Faisant allusion à la capture du général Litorius par les Wisigoths à Toulouse, Salvien dit que l'événement, qui s'était déroulé en 439, était récent¹⁰³. Plus loin, il aborda la question de la prise de Carthage par les

¹⁰⁰ De gub. VI, 1-99.

¹⁰¹ De gub. VII, 1-83.

¹⁰² De gub. VII. 84-108.

¹⁰³ De gub. VII, 40.

Vandales, qui eut lieu en 439 également. Cette date fait par conséquent l'unanimité comme le terminus post quem de la rédaction 104. En ce qui concerne le terminus ante quem de la rédaction du De gubernatione dei, L.S. Le Nain de Tillemont (1637-1698) avait déjà fait l'observation que Salvien avait omis toute mention d'Attila, alors que ce dernier envahit la Gaule en 451. Nous soupconnons qu'un tel événement, qui marqua les esprits de toute une époque, aurait aussi trouvé une place dans l'ouvrage de Salvien s'il s'était déjà produit au moment de la rédaction. À moins que Salvien ne l'ait volontairement passé sous silence, en raison de la contradiction que la défaite des Barbares aurait forcément constitué avec le reste de l'argumentation. Salvien était en effet fort sélectif dans le choix des exemples qu'il mettait de l'avant et laissait volontiers de côté les atrocités commises par les Barbares pour vanter leurs vertus. Par exemple, il mentionna que les Goths avaient épargné les Romains réfugiés dans les églises chrétiennes lors du sac de Rome par crainte de Dieu, mais il omit de parler des religieuses violées à la même occasion, dont Augustin d'Hippone nous révéla pourtant le sort tragique¹⁰⁵. Salvien ne parla pas non plus de la prise de Rome par Geiséric, ce qui donne également un indice pour une datation avant 455106. On admet généralement la datation proposée par Le Nain de Tillemont, situant la rédaction du De gubernatione dei quelque part entre 440 et 451¹⁰⁷.

La foi de Salvien

La question de la foi de Salvien est fondamentale, car c'est elle qui détermina le ton de son œuvre toute entière et influença l'opinion qu'il exprima au sujet des Barbares dans le *De gubernatione dei*. A.G. Hamman disait de Salvien de

¹⁰⁴ Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres II, p.11-12.

¹⁰⁵ Augustin d'Hippone, De civitate dei I, XVI.

¹⁰⁶ Inglebert, H. Les Romains chrétiens face a l'histoire de Rome, p.658.

Moricca, U. « Salviano e la data del De gubernatione dei », Rivista di filologia et di introduzione classica 46, 1918, p. 241-255, non uidi; Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres I, p. 11-13.

Marseille qu'ayant vécu longtemps retiré dans son idéal ascétique, celui-ci manifestait une intransigeance qui n'évoluait pas au contact de la vie quotidienne. On a aussi dit de Salvien qu'il avait une manière de raisonner dans l'abstrait et l'absolu caractéristique du moine enfermé dans sa cellule et retranché de la masse des chrétiens laïques aux prises avec les exigences du siècle et exposés à d'inévitables compromissions¹⁰⁸. Selon H. Inglebert, le mot *sancti* ne désignait pas les chrétiens en général dans le langage de Salvien, mais seulement les moines, retirés du monde contrairement aux clercs et aux laïcs¹⁰⁹. Nous croyons pour notre part que Salvien considérait l'ascétisme comme la forme de christianisme la plus authentique, sans pour autant nier toute valeur à la vie cléricale (qu'il a lui-même menée pendant la majeure partie de sa vie) et laïque. Il reconnaissait notamment la valeur du mariage, même s'il s'était lui-même consacré à la chasteté.

La rédaction du *De gubernatione dei* émane du constat de Salvien que les chrétiens de son époque n'étaient pas à la hauteur des standards de vie qu'il considérait inhérents à cette profession de foi. Le prêtre de Marseille reprochait notamment aux Romains leur conception mercantile de la foi. En effet, les communautés chrétiennes des siècles précédents trouvaient naturelles les persécutions par lesquelles Dieu éprouvait leur foi, alors que les chrétiens du V^e siècle estimaient plutôt que Dieu devait payer de faveurs temporelles leur adhésion à la foi chrétienne¹¹⁰. Parce qu'ils étaient chrétiens, les Romains considéraient que Dieu aurait dû leur épargner les souffrances que leur causaient les invasions barbares. Salvien ne put que s'insurger avec véhémence contre une telle conception de la foi. Il déclara par conséquent que ces croyants tièdes ne pouvaient prétendre au titre glorieux de chrétiens en raison de leur manque d'empressement à obéir aux lois divines, les malheurs qu'ils vivaient n'étant que le juste châtiment de leur impiété.

¹⁰⁸ Paschoud, F. Roma Aeterna: études sur le patriotisme romain dans l'Occident latin à l'époque des grandes invasions, p. 295.

¹⁰⁹ Inglebert, H. Les Romains chrétiens face a l'histoire de Rome, p. 663.

Lebeau, P. « Hérésie et Providence chez Salvien », p. 169.

Salvien ne manifesta aucune préoccupation particulière pour le salut des Barbares païens. Cette attitude correspond tout à fait à la pensée de l'époque. Ce n'est, en effet, qu'après le règne de Justinien (mort en 565) que la conversion des Barbares vivant hors des frontières de l'Empire fit l'objet d'une politique impériale¹¹¹.

Salvien et l'hérésie semi-pélagienne

La doctrine semi-pélagienne¹¹², née de la plume de Jean Cassien¹¹³, eut pour foyer principal l'île de Lérins¹¹⁴. Cette croyance provoqua des débats importants au V^e siècle dans le midi de la Gaule et l'ensemble du monde chrétien. Elle fut

¹¹¹ Maraval, P. Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe, p. 24-25.

Le semi-pélagianisme s'insère dans le débat sur le libre arbitre et la grâce divine, qui amena les chrétiens à débattre de la part attribuable à l'effort humain et à l'intervention divine dans l'obtention du salut et la poursuite de la sainteté. Augustin d'Hippone, l'opposant le plus acharné aux doctrines pélagiennes et semi-pélagiennes, affirmait la prépondérance absolue de la grâce divine sur les efforts humains. (Paschoud, F. « Les lettres en Gaule à la fin de l'Empire romain », p.17, Augustin d'Hippone, *De natura et gratia; De anima et eius origine; De gratia Christi et De peccato originali; Contra Julianum; De correptione et gratia; De praedestinatione sanctorum; De dono perseverentiae*). La réaction des évêques et moines gaulois, qui s'opposaient à la vision extrême d'Augustin en faveur de la grâce, causa quelques soubresauts dans la chrétienté, entre les années 427-435 ap. J.-C., à la fin du Ve siècle, et une dernière fois au début du VIe siècle, avant que la question ne soit définitivement tranchée au concile d'Orange de 529 ap. J.-C. (Maraval, P. *Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe*, p. 150 et 386-389).

Les *Conférences* furent le point de départ de la controverse semi-pélagienne. Jean Cassien y enseignait que l'homme doit dans un premier temps, faire usage de son librearbitre afin d'obtenir par la suite la grâce divine, qui permet d'achever l'œuvre débutée par la seule force de notre volonté. (Goux, P. *Lérins au cinquième siècle*, p. 72 et 79).

À Lérins, lorsqu'un nouvel ouvrage ou une nouvelle lettre étaient publiés, on les lisait avec auidité, en discutait et recevait des enseignements à ce sujet, jusqu'à ce qu'une opinion en ressorte, qui puisse faire autorité jusqu'à ce que l'Église se prononce officiellement sur la question. C'est ainsi que Lérins devint, plus que tout autre lieu spirituel de la Gaule, le creuset où prirent forme les idées religieuses qui allaient occuper les esprits de l'époque. (Goux, P. Lérins au cinquième siècle, p. 57-58).

éventuellement jugée hérétique¹¹⁵, c'est pourquoi divers auteurs ont tenté de démontrer dans quelle mesure Salvien de Marseille pouvait soit avoir adhéré à cette doctrine ou avoir été influencé par elle. Déjà au XVII^e siècle, L.S. Le Nain de Tillemont avait tenté de laver le prêtre de Marseille de tout soupçon d'hérésie ou d'hétérodoxie¹¹⁶. P. Badot dit que Jean Cassien a inspiré la pensée de Salvien¹¹⁷. Pour sa part, G. Lagarrigue relève qu'à la fin de la Lettre V, dédiée à Cattura, Salvien écrivit : « *felix, si hanc semper corporis mortem in uitam spiritus conservatis*¹¹⁸. » « Heureuse si tu conserves toujours cette mort de la chair pour la vie de l'esprit! » ce qui constituerait peut-être une vague allusion à la doctrine semi-pélagienne de *l'impeccantia*, selon laquelle le chrétien peut atteindre un niveau de sainteté où la tentation n'est plus possible¹¹⁹.

Autre détail révélateur: dans une lettre à l'intention d'Augustin d'Hippone, auquel il s'associa dans la lutte contre les doctrines semi-pélagiennes, Prosper d'Aquitaine rangea les prêtres de Marseille parmi leurs adversaires communs¹²⁰. Cela inclut très possiblement Salvien.

La condamnation d'hérésie contre cette doctrine ne fut pas prononcée du vivant des individus qui furent les principaux acteurs de la controverse. Contrairement aux pélagiens, rapidement considérés hérétiques par la grande Église, les semi-pélagiens, qui d'ailleurs ne se seraient jamais appelés ainsi eux-même, car ils déniaient toute vérité aux doctrine de Pélage, étaient toujours appelés catholiques, même par leurs détracteurs. Les sentences contre la doctrine semi-pélagienne furent prononcées par le pape Gélase en 494, par le pape Hormisdas en 519 et enfin par le Concile d'Orange en 529 (Goux, P. *Lérins au cinquième siècle*, p. 76 et 89-92).

Le Nain de Tillemont, L. S. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, justifiés par les citations des auteurs originaux avec une chronologie où l'on fait un abrégé de l'histoire ecclésiastique et avec des notes pour éclaircir les difficultés des faits et de la chronologie, p. 189-190.

¹¹⁷ Badot, P. « L'utilisation de Salvien et de la *Vita patrum iuresium* comme sources historiques », p. 392.

Salvien de Marseille, *Lettre* V, 5 b.

Lagarrigue, G. « Introduction », Salvien de Marseille, Œuvres I, p.19.

Prosper d'Aquitaine, *Epist. Ad Aug.*

Enfin, nous savons que Jean Cassien dédia son travail à Honorat et Eucher, ce qu'il n'aurait certainement pas fait si ceux-ci avaient été ennemis des doctrines qu'il professait. Nous savons par ailleurs que c'est à la demande d'Eucher que Cassien écrivit la seconde série de ses conférences et qu'Eucher entreprit de rédiger un abrégé de l'œuvre de Cassien après la mort de ce dernier¹²¹. Honorat et Eucher étant, comme nous l'avons déjà dit, des amis proches de Salvien, il est probable que ces hommes avaient en commun l'adhésion à des croyances similaires.

À la lumière de ces quelques éléments, il nous apparaît très probable que Salvien ait accordé crédit aux positions semi-pélagiennes sur la grâce et le libre-arbitre. Une recherche plus approfondie de cette question, quoique souhaitable pour faire progresser la connaissance historique sur Salvien, nous éloignerait toutefois de notre sujet principal, les Barbares dans le *De gubernatione dei*.

Les sources de Salvien

Avant d'aller plus loin, faisons un bref tour d'horizon des auteurs qui ont inspiré Salvien de Marseille dans la rédaction de son *De gubernatione dei*. C'est dans la Bible que Salvien puisa le plus d'inspiration et c'est elle qu'il cita le plus abondamment. En effet, les auteurs chrétiens essayaient de faire jouer aux Écritures bibliques le rôle ornemental et référentiel que jouaient habituellement les classiques chez les auteurs païens. Salvien utilisa à plusieurs reprises l'*exemplum*, un outil rhétorique qui consiste en une référence à un grand personnage du passé¹²². Il tirait ses exemples de l'Ancien Testament. Dans l'ensemble, il fut moins redevable aux lettres classiques que ses contemporains.

Goux, P. Lérins au cinquième siècle, p. 94.

Rapp, C. Holy Bishops in Late Antiquity, p. 126. Pour une étude plus détaillée de l'usage de l'exemplum, voir Kennedy, G. A. Greek rhetoric under Christian emperors, Princeton: Princeton University Press, 1983. 337 p.; Demoen, K. Pagan and Biblical Exempla in Gregory Nazianzen: A Study in Rhetoric and Hermeneutics, Turnhout: Brepols, 1996. 498 p. non uidi.

Sidoine Apollinaire, par exemple, cita plus abondamment les auteurs païens. P. Badot attribue le moins grand rôle de la culture païenne dans les écrits de Salvien à une renonciation volontaire, une séparation d'avec la pensée du siècle¹²³.

Un certain nombre d'ouvrages, issus de la plume d'auteurs ayant vécu à Lérins, ont toutes les chances d'avoir été connus de Salvien, soit parce qu'il en a lu les textes lui-même, soit parce qu'il en connaissait les idées, qui circulaient largement depuis cette île célèbre entre toutes, dans tout le sud de la Gaule et même au-delà. Grâce à une lettre qu'Eucher écrivit à l'intention d'Aurélien, un membre de sa parenté, afin de l'éloigner du paganisme et de l'amener à embrasser la foi chrétienne, nous savons que les auteurs suivants lui étaient connus, non seulement de nom, mais par leurs écrits : Clément de Rome, Grégoire de Nysse, Grégoire de Naziance, Basile de Césarée, Paulin de Nole, Pétrone, Firmianus, Minucius Felix, Cyprien de Carthage, Hilaire de Poitiers, Jean Chrysostome, Ambroise et Augustin d'Hippone¹²⁴. Il est donc probable que Salvien ait lui aussi connu ces auteurs, mais l'éventuelle influence de leurs écrits sur sa rédaction du *De gubernatione dei* reste à démontrer.

Contrairement aux auteurs mentionnés plus haut, qui trouvaient à Lérins un lectorat favorable, saint Augustin, pourtant fort célèbre à travers toute la chrétienté, n'y était plus approuvé pour ses idées sur la grâce et le libre-arbitre. Selon A.G. Hamman, c'est la raison pour laquelle Augustin n'est cité à aucun moment dans le *De gubernatione dei*. Même Eucher, qui cita pourtant un passage des *Confessions* dans sa lettre à Valérien¹²⁵ et adhérait à la pensée d'Augustin sur plusieurs points, était en désaccord avec les idées de l'évêque d'Hippone sur la grâce¹²⁶. Les différences qui opposent les pensées respectives de Salvien et d'Augustin, dues tantôt à leur lectorat, tantôt à des divergences dans le ton de leurs œuvres, mais plus que tout au message qu'ils désiraient transmettre, rendent

¹²³ Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 354.

¹²⁴ Eucher, Epist. ad Valer.

¹²⁵ Augustin d'Hippone, Confessions VIII, 7.

Goux, P. Lérins au cinquième siècle, p. 95.

les idées de ces deux grands auteurs difficiles à mettre en parallèle, voire impossibles à réconcilier pour plusieurs historiens¹²⁷. Il n'en demeure pas moins que chacun à sa façon, ils ont tenté de répondre à la même question concernant la Providence divine, face aux dévastations causées par les Barbares dans le monde romain. F. Paschoud affirme néanmoins que Salvien aurait formé sa pensée politique à la lecture de la Civitate dei, sans expliciter clairement ce qu'il entend par là¹²⁸. Nous croyons pour notre part que la supposée pensée politique de Salvien ne fut jamais que l'un des nombreux aspects de sa pensée religieuse. Salvien, enseignant, prêtre et ascète, pensait le monde comme un chrétien vivant accessoirement dans l'Empire romain, plutôt que comme un citoyen préoccupé du sort de l'État dont il dépendait. Par conséquent, Salvien se caractérisait plutôt, à notre avis, par une absence de pensée politique à proprement parler. Tout au plus portait-il un regard sur le monde, fort critique d'ailleurs. Mais la seule chose que Salvien croyait devoir changer est le cœur des chrétiens et non le fonctionnement ou le sort de l'État romain. Il écrivit non pour sauver l'Empire, mais pour sauver les âmes de ses fidèles.

J.-P. Waltzing a clairement démontré que Tertullien fut l'une des inspirations de Salvien, grâce notamment à son *Apologeticum*, dont le prêtre de Marseille tira des exemples¹²⁹. On reconnaît la plume du « maître »¹³⁰ là où Salvien compara Dieu dirigeant le monde à un pilote conduisant son vaisseau¹³¹. Salvien fit toutefois l'erreur d'attribuer cette idée aux stoïciens plutôt qu'à Platon¹³², comme le fit

¹²⁷ Grey, C. « Salvian, the ideal Christian community and the fate of the poor in fifth-century Gaul », p. 165.

Paschoud, F. Roma Aeterna: études sur le patriotisme romain dans l'Occident latin à l'époque des grandes invasions, p. 309.

Waltzing, J. P. « Tertullien et Salvien », p. 39-43.

Dauzat, P. E. « Introduction », *Apologétique*. p. XVII. Ce titre était conféré à Tertullien par Cyprien de Carthage, qui demandait à chaque jour à son secrétaire de lui lire le maître, en ces mots : *da mihi magistrum*.

¹³¹ *De gub.* I, 3.

La comparaison entre les dieux et un pilote de navire se trouve chez Platon dans Les lois X, 902 d

Tertullien¹³³. Ailleurs, Salvien rappela les accusations dont les premiers chrétiens firent l'objet à l'époque de Tertullien, à savoir l'homicide et l'inceste rituels ¹³⁴. La source de cette information pourrait avoir été l'un des deux apologistes latins du IIe siècle ap. J-C., soit Tertullien ou Minucius Felix¹³⁵. Après ces deux auteurs, de telles accusations n'avaient plus cours, et l'on ne les trouve mentionnées que chez Origène¹³⁶. Ce dernier n'en parle d'ailleurs que pour dire que désormais, personne n'y croyait plus. La formulation et les arguments que Salvien employa pour réfuter une telle accusation démontrent presque hors de tout doute que c'est de Tertullien qu'il tira son information. Enfin, c'est chez Tertullien que Salvien emprunta l'exemple de Socrate et de Caton qui prêtaient leur femme à leurs amis. Salvien déplorait de telles mœurs, bien entendu. Chez Tertullien, l'objectif était de mettre en relief le fait que les chrétiens n'étaient maris que pour leurs femmes 137, donc de prouver que ceux-ci avaient une morale supérieure à celle des païens qui les accusaient. Chez Salvien cependant, le but était de souligner la pureté morale des Barbares, et non celle des chrétiens. Le même exemple servait donc des fins différentes chez Tertullien et chez Salvien.

Tertullien aurait également inspiré Salvien grâce à son traité *De spectaculis*. Tertullien tentait d'y démontrer que les cirques, théâtres et amphithéâtres offraient des jeux dédiés aux anciens dieux du paganisme¹³⁸, des démons donc, auxquels tout chrétien avait juré de renoncer en entrant dans les eaux baptismales¹³⁹. Pour ceux qu'une telle argumentation n'aurait pas convaincus, Tertullien dénonçait dans un deuxième temps la luxure du plaisir causé par les spectacles¹⁴⁰. Il condamnait également l'excitation, la colère, la hargne, voire la folie que les assistants y

¹³³ Tertullien, *Apologeticum* XLVII, 7.

¹³⁴ *De gub.* IV, 85.

¹³⁵ *Octavius* IX, 5-7.

¹³⁶ Contra Celsum VI, 27.

¹³⁷ Tertullien, *Apologeticum* XXXIX, 12-13 et *De gub*. VII, 101-105.

¹³⁸ Tertullien, *De spectaculis* IV-XI à mettre en parallèle avec *De gub*. VI, 60-61.

¹³⁹ Tertullien, De spectaculis IV, 1.

apportaient avec eux, avant même que le spectacle n'eût débuté¹⁴¹. Toutes ces émotions, poussées au paroxysme, démontraient combien le chrétien n'était plus maître de lui-même lorsqu'il assistait à des spectacles. Or, la maîtrise de soi était l'une des vertus que le croyant se devait de cultiver. Par ailleurs, le cirque n'aurait su être le lieu d'aucune sanctification, puisqu'on y permettait des choses qui n'étaient tolérées nulle part ailleurs¹⁴². Salvien et Tertullien avaient en commun une opinion des plus négatives au sujet des théâtres, combats de gladiateurs, compétitions sportives et courses de chars. Cependant, leurs façons d'aborder la question diffèrent, en raison de leur contexte politique, social et religieux respectifs. Pour Tertullien, qui vécut entre le milieu du IIe siècle ap. J-C et le milieu IIIe, l'objectif était encore de présenter une argumentation solide, afin de démontrer aux chrétiens que leur place n'était pas dans ces lieux de perdition les chrétiens ne devaient pas prendre part à de telles activités -cela avait été largement démontré par d'illustres auteurs l'44- mais plutôt de déplorer que, persistant

¹⁴⁰ Tertullien, *De spectaculis* XIV, 1-3.

¹⁴¹ Tertullien, De spectaculis XV.

¹⁴² Tertullien, De spectaculis XVI.

¹⁴³ Tertullien, De spectaculis IV, 3-4.

Un autre traité sur les spectacles, d'abord attribué à Cyprien de Carthage, mais dont la paternité est désormais remise en question, plaidait que le chrétien qui assistait au théâtre regardait des choses qui souillaient la pureté de l'âme (Pseudo-Cyprien, *De spectaculis* I, 3). Lactance dénonçait que les gens de théâtre utilisassent l'éloquence et l'émotion afin de susciter les passions des spectateurs (*De Divinae institutiones* VI, 20, 6-14). Jean Chrysostome affirmait que plus les gens fréquentaient le théâtre, plus ils étaient efféminés, lâches et vicieux (Jean Chrysostome, *De sanctis martyribus*). Il condamna les spectacles également dans ses homélies XVII et XXI destinées à la population d'Antioche, ainsi que dans ses homélies VI et XXVII sur l'Évangile de Matthieu. Augustin d'Hippone se plaignait, pour sa part, de l'influence néfaste que les jeux du cirque avaient eue sur son cher ami Alypius au cours de sa jeunesse. Cet ami, qui serait plus tard reconnu comme un évêque fort pieux, s'était laissé entrainer à assister à des combats de gladiateurs et n'arrivait plus à en détacher ses yeux, obnubilé par la vue du sang s'échappant des blessures des gladiateurs (Augustin d'Hippone, *Confessiones* III, 2). Jérôme soulignait pour sa part qu'une passion qui causerait de l'horreur dans son

néanmoins à s'y adonner, ils étaient coupables devant Dieu, ce qui avait entraîné les malheurs dont ils se plaignaient.

Apologie de la Providence divine

L'apologie de la Providence divine étant le thème central du *De gubernatione dei*, nous prendrons ici le temps de résumer les principaux auteurs chrétiens qui écrivirent sur le sujet avant Salvien. Nous verrons en quoi le prêtre de Marseille était semblable ou s'éloignait de la conception de la Providence de chacun d'entre eux.

Le thème de la Providence divine trouve autant ses racines dans la religion traditionnelle romaine que dans l'Ancien Testament. Comme G. Soury le fait remarquer, les périodes de catastrophes, naturelles ou causées par l'action humaine, se prêtaient particulièrement au questionnement sur la Providence divine et par conséquent au développement de ce type de pensée¹⁴⁵. Tout comme les chrétiens du temps de Salvien, les païens des époques précédentes s'interrogèrent sur l'apparente inactivité des dieux lorsque ceux-ci n'intervenaient pas en leur faveur, ou tardaient à le faire¹⁴⁶. L'influence de la philosophie grecque

état naturel devenait intéressante par la manière dont elle était exprimée au théâtre (*Ep.* CVII). La critique des spectacles n'avait toutefois pas débuté avec les chrétiens. En effet, Sénèque déplorait l'effet pervers qu'ils avaient sur l'esprit humain (*Ep.* VII). Notons de plus, pour le seul plaisir de l'anecdote, puisqu'il est fort douteux que Salvien ait pu être influencé de quelque façon par cet auteur, l'agréable épigramme de Martial qui écrivit qu'une femme arrivait au théâtre telle Pénélope et en repartait telle Hélène, « *Penelope uenit, abiit Helena* » (*Epigrammata* I, 6). Pour une liste plus complète des divers auteurs anciens qui traitèrent de la question des spectacles, voir Joly, J. R. *Lettres Historiques Et Critiques Sur Les Spectacles (1782),* Kessinger Publishing : La Vergne, 2010, 223 p. et Lagarrigue, G. *De gub.*, note infrapaginale 2, p. 382-383 et note infrapaginale 2, p. 400-401.

¹⁴⁵ Soury, G. « Le problème de la Providence et de *De sera numinis vindicta* de Plutarque », p. 163.

Le problème de la lenteur de la justice divine fut abordé notamment par Plutarque (46-120 ap. J.-C.) qui consacra le *De sera numinis vindicta* à y répondre. Il s'éleva contre la

sur les auteurs chrétiens qui traitèrent de ce thème est très perceptible. Car bien que païens et chrétiens fussent opposés sur de nombreux points, la Providence divine est l'un de ces sujets sur lesquels ils se trouvèrent en accord. Les emprunts aux païens sont omniprésents. Salvien, comme d'autres auteurs chrétiens, s'inspira de Platon via Tertullien, comme nous l'avons déjà mentionné.

Clément (150-220), Père de l'Église et dirigeant de l'école d'Alexandrie, l'un des berceaux les plus prolifiques de la pensée intellectuelle chrétienne de l'époque, reprit à son compte, dans ses *Stromates*, l'argumentation de Platon contenue dans le livre X de ses Lois, un dialogue dans lequel Platon affirmait que l'homme est sujet à trois erreurs concernant les dieux : soit de croire qu'ils n'existent pas, de croire qu'ils ne se soucient pas des évènements terrestres et donc n'y interviennent pas, ou encore de croire que les dieux peuvent être influencés, voire achetés, grâce à des sacrifices et des prières¹⁴⁷. Dans la réfutation du second point, Platon expliquait pourquoi le lecteur devait impérativement croire que les dieux ont non seulement connaissance de ce qui se passe sur Terre, mais qu'ils agissent sur le cours des circonstances. Clément, reprenant Platon, mit l'accent sur le fait que Dieu dirige le monde jusque dans le moindre détail¹⁴⁸. L'idée que Dieu est à l'origine de l'ordre qui règle l'univers, la communauté et l'individu, que l'on peut lire dans l'œuvre de Clément¹⁴⁹, était aussi présente dans le *De gubernatione* dei¹⁵⁰. Mais alors que Salvien tentait de démontrer l'action de Dieu sur le sort des deux groupes très vastes que constituaient les Romains et les Barbares, Clément s'attachait moins à l'application collective de la Providence divine qu'à son application individuelle : le salut de l'âme.

vison épicurienne, tirant ses arguments de Platon et de la philosphie stoïcienne. Voir Soury, G. « Le problème de la Providence et de *De sera numinis vindicta* de Plutarque », p. 163-179.

Platon, Les lois X, 885 b.

¹⁴⁸ Platon, Les lois X, 902 b- 903 d.

¹⁴⁹ Clément d'Alexandrie, Stromates VII, 2, 6, 1b et 2, 8, 4.

¹⁵⁰ De gub. I, 19.

Lactance (250-325), originaire d'Afrique du Nord, vécut une partie de sa vie en Gaule, où il fut précepteur du César Crispus, fils de Constantin¹⁵¹. Sa défense de la Providence divine, le De opificio Dei, est datée des années 303-304. Le mot latin opifex, contenu dans le titre, était en soi une référence au Démiurge platonicien du Timée. Le lien trop évident avec la philosophie païenne fut d'ailleurs la cause de la proscription de ce mot par Tertullien¹⁵². Cependant, Lactance ne se laissa pas entraver par le tabou qui touchait d'autres auteurs chrétiens concernant les textes païens. À vrai dire, ce serait même le contraire : le De opificio Dei défend la Providence divine, sans laisser percer l'adhésion de son auteur au christianisme. L'aspect crypto-chrétien de cet ouvrage s'explique par le fait qu'il fut rédigé pendant la persécution de Dioclétien¹⁵³. Lactance se proposait de disserter sur le sujet auquel Cicéron, pour lui le plus éloquent des hommes 154, avait consacré son De Natura Deorum, à savoir le problème du mal et l'objection que cela posait à la doctrine de la Providence divine. Lactance considérait que Cicéron n'avait fait qu'effleurer le sujet, et souhaitait l'explorer plus à fond luimême. Il s'opposait à l'épicurisme¹⁵⁵, ce courant philosophique grec qui, sans nier l'existence des dieux, enseignait que ceux-ci ne s'intéressaient pas au sort du monde et n'y intervenaient pas¹⁵⁶. Lactance écrivit pour un lectorat qui se posait des questions d'ordre philosophique sur la Providence divine. Il répondit donc selon cet angle abstrait. En ceci il différait de Salvien, qui écrivit en réponse aux malheurs socio-politiques concrets de son temps.

Jean Chrysostome (349-407) écrivit le *De prouidentia dei* depuis Cucuse en Arménie où il avait été envoyé en exil. La date de rédaction de ce traité sur la souffrance et la Providence est estimée à 407 ap. J.-C. En tant qu'homme de

Perrin, M. « Introduction », Lactance, De opificio Dei, p. 14.

¹⁵² Perrin, M. « Introduction », Lactance, De opificio Dei, p. 17-18.

¹⁵³ Lactance, De opificio Dei XX, 1.

Lactance, De opificio Dei I, 14.

¹⁵⁵ Lactance, De opificio Dei II, 10 et VI, 1-15.

¹⁵⁶ Soury, G. « Le problème de la Providence et de *De sera numinis vindicta* de Plutarque », p. 166.

lettres, Jean Chrysostome croyait que l'on pouvait saisir dans une certaine mesure l'action de Dieu par l'intelligence. Il était toutefois fort conscient des limites de l'esprit humain dans la compréhension du cours des événements. Face à l'inexplicable, il faisait appel à la foi, qui s'incline devant ce qui défie la logique humaine¹⁵⁷. Il eut pour inspiration l'*Apologie de Socrate* ainsi que les *Pensées* d'Épictète lorsqu'il affirma que rien ne peut atteindre l'homme dans sa conscience, si ce n'est le mal¹⁵⁸. On sent bien l'influence du stoïcisme dans l'idée que la souffrance tonifie l'âme¹⁵⁹. Jean écrivit dans un contexte très différent de celui de Salvien; les Barbares n'avaient pas affligé l'Orient de manière aussi marquante que les Gaules¹⁶⁰. Pour cet évêque chassé de son siège épiscopal, le mal et la souffrance prenaient donc une autre forme que pour Salvien : les attaques des païens et des hérétiques dans des conflits de nature religieuse 161, plutôt que des massacres perpétrés par des tribus nordiques armées et violentes. De plus le message de Jean Chrysostome se voulait un appel à la persévérance dans l'épreuve, plutôt qu'un appel à un changement de mœurs comme l'était le De gubernatione dei.

Plus près de Salvien, Prosper d'Aquitaine écrivit, vers 416, un poème sur la Providence divine, destiné à réfuter les mêmes objections que celles auxquelles Salvien s'attaqua concernant le gouvernement que Dieu exerçait sur le monde ¹⁶². Si le style diffère entre les vers de Prosper et la prose sarcastique de Salvien, la méthode est semblable en ce que les deux auteurs articulèrent leur apologie autour d'une rétrospective historique débutant avec Adam et Ève, afin de

¹⁵⁷ Jean Chrysostome, Sur la Providence de Dieu II, 11-18.

Malingrey, A.-M. « Introduction », Jean Chrysostome, Sur la Providence de Dieu, p. 18.

¹⁵⁹ Jean Chrysostome, Sur la Providence de Dieu XIV et XVI.

Nous verrons plus en détail l'histoire événementielle de la Gaule au Ve siècle, au chapitre III.

¹⁶¹ Jean Chrysostome, Sur la Providence de Dieu XIX-XXI.

Prosper d'Aquitaine, De Providentia dei I, vers 21-96.

démontrer l'intervention de Dieu en toute circonstance¹⁶³. Pour Prosper comme pour Salvien, la démonstration conduisit à la conclusion que les désastres que les Romains de Gaule subissaient depuis le début du V^e siècle étaient la conséquence de leur péché¹⁶⁴. Bien que les fautes des Romains les eussent menés à la défaite, le raisonnement du poète d'Aquitaine ne stipulait aucunement que la victoire des Barbares pût avoir été méritée par leur vertu, ce en quoi Salvien allait se distinguer, deux décennies plus tard.

Salvien et la fin de l'Empire romain d'Occident

Contrairement à Orose et St-Augustin notamment, qui espéraient que les invasions barbares n'étaient qu'un avertissement de Dieu, il semble que Salvien se soit résigné aux changements de la réalité politique. Peut-être fut-il le premier à écrire que tout espoir était perdu pour l'Empire¹⁶⁵ et ce, bien avant que le dernier empereur d'Occident ne fût déposé¹⁶⁶. Pour Salvien de Marseille, la fin de l'Empire d'Occident n'équivalait pas à la fin du monde, et son propos, bien que fortement religieux et austère, n'a aucune teneur eschatologique¹⁶⁷.

Salvien aurait-il entrevu une coexistence possible avec les Barbares comme Orose l'avait envisagée avec les Wisigoths? H. Inglebert soutient qu'Orose croyait possible une collaboration au sein de l'Empire romain, alors que Salvien aurait compris que cela ne pouvait se produire qu'au sein d'États barbares 168. Selon H.

Pour Salvien, voir la structure du *De gubernatione dei* à la p. 29 du présent mémoire. Comparer à Prosper d'Aquitaine, *De Providentia dei* V-VII.

¹⁶⁴ Prosper d'Aquitaine, *De Providentia dei* VIII.

¹⁶⁵ De gub. IV, 30 et VII, 107.

Romulus Augustule fut déposé en 476 ap. J.-C.

Le sentiment de l'imminence de la Fin du monde est très perceptible chez certains auteurs, notamment chez Hydatius, sous la forme de signes annonciateurs, *Chronicon* 151, 214-215, 217, 225, 252-253.

¹⁶⁸ Inglebert, H. Les Romains chrétiens face a l'histoire de Rome, p.668.

Inglebert, la situation avait assez évolué entre l'époque d'Orose ¹⁶⁹, qui termina son *Historiarum adversum Paganos* en 416, et celle de Salvien qui écrivit, comme nous l'avons vu, entre 440 et 451, pour que l'opinion de ce dernier diffère sensiblement quant aux possibilités de survie de l'Empire romain d'Occident ¹⁷⁰. Toutefois, nous voyons plus tardivement ¹⁷¹ en Sidoine Apollinaire l'exemple d'un Romain tout à fait prêt à collaborer avec les rois goths, tant que ceux-ci conservaient leur allégeance à Rome. Ce membre de l'aristocratie gallo-romaine fit volontiers l'éloge des Goths, tant que ceux-ci s'insérèrent dans la politique impériale d'Avitus et accepta même leur expansion territoriale ¹⁷², tant que celle-ci était légitimée par l'Empire ¹⁷³. L'attitude de Salvien, d'Orose ou de Sidoine Apollinaire n'était donc pas uniquement tributaire de la décennie précise où ils évoluèrent. Ceci démontre l'originalité du point de vue du prêtre de Marseille parmi les autres auteurs du V^e siècle.

Bien que la propagande impériale eût toujours fait état de victoires et d'alliances lorsqu'il y avait confrontation avec les Barbares ou invasion de leur part, les Gallo-Romains étaient sans doute de moins en moins dupes de la situation réelle de l'Empire romain d'Occident. Il devenait clair que même si l'on appelait toujours *foederati*¹⁷⁴ les peuples qui s'installaient sur le territoire romain, les conditions d'alliance n'étaient plus dictées par les seuls Romains, mais que les Barbares, désormais en position de force, avaient des exigences avec lesquelles le

¹⁶⁹ Orose, *Historiarum adversum Paganos* VII, 41-42.

Jones, W. R. « The image of the Barbarian in Medieval Europe », p. 383-384.

Sidoine Apollinaire vécut entre 430 et 486 ap. J.-C. En tant qu'évêque de Clermont-Ferrand, il organisa la défense de cette ville contre les Wisigoths entre 471-475. Ses différents ouvrages furent rédigés entre 469 et 482.

¹⁷² Pensons, notamment, que les Romains cédèrent Narbonne aux Wisigoths en 462.

Heather, P. « The Emergence of the Visigothic Kingdom », dans *Fifth-century Gaul : a Crisis of Identity ?*, p.93.

Sur la question des *foederati* et les difficultés posées par l'utilisation du terme dans les sources et dans la littérature secondaire, voir Stickler, T. « *The Foederati* », dans *A*

pouvoir impérial devait compter¹⁷⁵. Salvien fit allusion aux tributs versés par l'État romain aux Barbares, qu'il décrivit avec une admirable perspicacité :

« Vendunt nobis hostes lucis usuram, tota admodum salus nostra commercium est. O infelicitates nostras! Ad quid deuenimus! Et pro hoc gratias barbaris agimus, a quibus nos ipsos pretio pretio comparamus. [...] Insuper etiam ridiculos ipsi ipsi esse nos facimus; aurum, quod pendimus, munera uocamus, dicimus donum esse quod pretium est [...] » De gub. VI, 98 b-99 a

« Les ennemis nous vendent la jouissance de la lumière : notre salut est devenu un commerce ! Malheureux, à quelle extrémité nous voilà réduits ! Et nous rendons grâces aux Barbares, à qui nous achetons nos propres personnes ! [...] Par-dessus le marché nous nous rendons ridicules : nous appelons un présent cet or que nous payons, nous appelons un don ce qui n'est qu'un prix [...] »

Malgré le fait que Salvien se soit montré lucide quant au sort de l'État romain, il ne faudrait pas en conclure que cela fût pour lui une préoccupation primordiale : la lecture du *De gubernatione dei* révèle que Salvien se soucia bien davantage de considérations spirituelles que des événements politiques du siècle. Le prêtre envisagea le passé, le présent et l'avenir du point de vue de la vie morale des chrétiens dont il avait la responsabilité spirituelle; le passé lui servit d'exemple, comme on le voit dans les passages où il rendit hommage à la vie austère et pieuse des anciens Romains¹⁷⁶, qui n'était pas sans rappeler la vie ascétique à laquelle Salvien espérait convertir ses contemporains. Et l'avenir terrestre ne revêtit jamais d'importance particulière pour le prêtre de Marseille. En effet, le seul futur qu'il évoquât dans ses écrits était celui du jugement divin après la mort.

Companion to the Roman Army, p. 495-514.

¹⁷⁵ Procope, Guerre contre les Vandales I, 11, 3-4.

¹⁷⁶ De gub. I, 10-12; V, 60.

Chapitre II: Les Barbares dans le De gubernatione dei

Définition des Barbares

Comme Alain Chauvot l'a amplement démontré dans Opinions romaines face aux barbares au IVe siècle ap. J.-C. 1777, il est impossible de donner une définition du mot « Barbare » qui convienne à tous les auteurs anciens. Le sens en a varié d'une époque à l'autre, d'un lieu à l'autre, d'un écrivain à l'autre, en fonction du contexte politique, social et religieux. Les Barbares étant l'un des thèmes importants du De gubernatione dei, il est fondamental de définir avec précision ce que Salvien entendait par ce mot. Bien que David Lambert ait récemment traité de la question des Barbares dans le De gubernatione dei¹⁷⁸, il a scrupuleusement évité de définir ce qu'étaient les Barbares pour Salvien, disant plutôt : « I believe that most or all barbarian groups were peoples who originated outside the Empire and had their own sense of ethnic identity, as argued by Heather 1996¹⁷⁹». Même s'il est adéquat de dire que chaque groupe ethnique avait une définition de sa propre identité, cela n'exclut pas la possibilité de définir ce que Salvien de Marseille entendait, lui, par « Barbare ». Il importe seulement de garder à l'esprit que le point de vue de Salvien n'est en aucun cas objectif, et qu'il n'est certainement pas représentatif de la vision que les individus ainsi qualifiés avaient d'eux-mêmes, étant au contraire la perception d'un « observateur » externe.

Nous avons relevé que, dans le *De gubernatione dei*, le mot Barbare désigne des individus différents selon le contexte où il est employé. On y rencontre trois types de Barbares : le plus fréquent est celui où le Barbare se définit en fonction de ses origines territoriales, désignant les non-Romains venus d'au-delà des

Chauvot, A. *Opinions romaines face aux barbares au IV*^e siècle ap. J.-C, De Boccard : Paris, 1998. 525 p.

Lambert, D. « The Barbarians in Salvian's De gubernatione dei », p. 103-115.

¹⁷⁹ Lambert, D.« The Barbarians in Salvian's *De gubernatione dei* » p. 113, note infrapaginale 4.

frontières du Rhin et du Danube¹⁸⁰. C'est en fonction de cette définition que le mot Barbare est le plus souvent utilisé dans le *De gubernatione dei*.

Un autre type de Barbare mentionné dans le De gubernatione dei est représenté par Urie le Hittite¹⁸¹, personnage dont Salvien tire l'exemple de l'Ancien Testament¹⁸². Urie était stigmatisé en raison de ses origines ethniques, et bien que faisant partie intégrante du peuple d'Israël par sa fonction de soldat et par son mariage avec une femme israélite, il fut toujours perçu comme « autre » par la société juive de son époque. Urie combattit et mourut pour l'armée d'Israël, mais cela ne suffit jamais à faire de lui un Israélite. Pour l'auteur (ou les auteurs) du récit biblique, il est Urie le Hittite; pour Salvien, il est Urie le Barbare. Le sacrifice de sa vie au service du roi d'Israël ne fit jamais de lui Urie l'Israélite. Dans la majorité des cas où le mot « Barbare » apparaît dans le *De gubernatione* dei, Salvien désignait l'« autre », avec comme point de référence l'ensemble des Romains chrétiens, dont il faisait lui-même partie. Dans le passage que nous venons de mentionner, l'« autre » était défini en fonction d'un point de référence différent : Urie le Hittite, Urie le Barbare, était « autre » par rapport aux Juifs de l'époque du roi David, un millénaire avant l'ère chrétienne. Le Hittite était le Barbare du Juif, tout comme l'Alain, le Gépide ou l'Alaman étaient les Barbares des Romains au temps de Salvien¹⁸³. La situation d'Urie n'était pas sans rappeler celle de nombreux soldats Goths, Francs ou Alamans, engagés dans l'armée romaine. Ils apprenaient le latin, s'intégraient à la culture romaine, épousaient des femmes romaines, mais étaient toujours stigmatisés en raison de leurs origines. Les sources nous donnent quelques exemples d'enfants de couples mixtes, l'un des plus célèbres étant Stilichon. Fils d'un général de cavalerie vandale et d'une mère romaine, sa carrière compta plusieurs postes prestigieux à la cour de Théodose I^{er 184}. Bien que de tels individus fussent tout à fait intégrés à la société

¹⁸⁰ Par exemple *De gub*. IV,68; V, 36; VII, 24.

¹⁸¹ *De gub*. II, 14.

Voir récit biblique en II Samuel 12, 9-12.

Lagarrigue, G. De gub., note infrapaginale, p. 172-173.

Heather, P. The Fall of the Roman Empire, p. 215-227.

romaine, ils faisaient souvent l'objet de propagande anti-barbare. Les auteurs anciens qui leur étaient défavorables ne manquaient pas de souligner leurs origines, et le soupçon qu'ils eussent pu se retourner contre les Romains, en faveur des Barbares, demeurait toujours au-dessus de leur tête comme une épée de Damoclès¹⁸⁵.

Le troisième et dernier type de Barbare mentionné par Salvien était formé par les Bagaudes. Ceux-ci se distinguaient des groupes nommés précédemment par leur composition : les Bagaudes étaient pour la plupart d'origine romaine. Nous les connaissons au Ve siècle comme des bandes de paysans armés et de bandits qui se rebellèrent à différentes reprises contre l'oppression dont ils étaient l'objet de la part des propriétaires terriens et du système fiscal de l'Empire romain 186. Pourquoi Salvien inclut-il les Bagaudes parmi les Barbares, alors qu'il s'agissait principalement de citoyens romains ? Sans doute parce que les Bagaudes étaient connus pour les razzias qu'ils menaient contre les populations gallo-romaines, qui s'apparentaient à celles conduites par les Barbares, faisant d'eux les ennemis de leurs propres compatriotes. Pour les populations locales, le nom des Bagaudes, synonyme de pillage et destruction, était tout aussi terrifiant que ceux des Barbares venus d'au-delà du Danube et du Rhin 187.

Les Barbares comme argument dans la rhétorique de Salvien

Alors que dans certains passages, Salvien identifia une communauté barbare précise¹⁸⁸, dans de nombreux cas, il utilisa le seul mot « Barbare(s) », confondant

Le poète Claudien offre une vision particulièrement favorable de ce général dans son Éloge à Stilichon. Une vision plus modérée se trouve dans Zosime, Histoire nouvelle VI. Rutilius Namatianus, pour sa part, décrit Stilichon en tant que traître dans son De reditu suo 2, 39-60.

¹⁸⁶ Heather, P. The Fall of the Roman Empire, p. 282-283.

¹⁸⁷ *De gub.* V, 22.

Tous les passages où un groupe barbare précis est nommé dans le *De gubernatione dei* sont recensés dans l'Annexe B.

les groupes ainsi désignés dans un ensemble culturel indifférencié, comme lorsqu'il parla des vices dont les Barbares n'étaient point souillés 189. Il n'y avait plus, dans cette appellation de Barbares, ni Francs, ni Huns, ni Vandales. Il n'v avait même plus la séparation religieuse entre païens et hérétiques que Salvien établit dans d'autres passages 190. Ces peuples barbares étaient dépouillés de toute identité propre, ils n'étaient qu'un exemple, un faire-valoir de l'argumentation de Salvien. Il faut en effet rappeler que le De gubernatione dei n'est pas à prime abord une discussion sur les Barbares, même si ces derniers sont omniprésents dans les livres IV à VIII. Le but de Salvien était de faire l'apologie de la Providence divine contre les Romains chrétiens qui, face aux victoires répétées des Barbares¹⁹¹, doutaient que Dieu fût au contrôle des événements. L'argumentation basée sur les vertus des Barbares y était un outil servant sa rhétorique. G. Lagarrigue fait remarquer que lorsque Salvien souhaita dénoncer un vice chez les Romains, il utilisa la comparaison¹⁹². Nous ajouterons qu'il s'agissait d'une comparaison d'un type bien précis : Salvien excusa l'inférieur au détriment du supérieur, envers lequel il ne ménagea aucune critique, suivant ce principe qu'il énonça : « La faute est plus criminelle quand la condition du fautif est plus honorable; plus le personnage est élevé, plus son péché suscite l'antipathie¹⁹³ ». Le tableau suivant montre différents passages où Salvien utilisa ce procédé rhétorique :

¹⁸⁹ De gub. VI, 53.

En De gub. IV, 67, Salvien mentionna les groupes barbares païens : Saxons, Francs, Gépides, Huns, Alamans, Alains, Syriens, Maures et Scythes, commettant possiblement une erreur à l'endroit des Gépides, qui se seraient convertis à la foi arienne avec les Goths, sous le règne de Valens, si l'on en croit Jordanès (*Getica* 133). Au livre V, 5, Salvien écrivit quels étaient les Barbares hérétiques ariens, à savoir les Vandales et les Goths.

Encore faut-il nuancer ce propos, car les victoires barbares en batailles rangées étaient rares, le phénomène de leur implantation dans l'Empire fut complexe et progressif et n'eut pas une cause proprement militaire.

Lagarrigue, G. « L'opinion de Salvien sur les Barbares (De gubernatione dei). Interprétations actuelles », p. 70-71.

¹⁹³ De gub. IV, 57 b.

Tableau 1 : La comparaison dans le De gubernatione dei

Personnage « supérieur » dénoncé Personnage « inférieur » excusé **Romains Barbares** « Ego enim praeter eos tantummodo « Impudicitiam nos diligimus, Gothi Romanorum execrantur; puritatem nos fugimus, quos paulo antea illi amant; fornicatio apud illos nominaui, ceteros aut omnes aut crimen atque discrimen est, apud nos paene omnes maioris reatus dico et quam decus. » De gub VII, 24 b criminosioris uitae esse barbaros. » De gub. IV, 63. « Nous aimons l'impudicité : les Goths la détestent nous fuyons la pureté : ils « Pour moi, si vous exceptez ce petit l'aiment. Chez eux la fornication est un nombre de Romains que je viens de citer, je prétends que tous, ou presque crime et un danger : chez nous c'est un tous, mènent une vie plus coupable et honneur. » plus criminelle que les Barbares. » **Riches Pauvres** « Vos autem exhonorastis pauperem! « Quotus quisque enim iuxta diuitem non pauper aut actus aut statutus est? diuites per potentiam opprimunt uos? » De gub. III, 52 Sidiquem peruasionibus praepotentum aut sua homines imbecilli aut etiam se ipsos cum suis pariter amittunt. » De « Mais vous, vous méprisez le pauvre! N'est-ce pas les riches qui gub. IV, 20 b grâce à leur puissance vous oppriment?» « Qui donc, à proximité d'un riche, n'a pas été réduit à la pauvreté, classé pauvres? parmi les Car empiétements des puissants font que les faibles perdent leurs biens et se perdent eux-mêmes avec leurs biens. »

Personnage « supérieur » dénoncé

Personnage « inférieur » excusé

Catholiques

« Ita et nos, qui Christiani et catholici esse dicimur, si simile aliquid barbarorum impuritatibus facimus, grauius erramus. Atrocius enim sub sancti nominis professione peccamus. » De gub. IV, 58 b

« Pareillement nous qui sommes appelés chrétiens et catholiques, si nous commettons quelque chose de semblable aux impuretés des Barbares, nous péchons plus gravement qu'eux. Le péché est plus affreux quand on fait profession de sainteté. »

« Et in nobis itaque Christianum uocabulum quasi aureum decus est : quo si indigne utimur, fit ut sues cum ornamento esse uideamur. » De gub. IV, 2

« Chez nous par conséquent, le titre de Chrétien est comme une parure d'or : si nous en usons indignement, il en résulte que nous sommes semblables à des porcs avec une décoration! »

Hérétiques/Païens

« Duo enim genera in omni gente omnium barbarorum sunt, id est aut haereticorum aut paganorum. His ergo omnibus, quantum ad legem diuinam pertinet, dico nos sine comparatione meliores. Quantum ad uitam ac uitae actus, doleo ac plango esse peiores. » De gub. IV, 61

« Dans l'ensemble de tous les peuples barbares il y a deux catégories, les hérétiques et les païens. Si l'on se réfère par conséquent à la Loi divine, je dis que nous sommes meilleurs que tous les Barbares, sans comparaison possible. Quand à la vie et aux mœurs – je m'en afflige et je le déplore – nous sommes pires. »

« Et de hostili iniquitate conquerimur! Et paganicam barbariem peierare causamur! Quanto minore peccato illi per daemonia peierant quam nos per deum! » De gub. IV, 76 b-77 a

« Et nous nous plaignons de l'iniquité de nos ennemis! Nous alléguons les parjures des Barbares païens! Qu'ils sont moins coupables de se parjurer par les démons que nous de nous parjurer par le vrai Dieu! »

Personnage « supérieur » dénoncé

Personnage « inférieur » excusé

Maîtres/Nobles

« Quis enim est uel nobilium omnino uel diuitum horrens crimina? Quamuis in hoc fefellerinm: multi enim horrent sed paucissimi euitant. In aliis quippe horrent quod in se semper admittunt. » De gub. III, 54

« Qui parmi les nobles ou les riches a horreur des crimes ? Pourtant je fais erreur : beaucoup les ont en horreur mais très peu les évitent. Ils abhorrent chez les autres ce qu'ils admettent constamment chez eux. »

« Verum est esse haec uitia seruorum; sed plura tamen sunt ac maiora dominorum! » De gub. IV, 13 b

« C'est vrai que ce sont là les défauts des esclaves; mais les maîtres en ont de bien plus nombreux et de bien plus grands. »

Esclaves

«[...] quia parere impudicissimis dominis famulae cogebantur inuitae et libido dominantium necessitas subiectarum erat. Ex quo intelligi potest quantum caenum impudicarum sordium fuerit, ubi sub impurissimis dominis castas esse, etiamsi uoluissent, feminas non licebat.» De gub. VII, 20

« Les servantes étaient forcées malgré elles d'obéir à des maîtres qui en étaient au dernier degré de l'impudicité; la lubricité des maîtres était une contrainte inéluctable pour elles. On peut donc imaginer quelle fange de saletés impudiques il y avait dans ces lieux où, sous des maîtres si impurs, les femmes n'étaient pas libres d'être chastes, quand bien même elles l'auraient voulu. »

« Ac primum serui, si fures sunt, ad furandum forsitan egestate coguntur, [...] Ac per hoc culpam ipsam inopia minus culpabilem facit [...] »

De gub. IV,14

« Et d'abord les esclaves, s'ils sont voleurs, sont peut-être poussés au vol par le dénuement [...] Ainsi l'indigence rend la faute elle-même moins coupable. »

Salvien joua la carte de la comparaison, une comparaison qui ne manqua de choquer plus d'un de ses contemporains. Mais il ne craignait pas la désapprobation, comme il l'affirma lui-même :

« Nos autem, qui rerum magis quam uerborum amatores utilia potius quam plausibilia sectamur, neque id quaerimus ut in nobis inania saeculorum ornamenta sed ut salubria rerum emolumenta laudentur, in scriptiunculis nostris non lenocinia esse uolumus sed remedia, quae scilicet non tam otiosorum auribus placeant quam aegrotorum mentibus prosint, magnum ex utraque re caelestibus donis fructum reportaturi. » De gub. Préface, 3

« Pour moi, comme j'attache plus de prix aux réalités qu'aux paroles, je me préoccupe d'être utile dans mes écrits, plus que de provoquer des applaudissements. Ce ne sont pas les vains ornements du siècle que je cherche à faire louer en moi, mais l'effet salutaire de la vérité; je veux que mes faibles écrits ne soient pas des cajoleries mais des remèdes, qu'ils soient plus utiles à des âmes malades qu'agréables à des oreilles d'oisifs. »

Salvien était conscient que son propos sur les Barbares était dérangeant, et c'est précisément le but qu'il poursuivait¹⁹⁴. En comparant les Romains chrétiens aux Barbares hérétiques ou païens, il ne prétendait aucunement comparer des égaux, comme le révèle ce passage :

« An meliores simus barbaris iam uidebimus; certe, quod non dubium est, meliores esse debemus, et hoc ipso utique deteriores sumus, si meliores non sumus qui meliores esse debemus. » De gub. IV, 57

« Nous allons voir bientôt si nous sommes meilleurs que les Barbares; mais ce qui ne fait pas de doute, c'est que nous devons être meilleurs qu'eux, et que nous sommes pires si nous ne sommes pas meilleurs, par le simple fait que nous devons être meilleurs. »

Chez les Romains, comme dans toute grande civilisation d'ailleurs, l'habitude de se comparer favorablement avec les voisins barbares, en les regardant tour à tour avec condescendance, dégoût ou suspicion, permettait de se définir comme

¹⁹⁴ De gub. IV, 60 a.

supérieur¹⁹⁵. Salvien lui-même n'échappa pas à ce type de jugement¹⁹⁶, comme nous venons de le voir. Le but de la comparaison qu'il effectua était de piquer l'orgueil des Romains chrétiens, qui se croyaient meilleurs, de leur démontrer qu'ils n'étaient pas ce qu'ils croyaient être, afin de les conduire à la repentance et à un changement de vie. C'est dans cette perspective qu'il faut voir toute l'argumentation faisant usage du thème des Barbares.

Pour Salvien, les victoires successives des Barbares sur les Romains démontraient que Dieu était désormais avec ces derniers parce qu'ils étaient plus vertueux ¹⁹⁷. En ceci il s'éloignait de l'opinion partagée par la majorité des chrétiens de l'époque, notamment par Augustin, qui n'aurait jamais accepté une telle prise de position en faveur des Barbares. Ils n'étaient pour lui que l'instrument de Dieu dans le châtiment infligé aux chrétiens ou dans les épreuves envoyées par Dieu pour éprouver leur foi et épurer leurs cœurs. Augustin aurait pu donner son assentiment à la partie du raisonnement de Salvien voulant que les malheurs du temps fussent dus à la déchéance des mœurs romaines, mais non à l'affirmation d'une quelconque supériorité morale des Barbares ¹⁹⁸.

Les topoï littéraires sur les Barbares

La lecture du *De gubernatione dei* révèle rapidement que Salvien n'avait pas une expérience personnelle de relation ou de contact avec les Barbares qu'il mentionna¹⁹⁹. Son jugement sur chacun des peuples qu'il évoqua était trop peu nuancé pour être le reflet d'une connaissance basée sur des faits, puisque Salvien se contenta le plus souvent d'une seule grande caractéristique pour qualifier un

¹⁹⁵ Jones, W. R. « The image of the Barbarian in Medieval Europe », p. 376.

Salvien laisse percer son sentiment à l'égard d'une certaine supériorité des Romains sur les Barbares en De gub. IV, 64.

¹⁹⁷ De gub. VII, 107.

¹⁹⁸ Inglebert, H. Les Romains chrétiens face a l'histoire de Rome, p. 663.

¹⁹⁹ D. J. Cleland exprime le même avis dans « Salvian and the Vandals », p.271.

groupe barbare dans son ensemble. De plus, il ne parla jamais d'individus d'origine barbare dans ses exemples, mais plutôt de collectivités ayant une morale commune. Connaissant désormais les objectifs que l'auteur s'était donnés pour cette œuvre, le manque de finesse, de subtilité, dont il fit preuve dans sa description des Barbares ne doit guère nous étonner. Dans ce contexte, on comprend facilement pourquoi les Barbares que Salvien décrivit étaient si invraisemblables, trop parfaits pour être vrais. Cette perfection n'existait que dans l'esprit de l'auteur; ce que dit Salvien sur les Barbares relevait le plus souvent du lieu-commun, fondé ou non. Nous croyons toutefois, à l'instar de David Lambert, que bien que Salvien utilisât abondamment les *topoï* pour exprimer sa pensée sur les Barbares, cela ne signifiait aucunement que son discours n'était que rhétorique. Nous pensons au contraire qu'il croyait sincèrement ce qu'il prétendait et que si son traité ne fournit pas de documentation exacte au sujet des Barbares, il est le reflet de la pensée de son auteur, voire une manifestation de la culture religieuse de l'Antiquité tardive²⁰⁰. Même si les topoï ne représentaient pas des vérités objectives sur les Barbares, ils révèlent ce qu'un lectorat Gallo-Romain chrétien du Ve siècle ap. J.-C. considérait comme plausible concernant les Barbares²⁰¹. On peut même aller plus loin en affirmant que ces *topoï* étaient ce que les lecteurs s'attendaient à lire au sujet des Barbares, et que cette attente peut avoir conditionné dans une certaine mesure ce que l'auteur écrivit. En effet, les Romains, comme les Grecs avant eux, étaient particulièrement conservateurs en matière de littérature. Des formes très anciennes persistaient au fil du temps, certains auteurs étant considérés comme des modèles de perfection, dont on s'inspirait pour produire de nouvelles œuvres²⁰². Selon les normes de la littérature

²⁰⁰ Lambert, D. « The Barbarians in Salvian's *De gubernatione dei* », p.103-104.

²⁰¹ Wickham, C. Framing the Early Middle Ages, p. 8.

Hartog, F. *Le miroir d'Hérodote*, p.53. Hérodote, en particulier, avait sans le savoir fixé les normes selon lesquelles on parlerait des Barbares pour des siècles à venir. Pour reprendre les mots de François Hartog, Hérodote avait « élaboré une rhétorique de l'altérité ». L'historiographie antique lui est particulièrement redevable du point de vue de la forme, son vocabulaire et ses formulations étant toujours en usage longtemps après sa mort.

classique « originality is a defect, innovation is suspect, and fidelity to tradition a duty »²⁰³. Salvien s'inscrivit tantôt en conformité, tantôt en opposition avec cette longue tradition de *topoï* littéraires qui permettaient de parler d'individus ou de groupes étrangers en fonction d'un vocabulaire établi d'avance et dont les lecteurs avaient l'habitude. Cependant, comme nous le démontrerons dans les prochains chapitres, son esprit indépendant et ses idées marginales pour l'époque furent exprimées aussi bien que ses idées les plus conventionnelles, grâce à la manipulation de ces *topoï*.

Dans les deux prochains chapitres, nous verrons de quelle manière Salvien de Marseille utilisa cette rhétorique de l'altérité afin d'exprimer sa pensée sur les Barbares, ou au contraire comment il s'en éloigna afin de produire une pensée originale, car Salvien sembla à certains moments exprimer des idées à contrecourant, surtout lorsqu'il se fit le porte-parole des opprimés et critiqua la société gallo-romaine de son époque.

Ayant recensé les *topoï* sur les Barbares dont Salvien fait usage dans le *De gubernatione dei*, nous avons observé que deux grandes thématiques reviennent particulièrement souvent:

- 1) Les Barbares et la guerre
- 2) La fuite des Romains chez les Barbares afin d'échapper à la lourdeur du système fiscal de l'Empire tardif.

Ces deux thématiques feront chacune l'objet d'un chapitre. Voyons dès maintenant comment Salvien utilisa les *topoï* sur les Barbares et la guerre dans sa défense de la Providence divine.

²⁰³ Hadot, P. Plotinus or The Simplicity of Vision, p. 17.

Chapitre III: Entre topos et innovation, les Barbares et la guerre

Au cours de la première moitié du V^e siècle, la Gaule connut son lot d'incursions, de guerres et de dévastations. Afin de bien saisir la teneur des propos de Salvien ainsi que le contexte socio-politique dans lequel évolua son lectorat, il est nécessaire d'esquisser un rapide tableau des conflits armés qui affligèrent sans relâche les habitants de ces contrées, avant d'en venir aux *topoï* sur les Barbares à proprement parler.

Usurpations

Après la mort de Théodose I en 395, aucun de ses descendants ne fut en mesure de régler le sort de l'Empire. Ceci s'explique en partie en raison du fait que ces empereurs n'avaient pas les habiletés de Théodose en matière de gouvernement, mais également parce qu'ils héritèrent du trône en bas âge et qu'aucun d'eux ne parvint à s'extirper tout à fait de la tutelle de ses ministres ou favoris une fois devenu adulte²⁰⁴. L'incapacité des empereurs légitimes de venir à bout de la situation en Gaule laissa le champ libre à une panoplie de tyrans qui s'élevèrent au pouvoir entre 407 et 413, mais dont le succès s'avéra éphémère dans tous les cas ²⁰⁵. L'usurpation la plus sérieuse fut le fait de Constantin III²⁰⁶, un soldat qui se proclama empereur en Bretagne, en 407, avant de passer en Gaule et de s'établir à Arles. Un chroniqueur gaulois anonyme écrivit au sujet de ces événements que les Vandales et les Alains dévastaient une partie des Gaules, tandis que le tyran

Arcadius avait seize ou dix-sept ans lorsqu'il hérita du trône et régna sur Constantinople. Honorius, qui reçut la partie occidentale de l'Empire n'avait que dix ans. Arcadius mourut, laissant à son tour le pouvoir impérial à son fils Théodose II, âgé de seulement sept ans. Valentinien III, qui succéda à son oncle Honorius à partir de 425, avait six ans lorsqu'il devint Auguste.

²⁰⁵ Jones, A. H. M. *LRE* I, p. 174.

Procope, Guerre contre les Vandales I, 2, 31; Olympiodore, fr. 12; Zosime, Histoire nouvelle V, 27, 1-2.

Constantin assiégeait ce qui en restait²⁰⁷. Ce dernier tenta de mettre fin aux problèmes causés par ces envahisseurs, tantôt en les combattant, tantôt en tentant d'établir des traités de paix aussitôt rompus par les Barbares. Constantin III fut assiégé dans Arles par un autre usurpateur, du nom de Maximus, élevé au rang d'Auguste par le général Gerontius, en Espagne. Maximus tenta d'étendre son pouvoir en Gaule, mais l'arrivée du général Constantius força les troupes rebelles de Gerontius et Maximus à se retirer en Espagne. Constantin fut défait par Constantius²⁰⁸ qui, bien qu'ayant promis de garder la vie sauve à l'usurpateur si celui-ci se rendait, le fit tout de même exécuter le moment venu. Maximus s'étant enfui chez les Vandales, il fut retrouvé et exécuté par Constantius en 418²⁰⁹.

Une autre usurpation fut le fait d'un aristocrate gaulois, Iovinus²¹⁰, qui s'appropria le titre d'Auguste en 411. Il hérita de plusieurs des anciens supporteurs de Constantin et constitua son armée en recrutant des Barbares rhénans. Il fut tué en 413 par le préfet Dardanus²¹¹.

L'éloignement et l'inaction de l'empereur légitime face aux invasions barbares avait fait naître un sentiment d'abandon chez les Gallo-Romains²¹². Les usurpateurs, plus proches et plus enclins à se soucier des malheurs qui s'abattaient sur la Gaule semblaient un recours plus sûr. C'est pourquoi plusieurs aristocrates se rangèrent de leur côté. Toutefois, pour ceux, peu nombreux, qui n'appuyaient pas les usurpateurs, la situation devenait vite intenable et il leur était nécessaire de s'exiler, en Italie pour la plupart²¹³. Les évêques gaulois eux-mêmes apportèrent

²⁰⁷ Chron. Gall. a. 452, 63.

²⁰⁸ Orose, *Historiarum adversum Paganos* VII, 42, 3.

²⁰⁹ Jones, A. H. M. *LRE* I, p. 187.

Pour le détail de cette usurpation, voir Drinkwater, J. « The Usurpers Constantine III (407-411) and Jovinus (411-413) », *Britannia* 29, 1998, p. 269-298.

²¹¹ Demougeot, E. La formation de l'Europe et les invasions barbares II, p. 465.

²¹² Drinkwater J. et H. Elton, Fifth-Century Gaul: a Crisis of Identity?, p. 1.

²¹³ Mathisen, R. Ecclesiastical Factionalism and Religious Controversy in Fifth-Century Gaul, p. 28.

leur soutien à ces Augustes auto-proclamés. Ces derniers s'assurèrent quelquefois la loyauté des représentants ecclésiastiques en faisant élire sur les sièges les plus importants des évêques qui leur fussent favorables. Constantin III fut le premier à mêler le pouvoir séculier aux élections épiscopales en Gaule, pratique qui devint de plus en plus courante. Dans le même ordre d'idée, il devint fréquent, pour un usurpateur voulant consolider son pouvoir, de mettre sur le siège épiscopal des métropoles un évêque venu de l'extérieur de la Gaule. Ce dernier, étranger, ne pouvant compter sur le soutien de la population locale, se voyait obligé de maintenir un lien privilégié avec l'usurpateur qui l'avait mis en place afin de conserver et consolider sa position²¹⁴. Lorsqu'un usurpateur tombait, ceux qui avaient été les plus influents sous son régime étaient éliminés. Les rangs de l'aristocratie gauloise s'en trouvèrent décimés²¹⁵. De même, la défaite de l'usurpateur entraînait le remplacement, au sein de la hiérarchie ecclésiastique, des supporteurs de l'ancien régime par ceux du nouveau²¹⁶.

Invasions barbares

Depuis le III^e siècle, les Barbares s'étaient souvent aventurés au sud du Rhin, de manière ponctuelle, afin de piller les régions frontalières. Ils s'en retournaient ensuite chez eux avec leur butin. Cependant, le 31 décembre 406²¹⁷, une vague de

Mathisen, R. Ecclesiastical Factionalism and Religious Controversy in Fifth-Century Gaul, p. 30-31.

²¹⁵ Grégoire de Tours relate dans son Histoire des rois francs II, 9 que les nobles qui avaient eu des postes élevés dans l'administration de Iovinus furent capturés et cruellement exécutés par les généraux d'Honorius.

²¹⁶ Ce fut notamment le cas de l'évêque Héros, supporteur de Constantin III, qui fut remplacé sur le siège d'Arles par Patroclus, un client de Constantius. Voir Heinzelmann, M. « The "Affair" of Hilary of Arles (445) and Gallo-Roman Identity in the Fifth Century », dans Fifth-Century Gaul: a Crisis of Identity?, p. 244.

Cette datation, basée sur les *Chronicon* de Prosper d'Aquitaine (*Chronicon* 1230), ne va pas sans poser quelques problèmes de chronologie, exposés par M. Kulikowski et auxquels il propose une solution dans « Barbarians in Gaul, Usurpers in Britain », *Britannia* 31, 2000, p. 325-345.

Vandales, Suèves et Alains traversa massivement le Rhin, gelé en cette fin de décembre, dévastant la Gaule sur son passage²¹⁸. Et cette fois-ci, les Barbares n'allaient pas rentrer chez eux. Prosper d'Aquitaine décrivit ainsi l'état de désespoir dans lequel gisait la Gaule en ces temps d'affliction :

« Each time the image of our fatherland, all in smokes, comes to our mind,

and the whole range of destruction stands before our eyes, we break down, and the tears water our cheeks beyond restraint. And while we play the role of pious men, we turn into complainers. [...]

If the entire Ocean had poured over the fields of Gaul, more creatures would have survived the vast waters! For the flocks are gone altogether, and so are the seeds of the fruits:

there is no ground left for vines and olive trees.

The force of fire and rain has taken away the houses and the farms;

worse yet, some of them still stand there but empty.

If we must endure blows of the misfortune, alas, for ten full years of slaughter

we have been cut down by the swords of the Vandals and the Goths.

No fort set on the rocks, no town built atop a high mountain, no city located at a river flowing into the sea has been able to overcome the wiles of the barbarians and their raging weapons: we have suffered all a man can take !²¹⁹»

Orientus, un autre poète gaulois, rendit de ces funestes événements un témoignage similaire dans cette courte mais saisissante phrase : « Toute la Gaule était remplie de la fumée d'un seul bûcher funéraire²²⁰». Après avoir ainsi mis la Gaule à feu et à sang pendant plus de deux ans, les Vandales et leurs alliés passèrent en Espagne en 409, sans rencontrer la moindre résistance²²¹.

²¹⁸ Salvien se fait témoin de ces dévastations en *De gub*. VII, 50.

²¹⁹ Prosper d'Aquitaine, *De providentia dei* I, vers 17-20 et 27-38.

²²⁰ Orientus, *Commonitorium* 2, 184. Traduction personnelle de l'auteur.

Pertes de territoire²²²

L'attribution de territoires aux Goths, Burgondes et Alains au sein du territoire jadis romain ne se fit donc pas sans perturbations préalables et ne fut pas davantage suivie d'une paix durable. Les Wisigoths entrèrent en Gaule en 412, sous la direction d'Athaulf, beau-frère et successeur d'Alaric, ce dernier étant décédé en Italie l'année suivant le célèbre sac de Rome. Le chef visigoth conclut une alliance avec le général Constantius et collabora à la capture de l'usurpateur Iovinus²²³. En 418, après avoir combattu les Alains et les Vandales en Espagne pour le compte de l'empereur romain, les Wisigoths furent autorisés par Honorius à s'installer dans la vallée de la Garonne, entre Toulouse et Bordeaux. Ils y établirent un royaume qui allait durer jusqu'en 507, date à laquelle cette région allait passer aux mains des Francs²²⁴. On a vu dans cet octroi de territoire une mesure visant à assurer la défense de la Gaule et de l'Espagne²²⁵. Les Wisigoths avaient en effet manifesté une volonté de défendre et promouvoir les intérêts romains. Cet accord ne différait donc pas beaucoup de la politique de recrutement de soldats barbares en vigueur depuis déjà quelques siècles. Cependant, les choses allaient se gâter lorsqu'Honorius, en 413, refusa ou fut incapable (les sources ne précisent pas la nature du problème) de fournir aux Wisigoths les denrées promises par le traité. Les convois de blé ayant été bloqués à Carthage, les annones militaires ne furent pas livrées comme prévu²²⁶. En guise de représailles, Athaulf et ses soldats marchèrent sur Marseille. Ils échouèrent à prendre la ville²²⁷, mais furent néanmoins en mesure de capturer Narbonne et

Burns, T. S. « The Settlement of 418 », dans Fifth-Century Gaul: a Crisis of Identity?, p. 54.

²²² Pour un aperçu des territoires occupés par des groupes dits barbares, voir Annexe C.

²²³ Demougeot, E. La formation de l'Europe et les invasions barbares II, p. 464.

²²⁴ Mitchell, S. A History of the Later Roman Empire, p. 110-111.

Burns, T. S. « The Settlement of 418 », dans *Fifth-Century Gaul : a Crisis of Identity ?*, p. 53

Demougeot, E. La formation de l'Europe et les invasions barbares II, p. 465.

²²⁷ Olympiodore, fr. 22.

peut-être aussi Toulouse. Athaulf fit prisonnière et épousa Galla Placidia²²⁸, fille de Théodose I et demi-sœur de l'empereur Honorius, dans le but de forcer une alliance entre Romains et Wisigoths²²⁹. Toutefois, il ne vécut pas suffisamment longtemps pour parvenir à ses fins. L'enfant qui naquit de cette union ne survécut pas non plus, et le retour de la princesse fut négocié et obtenu²³⁰. La paix ne fut restaurée entre les Wisigoths et Rome qu'en 439²³¹, grâce à la réaffirmation des termes du traité de 418, non sans pertes de territoire supplémentaires du côté des Romains²³².

Les Burgondes, pour leur part, se virent attribuer un territoire à l'ouest du Rhin, aux alentours de Worms, par l'usurpateur Iovinus. Ce royaume fut détruit par

²²⁸ Hydace, *Chronicon* 44 et 57; Olympiodore, fr. 24; Orose, *Historiarum adversum Paganos* VII, 40, 2; Rutilius Namatianus, *De reditu suo* I, 496.

²²⁹ Orose, Historiarum adversum Paganos VII, 43.

²³⁰ Caffin, P. Galla Placidia: la dernière Impératrice de Rome, p. 159-160.

²³¹ Burgess, R. W. « From *Gallia Romana* to *Gallia Gothica*: the View from Spain », dans *Fifth-Century Gaul*: a Crisis of Identity?, p.20.

²³² Heather, P. The Fall of the Later Roman Empire, p. 287.

Aetius²³³ et ses troupes en 435²³⁴, lors d'une expédition punitive qu'il mena en raison des incursions de ce peuple en Belgique. Hydace avança le chiffre de 20 000 morts parmi les Burgondes²³⁵. En 443, Aetius concéda de nouvelles terres aux survivants autour et au sud du lac de Genève. Les Burgondes ne furent pas les plus turbulents parmi les peuples qui fondèrent un royaume en Gaule dans cette période. Ils recherchaient davantage l'alliance avec l'Empire et s'assimilaient à la culture romaine plus volontiers que les autres peuples dits barbares²³⁶. Étrangement, Salvien ne mentionne les Burgondes à aucun moment dans son *De gubernatione dei*. La raison de cette omission demeure inconnue à ce jour.

Le dernier groupe qui obtint une portion du territoire gallo-romain avant la période où Salvien rédigea son *De gubernatione dei* fut celui des Alains. Aetius leur concéda la région d'Orléans afin d'assurer la stabilité à long terme de la région²³⁷. Ces Alains n'étaient qu'une minorité parmi ceux qui avaient initialement

²³³ Alors que dans l'Empire d'Orient le pouvoir reposait principalement entre les mains des préfets de prétoire, des maîtres des offices ou encore des eunuques du palais, dans l'Empire d'Occident, ce furent les généraux qui contrôlèrent les destinées de l'État (Jones, A. H. M. The Later Roman Empire: 284-602, tome I, p. 175). Flavius Aetius, magister militum per Gallias dès 410, fut l'un de ces généraux très influents. Ayant passé une partie de sa vie chez les Huns en tant qu'otage (Olympiodore, fr. 41). Il y avait d'importantes relations et n'hésita pas à se prévaloir de son influence en faisant appel à eux pour recruter des soldats valeureux. Les Huns servirent sous Aetius lors de campagnes contre les Francs (Gordon, C. D. The Age of Attila, p. 45-49) en 428 et 432, contre les Burgondes en 436-437, contre les Bagaudes qui se rebellaient en Armorique, ainsi que contre les Wisigoths, lorsque ces derniers semèrent le trouble en Provence et dans le sud de la Gaule en 425-426, 430 et 436 (Thompson, E. A. The Huns, p. 71). Ce général parvint à maintenir une certaine stabilité en Gaule, protégeant notamment les intérêts de l'élite locale en dépit de la disparition des anciennes frontières (Mitchell, S. A History of the Later Roman Empire, p. 111). Ce valeureux chef de guerre mourut, assassiné en présence de l'empereur Valentinien III en 454, victime des rivalités si fréquentes à cette époque (Procope, Guerre contre les Vandales I, 4, 24-28).

²³⁴ Thompson, E. A. *The Huns*, p. 72.

²³⁵ Hydace, *Chronicon* 110.

²³⁶ Mitchell, S. A History of the Later Roman Empire, p. 208-209.

Heather, P. The Fall of the Later Roman Empire, p. 287.

traversé le Rhin en 406, la plupart d'entre eux ayant émigré en Espagne sous la direction du roi Rependial²³⁸.

Topoï sur les Barbares et la guerre

Il n'est guère étonnant, en regard d'un tel contexte socio-politique, marqué par de nombreuses invasions, conflits et usurpations, que Salvien ait incorporé la thématique de la guerre dans sa défense de la Providence divine. En effet, ce furent les malheurs engendrés par ces événements tragiques qui suscitèrent chez les chrétiens de l'époque une remise en question du contrôle exercé par Dieu sur le monde²³⁹, comme le démontre ce passage :

« Si ergo, inquiunt, respicit res humanas deus, si curat, si diligit, si gubernat, cur nos infirmiores omnibus gentibus et miseriores esse permittit? cur uinci a barbaris patitur? Cur iuri hostium subiugari? » De gub. IV, 54

« Si Dieu, disent les impies, regarde les affaires humaines, s'il s'en occupe, s'il les aime, s'il les gouverne, pourquoi permet-il que nous soyons plus faibles et plus malheureux que tous les autres peuples ? Pourquoi supporte-t-il que nous soyons vaincus par les Barbares, soumis à la loi de l'ennemi ? »

Pour Salvien de Marseille, les invasions, la mort et les déprédations qui s'étaient abattus sur les Gallo-Romains étaient le jugement présent de Dieu, *de praesenti iudicio*, pour reprendre le titre que Gennadius donna au *De gubernatione dei*. Ceci démontrait non seulement que Dieu voyait l'impiété dans laquelle les

Demougeot, E. La formation de l'Europe et les invasions barbares II, p. 498.

Tout comme les chrétiens du temps de Salvien, les païens des époques précédentes s'étaient interrogés sur l'apparente inactivité des dieux, lorsque ceux-ci n'intervenaient pas en leur faveur ou tardaient à le faire. Le problème de la lenteur de la justice divine fut abordé notamment par Plutarque (46-120 ap. J.-C.), qui y dédia un ouvrage, le *De sera numinis vindicta*. Il s'élevait contre la vison épicurienne, tirant ses arguments de Platon et de la philosphie stoïcienne. Voir Soury, G. « Le problème de la Providence et de *De sera numinis vindicta* de Plutarque », p. 163-179.

chrétiens se vautraient, mais qu'Il contrôlait et infléchissait le cours des événements afin qu'ils obtinssent le salaire de leurs actions. Toutefois, Dieu n'avait pas tout à fait abandonné les Romains. En effet, ceux-ci jouissaient toujours de Sa protection dans une certaine mesure, la preuve étant qu'ils n'étaient pas totalement exterminés, malgré la misère où les avaient réduits attaques et pillages²⁴⁰.

La victoire du bon sur le méchant

L'intervention divine dans l'issue des guerres en fonction de la vertu des belligérants, objet de réflexion d'abord chez les auteurs païens, était devenue un *topos* longtemps avant que les chrétiens ne développassent leur propre rhétorique à ce sujet. La croyance que les dieux (ou Dieu) accordaient la victoire aux bons et la défaite aux pécheurs faisait partie intégrante de la rhétorique latine. On rencontre ce *topos* notamment dans les panégyriques²⁴¹. Par exemple, Nazarius prononça en 321 ap. J.-C. l'un de ces discours en l'honneur de l'Auguste Constantin I et des cinq années de règne des Césars Crispus et Constantin II. Il affirma que c'était à la Providence divine que l'on devait imputer les victoires remportées par les armées, la divinité sondant le plus profond du cœur des hommes, afin que les innocents fussent vainqueurs et les criminels vaincus²⁴². Dans un autre panégyrique destiné à Constantin, un auteur anonyme, visiblement païen, tenta d'expliquer la trahison de Maximien envers son co-empereur par la volonté et l'action des dieux, qui décidaient du caractère des uns et des autres et étaient pourvoyeurs des bonnes comme des mauvaises actions²⁴³.

²⁴⁰ De gub. VII, 37 b.

Les panégyriques sont parmi les ouvrages les plus codifiés de la littérature ancienne. La part laissée à l'inspiration personnelle de l'auteur y était plus restreinte que dans la plupart des autres types d'écrits. Conséquemment, la rhétorique y tenait une place prépondérante et les *topoï* y étaient nombreux.

²⁴² Panegyrici latini X (4).

²⁴³ Panegyrici latini VII (6), 14, 3.

Salvien reprit ce *topos* de la victoire du bon sur le méchant pour démontrer que les Romains n'avaient perdu contre les Barbares qu'en raison de leur propre vie pécheresse et de la vertu de ceux-ci :

« Et miramur si miseri qui tam impuri sumus, miramur si ab hoste uiribus uincimur qui honestate superamur, miramur si bona nostra possident qui mala nostra execrantur! Nec illos naturale robur corporum facit uincere nec nos naturae infirmitas uinci. Nemo sibi aliud persuadeat, nemo aliud arbitretur: sola nos morum nostrorum uitia uicerunt. » De gub. VII, 108 b

« Et nous nous étonnons d'être malheureux, nous qui sommes si impurs ! Nous nous étonnons d'être surpassés en force par nos ennemis, lorsqu'ils nous surpassent en vertu ! Nous nous étonnons qu'ils possèdent notre bien, eux qui haïssent notre mal ! Ce n'est pas la force physique de leur corps qui leur a valu la victoire; ce n'est pas notre faiblesse physique, qui nous a valu la défaite. Que personne ne se persuade d'autre chose, que personne ne pense autrement : nous n'avons été vaincus que par le dérèglement de nos mœurs ! »

Cependant, ce point de vue de Salvien au sujet des Barbares ne demeura pas incontesté. Victor de Vita, qui écrivit dans la décennie de 480, contredit Salvien au sujet de la prétendue vertu des Vandales. Victor fut témoin des nombreuses cruautés que ces envahisseurs exercèrent contre les Romains lors de la conquête de l'Afrique du Nord²⁴⁴. Il relata également les profanations que ces chrétiens de confession arienne perpétrèrent contre les lieux saints au cours de la persécution qu'ils menèrent contre les catholiques²⁴⁵. Victor de Vita était choqué de constater qu'après toutes ces violences, certains pussent encore louer les vertus des Vandales

« Quant à vous, le petit nombre, qui aimez les Barbares et en faites parfois l'éloge, pour votre condamnation, examinez bien

²⁴⁴ Victor de Vita, *Historia persecutionis* I, 3-10, 41-42; III, 63-64.

²⁴⁵ Lambert, D. « The Barbarians in Salvian's *De gubernatione dei* », p. 109.

leur nom et soyez bien conscients de leurs mœurs. Pouvait-on les appeler d'un autre nom approprié, si ce n'est de ce nom de "Barbares", qui implique évidemment les termes de férocité, de cruauté et de terreur ? » Victor de Vita, *Historia persecutionis* III, 62²⁴⁶

Comme Victor de Vita le souligne, ceux qui aimaient les Barbares n'étaient pas une majorité, mais un petit nombre. Peut-être visait-il directement Salvien sans le mentionner. Nous croyons que le point de vue utopique de Salvien au sujet des Vandales ne puisse se mesurer en exactitude, au récit de Victor. Non que ce dernier fut tout à fait objectif; son parti pris à l'encontre des conquérants de l'Afrique du Nord est patent. Les violences décrites par Victor, quoique parsememée de récits de miracles²⁴⁷, sont tout à fait crédibles, et correspondent à ce qui se produisait généralement en temps de guerre et de persécution.

Si les Barbares de Victor de Vita étaient aussi éloignés que possible de ceux de Salvien, les Romains l'étaient tout autant. Dans les récits de Victor, les Romains étaient des catholiques vertueux, qui supportaient patiemment l'outrage et la torture, espérant recevoir dans l'autre vie la récompense de leur martyre ou de leur confession. On n'y voit aucunement les hommes vicieux et efféminés qui, au dire de Salvien, peuplaient l'Afrique et méritaient par leurs vies déchaînées le châtiment qui s'abattait sur eux²⁴⁸. Entre ces deux auteurs, point de réconciliation possible. Les objectifs qu'ils poursuivaient étaient diamétralement opposés. Bien

²⁴⁶ Trad. S. Lancel. Éditions du Cerf, 2002.

Voir par exemple l'histoire de Maxima, une vierge consacrée qui, torturée chaque jour par son maître vandale, au point que ses chairs lacérées et ses os brisés laissaient voir ses entrailles, était guérie chaque nuit par le Saint Esprit, torturée à nouveau le lendemain, puis re-guérie, jusqu'à ce que ses persécuteurs, vaincus, la laissent partir. (Victor de Vita, *Historia persecutionis* I, 33-35). Voir aussi le récit d'Armogast, que Victor appelle « son frère », bien qu'il portât un prénom d'origine barbare, que les Vandales liaient avec des cordes pour le torturer, mais dont les liens étaient à chaque fois rompus par Dieu, et qui, pendu par un pied la tête en bas, semblait dormir comme sur un lit de plume. (Victor de Vita, *Historia persecutionis* I, 43).

²⁴⁸ De gub. VII, 56.

qu'ils crussent l'un comme l'autre que la victoire appartint aux bons, ils étaient fondamentalement en désaccord sur ceux qui devaient être ainsi désignés entre les Romains ou les Barbares.

Le *topos* de la victoire du bon sur le méchant apparut également sous la plume de Procope de Césarée (vers 500-560)²⁴⁹. Celui-ci fut témoin direct de plusieurs des événements qu'il relata²⁵⁰. Il corrobora, grâce à ses propres observations, les récits de Victor de Vita sur les cruautés commises par les Vandales lors de la persécution contre les catholiques²⁵¹. Comme la majorité des auteurs classiques, il désigna les Romains comme les bons et les Vandales comme les méchants²⁵². Selon Procope, Dieu accorda la victoire au général romain Belisarius²⁵³, car ce dernier exigea à tout moment de ses soldats une conduite irréprochable²⁵⁴. Pour leur part, les Vandales avaient l'habitude, en temps de guerre, d'utiliser les églises des catholiques pour loger leurs bêtes et de maltraiter les évêques catholiques des villes où ils passaient²⁵⁵. À en croire Procope, un chef Maure basa même sa stratégie de guerre sur les profanations ainsi perpétrées par les Vandales : Passant derrière l'armée ennemie, les Maures nettoyaient les sanctuaires, les remettaient en état, et comblaient de bienfaits les évêques catholiques qui venaient d'être maltraités par les soldats Vandales. Ils espéraient ainsi gagner pour eux-mêmes la faveur du puissant Dieu des catholiques et remporter la victoire²⁵⁶. Les choses se passèrent tout à fait comme ce chef l'avait prévu et les Vandales, victimes des

Procope écrivit sa Guerre contre les Vandales en 552, soit un siècle après que Salvien eût rédigé son *De gubernatione dei*. Il fit débuter son récit avec la prise de Rome par Alaric en 411 et relata la prise de l'Afrique par les Vandales et divers événements contemporains de Salvien.

²⁵⁰ Procope participa personnellement à la campagne au cours de laquelle Belisarius reconquit l'Afrique en 533-534 ap. J.-C. (Procope, *Guerre contre les Vandales* I, 12, 3).

²⁵¹ Procope, Guerre contre les Vandales I, 8, 3-4, 8-10.

²⁵² Procope, Guerre contre les Vandales I, 19,5.

²⁵³ Procope, Guerre contre les Vandales I, 22, 14-15.

²⁵⁴ Procope, Guerre contre les Vandales I, 12, 8-22; I, 16, 1-8.

²⁵⁵ Procope, Guerre contre les Vandales I, 8, 20.

²⁵⁶ Procope, Guerre contre les Vandales I, 8, 15-29.

Maures et de la colère divine, subirent une défaite comme ils n'en avaient jamais connue auparavant²⁵⁷. À un autre moment, ce fut Cyprien de Carthage qui, après être apparu en songe à quelques reprises aux chrétiens persécutés pour les rassurer, se vengea des profanations commises par les Vandales dans son église²⁵⁸.

Entre l'époque de Salvien et celle de Procope, les choses avaient bien changé. Les Vandales n'étaient plus vainqueurs mais vaincus. La rhétorique de Salvien ne tenait plus la route. Dieu était à nouveau du côté des Romains, si tant est qu'il eut déjà été du côté des Barbares comme l'avait affirmé Salvien. Mais qui l'avait cru ? À la vérité, il ne nous est resté aucune preuve de l'impact qu'a pu avoir la pensée de Salvien sur ses contemporains.

Nous pouvons donc constater que, dans son emploi du *topos* de la victoire du bon sur le méchant, Salvien s'inscrivit dans une longue tradition littéraire. Nous avons vu quelques exemples de cette tradition dans les panégyriques que nous avons mentionnés. Toutefois, en désignant les Barbares comme vertueux et les Romains comme pécheurs, il inversa l'ordre habituel de ce *topos*. De plus, en faisant des Barbares les récipiendaires de l'appui divin grâce à leur vertu, il fut tout à fait en opposition avec la tradition.

La victoire du faible sur le fort

Voyons maintenant un des *topoï* employés par Salvien : la victoire du plus faible sur le plus fort par effet de la volonté divine. La victoire d'une armée plus petite sur une armée plus nombreuse avait de tout temps causé la perplexité de ceux qui en étaient témoins ou en entendaient le récit. Face à ce phénomène qui défiait la logique humaine, on imputait aux dieux (et éventuellement au Dieu unique)

²⁵⁷ Procope, Guerre contre les Vandales I, 8, 14.

²⁵⁸ Procope, Guerre contre les Vandales I, 21, 17-25.

l'issue inattendue d'une bataille inégale. L'application littéraire d'une telle situation était que si l'on voulait démontrer la Providence divine, il suffisait de dire qu'on avait défait un ennemi dont les troupes étaient supérieures en nombre. Et ce, indépendamment des chiffres réels – qui allait contester une telle affirmation, après tout ?

Salvien reprit, entre autres exemples²⁵⁹ pour illustrer ce *topos*, un passage biblique où le peuple d'Israël remporta une victoire sur ses ennemis grâce à seulement trois cent soldats²⁶⁰. Ce nombre était si restreint qu'il obligea les belligérants, et plus tard le lecteur, à reconnaître l'intervention divine²⁶¹. Selon ce *topos*, la victoire militaire n'était pas une affaire de nombre, mais d'alliance avec la divinité²⁶².

²⁵⁹ De gub. VII, 30-31 offre quelques autres exemples.

²⁶⁰ Juges 7, 2.

²⁶¹ *De gub.* VII, 33.

²⁶² L'une des inspirations pour ce *topos* de la victoire du plus faible, pour les chrétiens, était l'histoire bien connue de David et Goliath (I Samuel 17). David, un jeune garçon armé de sa seule fronde, vainquit le géant Goliath, que nul autre parmi les Israélites n'avait osé affronter. L'inégalité des forces ne laissait aucunement présager que David eusse pu vaincre. La Providence devenait une donnée nécessaire de l'équation. Dieu étant du côté de David, celui-ci vainquit le Philistin Goliath. Un bon exemple de ce topos nous est fourni par Socrate de Constantinople (approximativement 380-450) relatant la conversion des Burgondes. Ce peuple se vit menacer par les Huns, beaucoup plus nombreux. Ayant sans doute eu vent des massacres que ces nouveaux venus des steppes d'Asie centrale avaient perpétrés chez ceux qui avaient osé leur résister, les Burgondes décidèrent que le seul moyen de remporter une victoire contre ces ennemis apparemment invincibles était de s'associer les faveurs d'une divinité en mesure de les protéger. Les Romains étant l'un des empires les plus puissants de la Terre, leur divinité devait être éminemment puissante. C'est ainsi que les Burgondes se convertirent à la foi chrétienne. Leur armée, au nombre de 3000 soldats, vainquit les Huns, qui en comptaient 10 000. Bien entendu, ces chiffres sont sujet à caution, en raison même de ce que l'auteur tentait de démontrer. Socrate de Constantinople conclut qu'une victoire aussi improbable n'avait pu avoir lieu que grâce à l'assistance de Dieu. Il n'aurait guère pu imputer la victoire à l'intervention divine si les Burgondes avaient été plus nombreux que les Huns ou même si les deux armées en présence avaient été à forces égales. La

Ce fut d'ailleurs ainsi que Salvien expliqua comment les Barbares avaient pu mettre à mal les Romains de la sorte. L'armée romaine était toujours parvenue, dans les siècles précédents, à châtier les Barbares qui avaient commis quelque pillage sur le territoire de l'Empire. Cette armée était toujours très puissante au Ve siècle²⁶³. Elle aurait donc dû venir à bout des Barbares, n'eût été du fait que Dieu était de leur côté. Ceux-ci, pourtant numériquement inférieurs et disposant de soldats moins bien entraînés, prospéraient désormais sur les territoires qu'ils s'étaient acquis.

« Sed ideo ille infirmissimis hostibus cuncta tradidit ut ostenderet scilicet non uires ualere sed causam, neque nos tunc ignauissimorum quondam hostium fortitudine obrui sed sola uitiorum nostrorum impuritate superati. » De gub. VII, 28

« Mais Dieu a livré toutes les choses aux ennemis les plus faibles pour montrer que le bon motif, et non la force, décide des événements; que nous n'avons pas été accablés par la valeur de ces ennemis autrefois si lâches, mais que nous devons seulement la défaite à l'impureté de nos vices. »

démonstration ne faisait de sens que dans la mesure où le plus faible, numériquement parlant dans ce cas-ci, l'emportait sur le plus fort (Socrate de Constantinople, *Historia Ecclesiastica* VII, 30).

On a longtemps maintenu l'hypothèse selon laquelle l'effondrement de l'État romain d'Occident ait été causé en partie par une armée devenue déficiente en raison d'une barbarisation progressive de ses effectifs, entrainant une modification de ses équipements, stratégie et tactique. Toutefois, ce concept de barbarisation de l'armée a rencontré de nombreuses critiques car, comme le rappelle T. Stickler, on engageait déjà des Barbares depuis l'époque de César. En effet, celui-ci eut recours à une cavalerie germaine dans la confrontation finale avec Vercingétorix. (Jules César, *De bello gallico* VII, LXV, 4). Ce phénomène s'intensifia tout au long du Principat. Les Barbares se montrèrent le plus souvent des soldats loyaux à Rome et un certain nombre d'officiers originaires du *barbaricum* atteignit éventuellement des postes militaires et civils parmi les plus élevés (Stickler, T. « The *Foederati* », dans *A Companion to the Roman Army*, p. 495-514). H. Elton ne croit pas non plus que l'armée romaine eût perdu de son efficacité au Ve siècle. Pour le détail de son argumentation, voir Elton, H. « Defense in Fifth-Century Gaul », dans *Fifth-Century Gaul* : *a Crisis of Identity* ?, p. 167-176.

Encore ici, Salvien se montra en accord avec la tradition littéraire, utilisant un *topos* dont l'usage remontait loin dans le passé. Comme avec le *topos* précédent, c'est dans son application que Salvien se montrait en opposition avec l'usage habituel, qui voulait que l'intervention miraculeuse de Dieu fût en faveur des Romains et non des Barbares.

Salvien et le rôle de l'évêque gaulois au V^e siècle

Nous verrons maintenant l'une des innovations de Salvien de Marseille dans l'expression de sa perception des Barbares. Parlant des évêques en tant qu'ambassadeurs dans les conflits entre Romains et Barbares, il rendit compte d'une situation nouvelle. Il ne pouvait par conséquent utiliser aucun *topos*, car la littérature ne s'était pas encore codifiée autour du thème de l'évêque agissant à titre de diplomate entre les Romains et les peuples voisins. Dans les pages qui suivent, nous expliciterons le développement de ce nouveau rôle associé à la charge épiscopale et démontrerons comment, selon Salvien, les Barbares se montrèrent plus vertueux que les Romains dans leurs interactions avec ces envoyés de Dieu.

Dès la fin du IV^e et au cours du V^e siècle, des modifications s'opérèrent quant au statut des évêques en Gaule, à la faveur d'un accroissement de leurs pouvoirs séculiers au sein des cités gallo-romaines. La hausse de leur influence, tout d'abord informelle, fut de plus en plus sanctionnée par les lois²⁶⁴. Les fonctions attachées à l'épiscopat dépassèrent largement le domaine du spirituel et impliquèrent de plus en plus souvent la gestion de terres et de sommes d'argent données ou léguées à l'Église. Les évêques faisaient ainsi figure d'un nouveau type d'aristocratie²⁶⁵. C'est pourquoi ils étaient de préférence choisis parmi l'élite éduquée²⁶⁶. Par ailleurs, la diminution progressive de l'autorité impériale en Gaule

Wickham, C. Framing the Early Middle Ages, p. 159; Mathisen, R. Roman Aristocrats in Barbarian Gaul, p. 93-96.

Mathisen, R. Roman Aristocrats in Barbarian Gaul, p. 90-91.

²⁶⁶ Maraval, P. Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe, p. 175.

et parallèlement, la réduction des possibilités de faire carrière dans l'administration poussaient les aristocrates à envisager l'épiscopat comme alternative²⁶⁷. Par conséquent, la hausse du prestige et du pouvoir accordés à la charge d'évêque entraina une augmentation du nombre de candidats à ce ministère, qui n'était pas forcément gage de la qualité morale des candidats²⁶⁸; l'ambition et non le désir de servir étaient parfois leur principale motivation²⁶⁹.

Le rôle des évêques chrétiens s'étendit aussi à la sphère politique et ils furent de plus en plus souvent appelés à jouer le rôle d'intermédiaires dans les guerres civiles et dans les conflits entre Romains et Barbares. C'était aux évêques que revenait souvent le fardeau d'amasser dans un court délai les sommes exigées pour le rachat de captifs, tombés aux mains de brigands ou de Barbares, afin d'éviter que des citoyens romains ne fussent réduits en esclavage ou vendus comme prostitué(e)s²⁷⁰. Ce phénomène est attesté par les lois régissant le rachat des captives, contenues dans le *Code Théodosien*, dont voici un exemple :

« [...] Si quelqu'un avait voulu soumettre à quelque outrage des femmes connues pour s'être consacrées à la vénération de la très sainte foi chrétienne, ou si, les ayant vendues aux lupanars, il leur faisait accomplir le dégradant office de prostituer leur pudeur, que personne d'autre n'ait la possibilité de les racheter après avoir aquitté le prix convenable, que ceux connus pour être ecclésiastiques ou qui auront prouvé être chrétiens. Donné

²⁶⁷ Mathisen, R. Ecclesiastical Factionalism and Religious Controversy in Fifth-Century Gaul, p. 8.

Divers auteurs ont exprimé leur inquiétude face à ce phénomène. L'Ambrosiaster, notamment, dénonçait déjà au milieu du IV^e siècle, dans son *Commentaire sur la première lettre à Timothée 3,1-3,7*, que l'ambition et l'avarice étaient pour certains des raisons d'aspirer à l'épiscopat. Environ à la même époque, Grégoire de Naziance tenait des propos semblables dans son *Discours* 2, 3-5, alors que Boniface, vers 418, affirmait dans sa lettre X que les évêques recherchaient la gloire personnelle et qu'on élevait à ces postes des individus dont on ne pouvait plus justifier la candidature (*PL* 20, 669 et suivants). Nous nous limiterons à ces quelques exemples.

²⁶⁹ Maraval, P. Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe, p. 180.

²⁷⁰ Rapp, C. *Holy Bishops in Late Antiquity*, p. 228-229.

Cependant, les écrits chrétiens fournirent des prescriptions à ce sujet beaucoup plus tôt que les textes de lois; Cyprien de Carthage avait donné ses directives, dans sa lettre LXII, à huit évêques de Numidie sur le rachat des captifs dès 250 ap. J.-C. Il y indiqua les raisons pour lesquelles un évêque était tenu de racheter ceux qui avaient été faits prisonniers : parce que ces derniers faisaient partie du corps du Christ; parce qu'ils étaient le temple du Saint Esprit; pour suivre l'exemple de Jésus qui donna sa vie pour la rédemption des hommes, en faisant pour le rachat d'autrui un sacrifice monétaire; ou encore parce que l'évêque avait pour mission de veiller sur les membres de sa congrégation. Victor de Vita relata qu'après le sac de Rome par Alaric, plusieurs des réfugiés débarquant en Afrique furent prisonniers et vendus en esclavage, tantôt par les Vandales, tantôt par les Maures. Des familles furent ainsi divisées, hommes, femmes et enfants étant vendus séparément. Voyant cela, Deogratias, évêque de Carthage, vendit les vases liturgiques d'or et d'argent afin de racheter les captifs aux Barbares. Il installa des couchettes dans les basiliques afin de loger ceux qu'il avait ainsi rachetés²⁷¹.

Toutefois, lorsqu'un évêque n'arrivait pas à rassembler des sommes suffisantes au rachat des captifs, l'usage de la force devenait parfois la seule alternative. On se rappellera avec admiration le courage d'Augustin, alors évêque d'Hippone, et de ses fidèles, qui organisèrent une expédition nocturne afin de récupérer quelques cent-vingt prisonniers assemblés sur le littoral pour être vendus outremer²⁷². Faute d'avoir pu amasser une somme suffisante pour leur rachat, les chrétiens et leur évêque exposèrent personnellement leurs vies dans cette mission de secours, qui heureusement se termina bien pour eux.

²⁷¹ Victor de Vita, *Historia persecutionis* I, 25.

²⁷² Augustin d'Hippone, *Ep.* X.

Les évêques étaient aussi envoyés en mission diplomatique auprès des Barbares, afin de négocier le retour à la paix. Hydace, évêque d'Aquae Flauiae (l'actuelle ville de Chayes) en Espagne, est l'un des rares auteurs à avoir inclus ces missions dans ses Chronicon²⁷³. Cet intérêt n'est surement pas étranger au fait qu'il fut luimême envoyé en ambassade, en 431 ap. J.-C., au nom des habitants de la province de Gallaecia. En effet, ceux-ci éprouvaient des difficultés permanentes avec les Suèves qui s'étaient installés dans leur région depuis 411²⁷⁴. C'est pourquoi Hydace alla rejoindre le général Aetius en Gaule, implora et obtint son assistance²⁷⁵. De même, Germain, évêque d'Auxerre de 418 à 438, fut interpellé par des habitants d'Armorique pour plaider en leur faveur, car Aetius avait mandaté le roi alain Goar pour punir les Bagaudes qui avaient semé quelque désordre dans le nord de la Gaule. Le roi refusa dans un premier temps de négocier avec l'évêque, mais lorsque ce dernier se plaça lui-même devant les chevaux pour les arrêter, Goar, impressionné de l'audace dont il faisait preuve, concéda à Germain ce qu'il demandait, et s'en retourna chez lui avec son armée, sans faire de mal aux Bagaudes²⁷⁶ (Nous reviendrons plus en détail sur la question des Bagaudes au chapitre V). Comme dernier exemple, mentionnons que Léon le Grand se rendit après d'Attila en 452 ap. J.-C. et obtint que ce dernier se retire de l'Italie avec ses troupes moyennant tribut, et en 455 ap. J.-C. auprès de Geiseric, qui se retira de Rome sans brûler la ville ni massacrer ses habitants²⁷⁷.

²⁷³ Gillett, A. Envoys and Political Communication in Late Antique West, p. 37-39.

Les Suèves avaient brisé la paix préalablement conclue en attaquant l'intérieur des terres où les Galiciens contrôlaient encore quelques villes fortifiées. Les provinciaux se défendirent du mieux qu'ils purent et la paix fut rétablie (Hydace, *Chronicon* 91), mais elle ne dura que jusqu'à l'année suivante (Hydace, *Chronicon* 96). Seule l'intervention de l'autorité impériale pouvait mettre fin à la situation.

²⁷⁵ Gillett, A. Envoys and Political Communication in Late Antique West, p. 55-57.

²⁷⁶ Constance de Lyon, *Vita Germani* VI, 28.

Maraval, P. *Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe*, p. 169-170, fournit de nombreux exemples supplémentaires des bienfaits pour lesquels les évêques plaidèrent et qu'ils obtinrent, tantôt au bénéfice des Romains, tantôt des Barbares.

Ces exemples ne sont que quelques-uns des d'innombrables services que les évêques rendirent en servant d'intermédiaires dans les conflits. Ceci démontre combien la paix et la sécurité des populations, dépendait du succès de ces ambassades, tant pour les Romains que pour les Barbares. Toutefois, il serait faux de croire que les évêques étaient envoyés seulement de la part des Romains : les Barbares faisaient tout autant appel à eux pour négocier les conditions de paix avec l'Empire²⁷⁸. Salvien raconta un évènement où les Barbares firent appel aux évêques romains en tant que négociateurs de paix. Cependant, les négociations échouèrent, faute de bonne volonté de la part des Romains :

« Denique probauit hoc bello proximo infelicitas nostra. Cum enim Gothi metuerent, praesumeremus nos in Chunis spem ponere, illi in deo, cum pax ab illis postularetur, a nobis negaretur, illi episcopos mitterent, nos repelleremus, illi etiam in alienis sacerdotibus deum honorarent, nos etiam in nostris contemneremus; prout actus utriusque partis ita et rerum terminus fuit [...] » De gub. VII, 39 a

« Notre malheur, dans la dernière guerre, en est une preuve évidente. Lorsque les Goths semblaient avoir peur, nous osions mettre notre espoir dans les Huns, et les Goths osaient se confier en Dieu; lorsqu'ils nous demandaient la paix, nous la refusions; lorsqu'ils nous envoyaient des évêques, nous les repoussions; lorsqu'ils honoraient Dieu dans les prêtres étrangers, nous le méprisions dans les nôtres. L'issue de l'affaire a correspondu aux actions des deux camps. C'est à eux qu'a été donnée la victoire [...] »

Salvien fit ici référence à la défaite de Litorius face aux Wisigoths, à Toulouse. En 437, ce général fut envoyé par Aetius avec des troupes d'auxiliaires Huns²⁷⁹ au secours de la ville de Narbonne. Cette ville avait été capturée par les troupes Visigothiques. Il arriva enfin à les repousser en 439, mais les Wisigoths se retranchèrent dans Toulouse. Leur roi, Théodoric I^{er}, craignant les forces

Par exemple, en 433, le roi des Suèves envoya l'évêque Symphosius pour le représenter au consistoire impérial. Cette mission n'obtint cependant pas le succès escompté. Hydace, *Chronicon* 101.

²⁷⁹ Jordanès, *Getica* 177.

hunniques, fit appel à l'évêque de la ville pour négocier la paix avec les Romains. Cependant, Litorius, sûr de sa victoire, refusa de négocier et mena l'attaque contre la cité. Les choses ne se passèrent pas comme il l'avait prévu, car il fut capturé et exécuté par les Wisigoths :

« Itaque agnouit hoc ille dux nostrae partis, qui eandem urbem hostium quam eodem die uictorem se intraturum esse praesumpsit, captiuus intrauit [...] In quo quidem praeter ipsam rerum infelicitatem praesens iudicium dei patuit, ut quicquid facturum se usurparat ipse pateretur. Nam quia sine diuinitatis auxilio ac dei nutu capiendum a se hostem credidit, ipse captus est; consilii ac sapientiae summam usurpauit, ignominiam temeritatis incurrit; uincla, quae aliis parauit, ipse sustinuit. Et quod, rogo, euidentius dei iudicium esse potuit quam ut habens praedatoris fiduciam praeda fieret, triumfum praesumens triumphum esset, circumdaretur, corriperetur, alligaretur, retorta tergo brachia gereret manus quas bellicosas putabat, uinctas uideret, puerorum ac mulierum spectaculum fieret inludendes sibi barbaros cerneret, inrisionem sexus promiscui sustineret et qui maximum habuerat supercilium fortis uiri, mortem subiret ignaui? » De gub. VII, 40 a. et 41-42

« Il a dû, lui aussi, reconnaître cette vérité, ce général de notre camp qui est entré captif dans cette ville ennemie, le même jour où il présumait qu'il y entrerait en vainqueur [...] En lui, outre le malheur même de l'événement, s'est manifesté le jugement présent de Dieu. Il éprouva tout ce qu'il s'était promis de faire éprouver aux autres. Il croyait pouvoir, sans le secours de la divinité, sans la volonté du Seigneur, capturer les ennemi : il devint lui-même leur captif. Il s'était piqué d'une réflexion et d'une sagesse exceptionnelles : il courut vers la honte de sa témérité. Les fers qu'il avait préparés pour les autres, il les porta lui-même. Quel jugement de Dieu, je vous le demande, pouvait être plus manifeste? Ce général qui était confiant comme un pillard, devint le butin! Lui qui envisageait un triomphe, devient l'objet du triomphe! On l'entoure, on le prend, on le ligote! Le voici, bras derrière le dos! Ses mains qu'il croyait valeureuses, il les voit enchaînées. Il est offert en spectacle aux enfants et aux femmes. Il voit les Barbares se moguer de lui. Il est en butte aux plaisanteries des deux sexes. Et cet homme qui avait eu toute la fierté d'un héros subissait la mort d'un lâche. »

La manière dont Salvien exposa la défaite Litorius démontre que pour lui, le fait de refuser de faire la paix, alors qu'elle était demandée par l'intermédiaire d'un évêque, un représentant de Dieu, fut en soi une offense. Elle entraina de graves conséquences pour le général romain. Litorius se rendit coupable de mépris envers l'évêque chrétien et s'aliéna par le fait même le secours divin. Les Romains, en n'écoutant pas le message dont l'évêque était porteur, se condamnèrent eux-mêmes, alors que les Barbares, une fois de plus, se montrèrent moralement supérieurs aux Romains, car ils firent démonstration de révérence envers un évêque catholique, alors qu'ils étaient eux-mêmes ariens.

Les tributs versés aux Barbares

Nous avons mentionné au premier chapitre la vision que Salvien avait des tributs versés aux Barbares. Comme le rappellent P. Heather et J. Matthews, les cadeaux aux peuples étrangers avaient toujours fait partie intégrante de la diplomatie romaine. Loin d'être un signe de soumission, ces dons étaient une occasion pour le peuple romain démontrer l'ampleur de sa puissance en faisant preuve d'une générosité dont les alliés auraient eux-mêmes été incapables. L'absence de réciprocité dans ce contexte mettait en lumière la supériorité des Romains. De plus, l'apport financier que ces présents substantiels constituaient permettait d'accroitre le pouvoir des chefs alliés de Rome au détriment des chefs ennemis. C'était une autre de leurs raisons d'être.

Les traités de paix avec les Barbares et les conditions qu'ils stipulaient varièrent en fonction de l'issue de la guerre, mais les façons d'en parler, particulièrement dans les panégyriques, étaient très codifiées. Il n'était pas question de dire en toutes lettres que l'empereur avait été défait au combat. Au contraire, il était de bon ton de laisser entendre que si les Barbares avaient obtenu de s'installer sur les terres de l'Empire, c'était grâce à la clémence de l'empereur, qui préférait transformer ses ennemis en agriculteurs que de les tuer²⁸⁰. En revanche, le fait

²⁸⁰ Synesius, *De regno* 21; Themistius, *Or.* 16, 209 a-210 a; Pacatus, *Pan. Lat.* II, 22, 3.

d'appeler des versements d'argent « tributs » et non « présents » dépendait le plus souvent des intentions de l'auteur. On pouvait souligner délibérément la valeur péjorative contenue dans le mot tribut en fonction du contexte et de l'objectif recherché. Ou au contraire, on pouvait laisser entendre qu'il s'agissait de présents, offerts par générosité envers un peuple allié, afin de ne pas suggérer une défaite ou une faiblesse face aux Barbares. De la même manière qu'une paix obtenue grâce aux négociations d'une ambassade pouvait être qualifiée de victoire²⁸¹ afin d'en optimiser l'impact positif sur l'opinion publique, il était possible de modifier quelque peu le sens accordé à un versement monétaire pour maximiser l'effet de ses paroles. C'est ce qu'on observe dans les panégyriques du célèbre orateur Thémistius, qui écrivit que les paiements aux Barbares auraient dû être appelés « tributs ». Ceci lui permettait de faire l'éloge de Valens, car la guerre qu'il avait menée et la victoire qu'il avait obtenue, conduisirent à l'interruption de ces versements aux Barbares²⁸².

Salvien souligna lui aussi l'aspect péjoratif des versements (en argent et en grain) accordés aux Barbares. Toutefois, alors que le but de Thémistius était de magnifier l'ampleur d'une victoire, Salvien n'avait pour sa part aucune intention de ménager la fierté romaine. Il souligna volontairement la défaite des Romains face aux Barbares et dénonça le procédé par lequel les panégyristes se voilaient la face en prétendant que l'on offrît un présent aux Barbares lorsqu'en réalité on se faisait extirper un paiement comme rançon pour sa vie:

« Timebantur Romani ueteres, nos timemus; uectigalia illis soluebant populi barbarorum, nos uectigales barbaris sumus; uendunt nobis hostes lucis usuram, tota admodum salus nostra commercium est. O infelicitates nostras! Ad quid deuenimus! Et pro hoc gratias barbaris agimus, a quibus nos ipsos pretio comparamus. Quid potest esse nobis uel abiectus uel miserius? Et uiuere nos post ista credimus, quibus uita sic constat! Insuper etiam ridiculos ipsi esse nos facimus; aurum, quod pendimus, munera uocamus, dicimus donum esse quod pretium

²⁸¹ Gillett, A. Envoys and Political Communication in Late Antique West, p. 43.

²⁸² Themistius, *Or.* 10, 135.

est, et quidem pretium condicionis durissimae ac miserrimae.» De gub. VI, 98 b-99 a

« Les vieux Romains étaient craints, et nous craignons; les peuples barbares leur payaient des tributs, et nous sommes tributaires des Barbares. Les ennemis nous vendent la jouissance de la lumière: notre salut est devenu un commerce ! Malheureux, à quelle extrémité nous voilà réduits ! Et nous rendons grâces aux Barbares, à qui nous achetons nos propres personnes ! Que peut-il y avoir de plus abject et de plus misérable que nous ? Et nous croyons vivre, nous dont la vie se présente ainsi ! Par-dessus le marché nous nous rendons ridicules: nous appelons un présent cet or que nous payons, nous appelons un don ce qui n'est qu'un prix, et à vrai dire le prix de la plus dure et de la plus misérable des conditions. »

Salvien avait vu trop de malheurs s'abattre sur sa Gaule natale pour prétendre que les Romains eussent encore le contrôle de la situation. Il présenta son point de vue lucide et cynique sans véritablement s'écarter des sentiers battus littéraires, puisque des *topoï* existaient aussi bien pour parler des traités et tributs en fonction d'un point de vue négatif que positif.

L'orgueil des Barbares

Bien que l'orgueil soit considéré par la religion comme un péché, le premier d'entre tous si l'on en croit Augustin d'Hippone²⁸³, et qu'il relève par conséquent du domaine de la morale, c'est principalement en contexte guerrier que les auteurs romains accusèrent les Barbares de faire preuve de cette attitude. En fait, on aura même peine à trouver une accusation d'orgueil contre les Barbares dans un contexte autre que celui de la guerre chez les auteurs de l'Antiquité tardive. Le *topos* sur l'orgueil barbare est l'un de ceux que les Anciens utilisèrent le plus abondamment pour discréditer leurs ennemis. Déjà César, qui entra en contact avec divers groupes des Gaules et de la Germanie dans le cadre de sa conquête, considérait que l'orgueil était l'apanage de ces peuples²⁸⁴. Quelques centaines

²⁸³ Green, W. G. « *Infinitum omnis peccati superbia*: Augustine on Pride as the First Sin », p. 407.

²⁸⁴ Jules César, *De bello gallico* I, XIV, 4 a.

d'années plus tard, le panégyriste anonyme de Constantin, désirant magnifier le renom de l'empereur et la terreur qu'il inspirait aux Barbares transrhénans, adressa aux Francs ces paroles :

« Où est maintenant votre arrogance ? Où, votre éternelle inconstance et votre perfidie ? Désormais vous n'osez même pas habiter à quelque distance du Rhin et c'est à peine si vous vous sentez en sûreté quand vous buvez l'eau de vos fleuves à l'intérieur de votre pays. » *Panegyrici latini* VII (6), XI, 4²⁸⁵

La prétendue arrogance du Barbare, matée par les forces de l'empereur Constantin, servit dans cet éloge à mettre en relief l'éclatante victoire des Romains. Selon un autre panégyrique destiné au même empereur²⁸⁶, l'orgueil démesuré du roi ennemi se manifesta par le fait d'avoir osé se mesurer à la puissance romaine, plutôt que de rechercher la paix avec l'Empire. Cette manifestation d'orgueil fut punie par la défaite, cela va de soi²⁸⁷.

Chez Ammien Marcellin (environ 335-395), la subjectivité du jugement envers le Barbare et son prétendu orgueil apparut dans toute son évidence. Cet historien fit le récit de deux batailles livrées par les troupes de l'empereur Constance II contre les Alamans Lentiens. La première fut remportée par les Barbares, la seconde par les Romains. Lorsque les Barbares eurent l'avantage dans les combats, les Romains prirent la fuite, brisant les rangs et oubliant toute solidarité. Ils tournèrent le dos à l'ennemi, s'exposant ainsi davantage aux tirs et aux coups. Ayant remporté la victoire, les Barbares étaient, selon Ammien Marcellin, *sublatis*, enflés, enorgueillis²⁸⁸. Dans la seconde bataille, les Romains furent les plus forts et les Barbares, à leur tour, prirent la fuite comme l'avaient fait les Romains lors de l'assaut précédent et l'empereur rentra en triomphe passer l'hiver

²⁸⁵ Trad. E. Galletier. Éditions du Cerf, 1955.

²⁸⁶ Rédigé par Nazarius en 321 ap. J-C.

²⁸⁷ PanegyriciConstantini X (4), XXIV. 7.

²⁸⁸ Ammien Marcellin, *Res gestae* XV, 4, 8-9.

à Milan²⁸⁹. Ce qui étonne dans ce récit, c'est qu'Ammien Marcellin, tout en prêtant aux Romains et aux Barbares des comportements similaires, jugea différemment ces comportements chez les uns et les autres : lorsque les Romains s'enfuirent, ce fut par nécessité, alors que lorsque les Barbares se replièrent, il s'agit de « la fuite la plus honteuse ». Quand les Barbares furent vainqueurs, ils étaient enorgueillis, alors que la même fierté de la victoire, chez les Romains, exprimée par le triomphe de l'empereur, ne fut guère perçue comme de l'orgueil. Chez Ammien Marcellin, que les Barbares gagnassent ou qu'ils perdissent, ils n'eurent jamais le beau rôle. « [...] Les Barbares, insolents dans le succès, sont d'ordinaire sans dignité dans le malheur²⁹⁰ ».

Il apparaît clairement qu'accuser les Barbares d'orgueil en contexte guerrier était, pour n'importe quel auteur, un moyen rhétorique de minimiser la victoire de l'ennemi. C'était, par le fait même, une façon d'occulter la défaite des Romains. Par exemple, Victor de Vita dit du roi vandale victorieux Geiseric que lorsqu'il tint le pourtour de l'Afrique en son pouvoir : « [...] avec son arrogance habituelle, il revendiqua les grandes îles : la Sardaigne, la Sicile, la Corse, Ibiza, Majorque, Minorque et beaucoup d'autres²⁹¹». Pourtant, les Romains n'avaient-ils pas, un jour, conquis eux aussi ces mêmes îles ?

Salvien, quoique fort élogieux à l'égard des Barbares dans la quasi totalité de son œuvre, ne leur épargna pas, lui non plus, l'accusation d'orgueil :

« Et certe barbari, elatione tumidi, uictoria superbi, diuitiarum ac deliciarum affluentia dissoluti [...] » De gub. VII, 85.

« Ces barbares étaient gonflés d'orgueil, rendus arrogants par la victoire, indolents sous l'affluence des richesses et des plaisirs ».

Et encore:

²⁸⁹ Ammien Marcellin, *Res gestae* XV, 4, 11-13.

²⁹⁰ Ammien Marcellin, Res gestae XVI, 12.

²⁹¹ Victor de Vita, *Historia persecutionis* I, 13 b.

« Quid in Hispania, ubi etiam exercitus nostros bellando contriuerant, numquid consistere aut permanere metuebant, iam uictores, iam triumphantes, quibus usque ad huc fortitudinis fastum contigerat ascendere ut post experimenta belli diu parati intellegerent sibi Romanae rei publicae uires etiam cum barbarorum auxiliis pares esse non posse? » De gub. VII, 53 b

« Mais en Espagne, où ils avaient encore écrasé nos armées, craignaient-ils donc de s'y arrêter et d'y rester, ces peuples déjà vainqueurs, déjà triomphants, qui, dans la conscience orgueilleuse de leurs forces, en étaient déjà venus jusqu'à comprendre, après l'expérience d'une guerre longtemps préparée, que les forces de l'État romain ne pouvaient pas les égaler, même avec les auxiliaires barbares ? »

Salvien reprit donc à son compte le *topos* fort utilisé de l'orgueil barbare. L'accusation concernait les Barbares en contexte guerrier, conformément à la tradition, car ce passage du *De gubernatione dei* parlait des Vandales au moment où ceux-ci remportèrent des victoires sur l'Afrique romaine. Par contre, Salvien se trouva en opposition avec la tradition littéraire ailleurs dans son traité, lorsqu'il inversa ce *topos*. Il imputa alors le péché d'orgueil aux Romains plutôt qu'aux Barbares. En effet, il accusa les soldats romains de placer leur confiance dans ce qu'ils croyaient faire leur force, leurs armes et leurs alliés ²⁹², plutôt qu'en Dieu. De plus, il attribua la victoire des Goths sur les Gaulois à leur attitude de dépendance envers Dieu, qu'il mit en contraste avec la prétendue arrogance de ses concitoyens.

« Illis data est in summo timore palma, nobis in summa elatione confusio, ut uere et in nobis tunc et in illis euidenter probatum sit illud domini nostri dictum: Quoniam qui se exaltat humilabitur, et qui se humiliat exaltabitur. Illis enim exaltatio data est pro humiliate, nobis pro elatione deiectio. » De gub. VII, 39 b

« C'est à eux qu'a été donnée la victoire, eux qui étaient au comble de la crainte; la confusion à nous, qui étions au comble de l'arrogance. Si bien qu'a été alors pleinement vérifiée en nous

²⁹² De gub. VII, 46.

et en eux cette parole de notre Seigneur : "Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé²⁹³". À eux, l'humilité leur a valu d'être élevés; à nous, l'arrogance nous a valu d'être abaissés. »

En inversant le *topos* sur l'orgueil des Barbares pour en faire l'orgueil des Romains, Salvien se trouva, une fois de plus, en contradiction avec la pensée dominante. Ceci termine notre étude des *topoï* sur les Barbares et la guerre. Au chapitre suivant, nous allons nous attarder à l'une des grandes préoccupations de Salvien : les injustices et mauvais traitements envers les pauvres paysans. Voyons ce que le prêtre de Marseille avait à en dire, quel *topoï* il employa et, ce faisant, comment il se conforma ou s'éloigna de la tradition littéraire sur les Barbares.

²⁹³ Citation tirée de Luc 14, 11.

<u>Chapitre IV : Entre topos et innovation, La fuite des paysans romains chez les Barbares</u>

Les impôts dans l'Antiquité tardive

La littérature moderne a abondamment mis l'accent sur l'impact destructeur des invasions barbares dans la désintégration de l'État Romain. On serait toutefois dans l'erreur si l'on croyait que seules les déprédations menées par les Barbares causèrent le désespoir des Romains dans l'empire tardif; les impôts étaient particulièrement lourds pendant cette période, beaucoup plus que dans les siècles qui avaient précédé. De nombreux témoignages démontrent que le système fiscal romain était de nature à étouffer les petits propriétaires terriens. Salvien affirma même au sujet des impôts qu'ils causaient la mort de l'Empire :

«[...] cum Romana respublica uel iam mortua, uel certe extremum spiritum agens in ea parte qua adhuc uiuere uidetur, tributorum uinculis quasi praedonum manibus strangulata moriatur [...] » De gub. IV, 30

« L'État romain – déjà mort ou en tout cas rendant son dernier souffle là où il paraît encore vivant – meurt étranglé par les liens des impôts comme par les mains des brigands. »

Dans la première moitié du V° siècle, l'Empire d'Occident devait encourir des dépenses considérables, notamment pour l'entretien de l'armée. Cependant que le bassin des contribuables avait diminué en Gaule, en raison des pertes de territoire au profit des Barbares. Conséquemment, un nombre plus restreint de payeurs de taxes devait assumer un fardeau accru. En toute logique, une telle charge fiscale aurait dû être portée par les citoyens les plus aisés : les grands propriétaires terriens. Salvien déplora qu'au contraire, ces derniers fissent en sorte que ces sommes soient extirpées des maigres revenus des paysans.

« Sed, dicis, cum ipsorum maximus census sit et ipsorum maximae pensiones, quomodo fieri id potest ut ipsi sibi augere debitum uelint? - Neque ego id dico quod sibi augeant; nam et ideo augent quia non sibi augent! Dicam quomodo. Veniunt plerumque noui nuntii, noui epostolarii a summis sublimitatibus missi, qui commendantur his noua munera, decernuntur nouae indictiones: decernunt potentes quod soluant pauperes, decernit gratia diuitum quod perdat turba miserorum; ipsi enim in nullo sentiunt quod decernunt. [...] Estote ergo, diuites, primi in largitate rerum, qui primi estis in liberalitate uerborum! Qui das de meo, da et de tuo! » De gub. IV, 30

« Mais, vas-tu dire, la cote des riches étant très considérable et leurs impôts immenses, comment se peut-il qu'ils veuillent euxmêmes augmenter le montant des impôts ? - Je ne dis pas qu'ils l'augmentent en ce qui les concerne, étant donné qu'ils l'augmentent dans la mesure où cette augmentation ne les touche pas! Je vais t'expliquer comment ils procèdent. Très souvent arrivent de nouveaux messagers, de nouveaux porteurs de lettres, qui sont mandés à quelques personnes illustres, pour la ruine d'une multitude. On décide en faveur de nouveaux présents, on décide de nouvelles indictions : les puissants en décident, les pauvres paient. La complaisance des riches décrète ce que doit perdre la foule des malheureux! Les riches en effet ne ressentent en rien ce qu'ils décrètent. [...] Soyez donc, riches, les premiers à contribuer, vous qui êtes les premiers à imposer! Soyez donc les premiers à la largesse pécuniaire, vous qui êtes les premiers à être larges en paroles! Toi qui donnes du mien, donne aussi du tien!»

Salvien fut loin d'être le seul à se plaindre de la sorte des impôts. En effet, les sources relatant les complaintes des citoyens à l'égard de la taxation dont ils faisaient l'objet furent suffisamment nombreuses pour que l'expression de ces insatisfactions se développât en une rhétorique sur la nature oppressive de la fiscalité²⁹⁴. Le panégyriste anonyme de Constantin, malgré sa volonté d'être élogieux envers l'empereur, laissa entrevoir dans le passage suivant combien les impôts affligeaient les cités, même prospères :

« [...] Cette cité gisait accablée moins par la ruine de ses murailles que par l'épuisement de ses forces depuis que la

²⁹⁴ Wickham, C. Framing the Early Middle Ages, p. 62.

rigueur du nouveau cens lui avait ôté la vie. Elle n'avait pourtant aucun droit de se plaindre, puisque nous possédions les terres qui avaient été inscrites au rôle et que nous étions soumis à la formule commune des impositions en Gaule, nous dont la fortune ne peut se comparer à celle d'aucun peuple.²⁹⁵» *Panegyrici Constantini* VIII (5), V, 4 b-5

Il arrivait que les cités, particulièrement touchées par les invasions et les dévastations des Barbares, ne pussent s'acquitter de la somme due. Cela entrainait un arriéré, qu'il était d'autant plus difficile de combler lorsque les récoltes étaient pillées ou saccagées par les envahisseurs. On envoyait alors une délégation présenter une requête à l'empereur afin que les impôts fussent momentanément allégés pour la cité. Un exemple bien connu est celui où Synésius de Cyrène (370-414 ap. J.-C.), chrétien d'origine curiale, fut envoyé en ambassade auprès de l'empereur Arcadius au nom de sa cité d'Afrique du Nord, afin d'obtenir une remise des arriérés d'impôts que cette ville avait accumulés. Non seulement l'empereur accéda-t-il à la requête, mais il accorda à Synésius une exemption d'impôt à vie pour lui-même²⁹⁶. Ce type de situation est attesté pour la Gaule également. Le panégyrique VIII (5), adressé à Constantin, est un discours de remerciement pour une diminution d'impôts de 7000 unités²⁹⁷, ainsi que la remise de l'arriéré de cinq années²⁹⁸ en faveur de la ville d'Autun²⁹⁹. On s'attendrait à ce qu'une telle preuve de générosité de la part d'un empereur cause une allégresse sans borne chez les citoyens à qui était concédé un tel bienfait, et c'est bien ce que semble indiquer la lecture du discours :

²⁹⁵ Trad. E. Galletier. Éditions du Cerf, 1955.

²⁹⁶ Rapp, C. *Holy Bishops in Late Antiquity*, p. 157.

²⁹⁷ Ceci représentait un cinquième de la somme due annuellement par la cité d'Autun (*Panegyrici Constantini* VIII (5), XI, 1).

²⁹⁸ Pour une liste de telles remises d'arriéré, voir Jones, A. H. M. *LRE*, p. 466-467.

Pour une discussion des difficultés posées par ce panégyrique en regard de la fiscalité dans l'Empire tardif et une réinterprétation, voir Carrié, J.-M. « Dioclétien et la fiscalité », Antiquité Tardive 2, 1994. p. 33-64.

« [...] d'une seule voit elle [Flavia, plus tard appelée Autun] célèbrerait en ta présence les immenses et magnifiques bienfaits dont tu l'as comblée et à toi, son restaurateur, je dirais même pour être plus vrai, son fondateur, elle exprimerait sa gratitude [...]. Puisque la distance qui la sépare de toi ne te permet pas d'entendre ses acclamations qui élèvent chaque jour tes louanges jusqu'au ciel, je me suis spontanément chargé de t'apporter, comme les convenances l'exigeaient, le message joyeux de ma patrie et de prendre la parole non plus à tire privé, comme professeur de belles-lettres, mais pour être l'interprète de la reconnaissance publique. 300 » Panegyrici Constantini VIII (5), XI, 1-2.

Pour sa part, Salvien, loin de dépeindre, à l'instar de l'auteur du panégyrique à Constantin, une exemption d'impôt comme une occasion de liesse générale, en donna une image tout à fait différente :

«[...] sicut tributis nouis minores maxime deprimuntur, sic remediis nouis maxime subleuantur. - Immo par est iniquitas in utroque. Nam sicut sunt in adgrauatione pauperes primi, ita in releuatione postremi. Si quando enim, ut nuper factum est, consulendum defecis urbibus aut minuendas in aliquo tributarias functiones potestates summae existimauerint, ilico remedium cunctis datum soli inter se diuites partiuntur. Quis tunc pauperum meminit? Quis ad communionem beneficii humiles et egestuosos uocat? Quis eum qui primus est semper in sarcina, uel ultimo esse loco patitur in medela? Et quid plura? Tributarii omnino pauperes non putantur, nisi cum iis tributi cumulus imponitur; extra numerum autem tributatorum sunt, cum remedia diuiduntur. » De gub. V, 34 b-35

« [...] Si les faibles sont écrasés par de nouveaux tributs, ils sont aussi extrêmement soulagés par de nouvelles remises ! – À vrai dire l'injustice est égale dans les deux cas. Car les pauvres sont les premiers à être surchargés et les derniers à être allégés. Si quelquefois, comme il est arrivé naguère, les puissances suprêmes ont jugé à propos de diminuer en quelque chose les tributs pour les cités défaillantes, les riches aussitôt se partagent seuls ces remises qui avaient été données à tous. Qui se souvient alors des pauvres ? Qui appelle au partage du bienfait les petits et les indigents ? Permet-on que celui qui est le premier à supporter les charges soit tout au moins le dernier à avoir part à

³⁰⁰ Trad. E. Galletier, Éditions du Cerf, 1952.

la remise? Faut-il dire davantage? Les pauvres ne sont vraiment regardés comme imposables que lorsqu'un tas d'impôts s'abat sur eux; ils ne sont plus du nombre des imposables dès qu'il s'agit de profiter des remises. »

Alors que l'éloquent auteur du panégyrique de Constantin était un membre de l'élite de la société gauloise et représenta le point de vue de cette classe, Salvien prit la parole pour les pauvres et les démunis, plus particulièrement les habitants des campagnes travaillant la terre pour leur survie. Ainsi s'explique le fossé qui séparait les visions respectives du panégyriste et de Salvien au sujet des remises d'impôts aux cités gauloises³⁰¹.

La détresse des paysans fut parfois causée par certains gouverneurs, qui commirent des exactions dans les provinces dont ils avaient la charge. Hydace les qualifia de *tyrannicus exactor* et témoigna qu'ils extorquèrent richesses et approvisionnement en Espagne³⁰². Synésius de Cyrène, après avoir été ordonné évêque, excomunia Andronicus, le gouverneur de la province de Cyrénaïque, en représaille contre l'extortion de paiements qu'il commit contre des citoyens issus de la noblesse. Ce gouverneur avait utilisé la brutalité pour venir à ses fins, et n'avait guère hésité pas à violer le droit d'asile lorsque ses victimes s'étaient réfugiées dans l'église de Synésius pour y obtenir protection³⁰³. Les témoignages d'Hydace et Synésius provenaient de provinces éloignées, ce qui démontre que ce type de corruption n'était pas localisé ni exceptionnel. La Gaule eut elle aussi son lot de tels magistrats, comme en témoigne un admirable panégyrique adressé à l'empereur Julien, après que celui-ci eut fait quelques réformes³⁰⁴ afin d'éliminer

³⁰¹ *De gub.* p. 338, note infrapaginale 1.

³⁰² Hydace, Chronicon 48.

³⁰³ Synésius de Cyrène, *Ep.* 57.

Les mesures entreprises par Julien en vue de réduire le poids des impôts furent bien reçues par la population. Cependant, elles eurent des conséquences financières catastrophiques pour l'administration centrale et régionale. C'est pourquoi Valentinien dut procéder à son tour à des modifications de la fiscalité, notamment grâce à une réorganisation de l'espace dans l'Empire romain.

de telles injustices³⁰⁵, de promouvoir l'honnêteté et de donner l'exemple par sa propre vie de renoncement au luxe au sein même du palais impérial³⁰⁶. Voyez avec quel *pathos* Claudien Mamertin décrivit la situation des Gaulois souffrant des déprédations de leurs propres gouverneurs :

« De plus, d'autres villes que leur éloignement avait préservées des dévastations des barbares étaient la proie de brigands abominables parés du nom de gouverneurs. Les hommes libres étaient livrés à des tortures indignes; nul n'était à l'abri de l'injustice, nul n'était garanti contre l'outrage, à moins d'avoir su adoucir à prix d'or la cruauté de ces pillards. Ainsi on y regrettait les barbares et ces malheureux enviaient le sort des captifs. 307 » Panégyrique de Julien XI (3), 2

Apologie de la classe curiale

J.F. Drinkwater affirme, en réaction aux plaintes de Salvien, que les grands propriétaires terriens éprouvèrent eux aussi de véritables difficultés financière en raison d'une chute des marchés et d'une contraction de l'économie dans l'Antiquité tardive³⁰⁸. Par conséquent, il hésite à les accuser d'avoir agi par avarice. La classe curiale était chargée de fixer et de collecter les impôts dans les cités, mais devait en contrepartie rencontrer des dépenses faramineuses au profit de celles-ci. Plusieurs familles curiales autrefois riches se retrouvèrent sur la paille, oppressées par la dureté de la taxation et obligées de l'imposer en retour aux paysans dont ils avaient la responsabilité³⁰⁹. Du point de vue social, aussi bien que financier, les curiales se trouvaient en fort mauvaise position, pris en

³⁰⁵ Panegyrici Juliani XI (3), 3-7.

³⁰⁶ Ammien Marcellin, Res gestae XXII, 4, 1-10.

³⁰⁷ Trad. E. Galletier.

Drinkwater, J. F. « The Bacaudae of Fifth-Century Gaul », *Fifth-century Gaul : a Crisis of Identity ?*, p. 212.

³⁰⁹ Grey, C. « Salvian, the Ideal Christian Community and the Fate of the Poor in Fifth-Century Gaul », p. 162.

étau entre les besoins de la cité et les plaintes des paysans; ils étaient d'une part ruinés par le fardeau fiscal qui reposait sur eux, tout en étant d'autre part fustigés par les payeurs de taxes qui se plaignaient de leurs exactions tyranniques. De nombreux individus de cette classe sociale tentèrent dès lors d'échapper à leur devoir envers la cité en s'enrôlant dans les ordres religieux. Cette pratique devint suffisamment courante pour obliger l'empereur à promulguer une loi interdisant aux curiales de devenir évêques³¹⁰.

La loi conférait aux curiales une certaine autonomie dans la perception des impôts sur le territoire qui leur était alloué, aussi longtemps qu'ils produisaient la documentation justifiant les impositions faites aux contribuables³¹¹. Bien que le sort de cette classe dite supérieure fût loin d'être enviable, Salvien s'en préoccupa moins que des difficultés éprouvées par les classes pauvres. Il se soucia fort peu des malheurs, prétendus ou réels, des plus riches. Salvien n'avait cure que les curiales pussent avoir été victimes du système aussi bien que les classes inférieures. Au contraire, il les présenta toujours comme des oppresseurs. Pour Salvien, la communauté chrétienne idéale impliquait une responsabilité du puissant envers le faible, du riche envers le pauvre, qui lui semblait faire défaut dans la Gaule de son époque³¹².

Ceci dit, nous croyons que le témoignage de Salvien sur les vicissitudes de la vie des pauvres, bien que motivé par la nécessité rhétorique de convaincre les Romains de leurs péchés, conserve toute sa crédibilité. On ne saurait, en effet, sur-estimer les malheurs dont les pauvres firent l'objet, peu importe le lieu et l'époque. Nous croyons fermement que sur ce point précis, Salvien offrit au contraire une vision éclairée de la situation des petits propriétaires terriens de la Gaule de l'Antiquité tardive et des enjeux auxquels ils faisaient face. En tant que

³¹⁰ C. Th. 12, 1, 63.

Wickham, C. Framing the Early Middle Ages, p. 68.

³¹² Grey, C. « Salvian, the ideal Christian community and the fate of the poor in fifth-century Gaul », p. 169.

prêtre, Salvien fut lui-même interpellé par de pauvres paysans. Il plaida, parfois sans succès, pour la clémence des riches envers les malheurs de leurs concitoyens. Il semble que l'autorité du prêtre pouvait être défiée à loisir par ceux qui ne souhaitaient pas accéder à sa demande. C'est avec dépit et sarcasme qu'il relata l'un de ces échecs, alors qu'il était allé supplier un riche d'épargner les terres d'un paysan pauvre. On y perçoit toute l'ironie dont pouvait, au besoin, faire preuve cet homme cultivé :

« Denique quid mihi ipsi euenerit dicam. Cum ante aliquantulum tempus, uictus cuiusdam pauperis prece, praepotentiori cuidam supplicarem, obsecrans ne homini misero et egestuoso rem ac substantiam suam tolleret, ne substidium et stipem, quo paupertas illius nitebatur, auferret, tum ille [...] nequaquam hoc quod peterem, fieri a se posse respondit [...] Cumque ego causam, qua hoc fieri non ualeret, inquirerem, dixit rem uiolentissimam et cui contradici penitus non deberet : "Iuraui, inquit, res illius a me esse tollendas. Vide erg an possim uel debeam non efficere quod etiam interposito Christi nomine me dixi esse facturum". Tum ego (quid enim amplius facerem, cui res tam iusta obtendebatur et sancta?) audita religiosissimi sceleris ratione, discessi. » De gub. V, 43 a

« Je raconterai enfin ce qui m'est arrivé à moi-même. Tout récemment, vaincu par la prière d'un pauvre, je suppliais un homme très puissant et je le conjurais de ne pas enlever à un malheureux dans le besoin le bien qui le faisait subsister, de ne pas lui confisquer ses pauvres ressources, seul appui de sa pauvreté [...] Il me répondit qu'il était absolument impossible de faire ce que je lui demandais [...] Quand je lui demandai en effet pourquoi il ne pouvait me donner satisfaction, il me dit une chose vraiment exorbitante et qui ne devait pas admettre de contradiction : « J'ai juré de m'approprier le bien de cet hommelà. Vois donc si je puis ou si je dois me dispenser d'exécuter ce que j'ai promis d'accomplir en faisant intervenir le nom du Christ. « Moi alors – que pouvais-je faire de plus, quand on m'objectait une chose si juste et si sainte? – ayant appris la raison d'un crime si religieux, je me retirai. »

S'il ne fut pas le seul à écrire sur la tyrannie de la fiscalité à son époque, Salvien fut à coup sûr celui qui le fit de la manière la plus dramatique. Il mit largement l'accent sur la détresse qu'elle engendrait chez les petits paysans. Chris Wickham

souligne fort à propos que la dénonciation de la corruption du système fiscal romain par Salvien avait toutes les chances de recueillir l'approbation d'une bonne partie du lectorat et le rendre favorable au reste de son propos³¹³. Salvien avait personnellement à cœur l'injustice de la perception des impôts, c'est pourquoi il y consacra une portion considérable du *De gubernatione dei*.

Ayant brièvement démontré les difficultés auxquelles les paysans de l'Antiquité tardive furent confrontés, nous allons maintenant voir à quelles mesures ils eurent recours pour s'y soustraire.

Le patronicium : à la fois solution et nouveau problème

La perception des impôts s'effectuait souvent de manière coercitive, voire violente. Il était éminemment facile d'user de violence envers les individus des classes inférieures, non éduquées, de la société, qui n'avaient guère la possibilité de contester les sommes imposées ni les mauvais traitements reçus³¹⁴. Les grands propriétaires terriens, au contraire, pouvaient, au besoin, tenir tête aux percepteurs, imposant le respect en qualité d'élite de la société. En effet, puisqu'ils faisaient le plus souvent partie des *illustres*, ils étaient plus élevés dans l'échelle sociale que les curiales, sous l'ordre desquels agissaient les percepteurs³¹⁵. Ces derniers, bien qu'entourés d'une garde armée, terrorisaient donc moins aisément les riches propriétaires que les paysans démunis.

Dans la conjoncture que nous venons de décrire, il n'était pas rare que de pauvres cultivateurs fussent contraints de se mettre sous la protection de riches propriétaires terriens, afin d'échapper à des obligations fiscales qu'ils n'arrivaient plus à rencontrer. Peu à peu, un système portant le nom de *patronicium* se

Wickham, C. Framing the Early Middle Ages, p. 8.

Ammien Marcellin mentionna qu'en Égypte, où la coercition était plus systématique qu'ailleurs dans l'Empire, les habitants étaient fiers de montrer les cicatrices que leur avaient faites les collecteurs de taxes (*Res gestae* XXII, 16, 23).

Wickham, C. Framing the Early Middle Ages, p. 69.

développa donc, grâce auquel les pauvres n'avaient plus à répondre directement aux percepteurs d'impôts, mais payaient plutôt des redevances au patron. En contrepartie de la protection offerte, les paysans cédaient la possession de leur terre et devenaient liés au maître et à son domaine³¹⁶. Ils conservaient toutefois le statut d'homme libre. Cette condition, le colonat³¹⁷, était héréditaire et préfigurait le système féodal qui aurait cours au Moyen-âge. Elle signalait la fin des petites exploitations agricoles, qui se trouvaient inexorablement absorbées dans de plus grands domaines. Salvien décrivit cette situation en ces mots³¹⁸:

« Ergo quia hoc non ualent quod forte mallent, faciunt quod unum ualent: tradunt se ad tuendum protegendumque maioribus, dediticos se diuitum faciunt et quasi in ius eorum dicionemque transcendunt. » De gub. V, 38 b

« Ne pouvant donc faire ce qu'ils désirent, ils font seulement ce qu'ils peuvent : ils se livrent aux grands pour en recevoir secours et protection; ils se soumettent sans condition aux riches et passent en quelque sorte sous leur droit et leur souveraineté. »

Le *patronicium* pouvait momentanément apparaître comme une solution valable pour le paysan opprimé par les percepteurs d'impôt. Si l'on en croit Salvien, c'était souvent la seule voie possible. Parfois, ce choix se retournait contre le paysan qui s'était ainsi engagé, lorsque le patron ne rencontrait pas ses devoirs envers ses colons. Certains patrons profitaient de leur position de force pour perpétrer à l'égard des pauvres fermiers les mêmes exactions que celles qu'il avait fuies. Salvien ne put que se lamenter de cet abus de confiance des puissants envers les pauvres :

³¹⁶ Grey, C. « Salvian, the ideal Christian community and the fate of the poor in fifth-century Gaul », p. 163.

Pour une discussion pour détaillée sur le colonat dans l'Antiquité tardive, voir les articles de J.-M. Carrié: « Le "colonat du Bas-Empire": un mythe historiographique? », *Opus* I, 1982, p. 351-370; « Un roman des origines », *Opus* II, 1983, p. 205-251.

³¹⁸ Goffart, W. « Salvian of Marseille, *De gubernatione dei* 5, 38-45 and the Colonate Problem », *Antiquité Tardive* 17, 2009, p. 269-288.

« Illud graue ac peracerbum est quod hac lege tueri pauperes uidentur ut spolient, hac lege defendunt miseros ut miseriores faciant defendendo. Omnes enim hi qui defendi uidentur defensoribus suis omnem fere substantiam suam prius quam defendantur addicunt; ac sic, ut patres habeant defensionem, perdunt filii hereditatem: tuitio parentum mendicitate pignorum comparatur. » De gub. V, 39 b

« Ce qu'il y a de pénible et d'amer, c'est qu'ils ne semblent protéger les pauvres que pour les dépouiller, et ne défendre les malheureux que pour les rendre encore plus malheureux. Tous ceux qui paraissent avoir trouvé protection, livrent à leurs défenseurs [presque] tous leurs biens avant d'être défendus. Et ainsi, pour que les pères soient protégés, les fils perdent leur héritage : la protection des parents s'obtient par la mendicité des enfants. »

Et encore:

« Quis aestimare hoc malum possit? Rebus eorum incubant peruasores et tributa miseri pro peruasoribus soluunt! Post mortem patris nati obsequiis sui agellos non habent et agrorum muniis enecantur. Ac per hoc quid aliud sceleribus tantis agitur, nisi ut qui priuata peruasione nudati sunt publica adflictione moriantur, et quibus rem depraedatio tulit, uitam tollat exactio? » De gub. V, 43 a

« Qui pourrait concevoir une telle calamité : des usurpateurs se jettent sur leurs biens et les malheureux sont forcés de payer pour ces usurpateurs ! Après la mort du père, parce que leur droit est enterré, les fils ne recueillent pas les lopins de terre et sont tués par l'impôt sur les champs. De si grands crimes aboutissent-ils donc à autre chose qu'à faire mourir sous l'oppression publique ces gens que les empiétements privés ont dépouillés de tout ? Qu'à faire mourir par la perception ces gens qui avaient perdu leurs biens par la déprédation ? »

Il arrivait que, suite à ces mauvaises conditions de vie, des colons décidassent de passer sous la protection d'un nouveau patron, dans l'espoir d'une existence meilleure. À preuve les législations mises en place pour que les propriétaires terriens retournassent les colons évadés des propriétés de leur premier patron. Ces lois, qui visaient surtout à éviter que les propriétaires ne se fissent compétition

entre eux pour la main d'œuvre, aboutirent surtout à diminuer le pouvoir de négociation des paysans fugitifs; ces derniers étant en situation d'illégalité, ils risquaient fort d'accepter les conditions offertes, quelles qu'elles fussent. Ainsi, un système de lois qui poursuivait des objectifs à caractère fiscal se transforma en outil accroissant la domination de l'aristocratie et l'oppression des colons. Le *patronicum*, qui visait à venir en aide aux paysans à faire face aux problèmes causés par la lourdeur de la fiscalité de l'Empire tardif, devint rapidement une nouvelle tyrannie.

Les Bagaudes

Lorsqu'ils choisissaient de ne pas se mettre sous le patronage d'un riche propriétaire terrien, qu'ils avaient perdu leur terre faute de pouvoir rencontrer les exigences du fisc, ou encore que cette option s'était avérée plus désastreuse que leur condition précédente, les paysans se regroupaient en bandes rebelles³¹⁹ connues sous le nom de Bagaudes. Nous avons déjà mentionné au chapitre 2 que Salvien les considérait comme des Barbares bien qu'ils fussent Romains en raison des attaques qu'ils perpétraient. La plupart des auteurs qui témoignèrent de leur existence leur sont hostiles. Ils sont qualifiés le plus souvent de paysans, *rusticani, agrestes, servitia,* mais également de brigands, *latrones*. Les Bagaudes

De façon générale, les révoltes paysannes dans l'Antiquité sont très mal comprises, car elles furent le fait de gens peu éduqués, qui ne laissèrent donc pas de témoignage écrit explicitant leurs motivations ou justifiant leurs actions. Même les objectifs poursuivis par leurs révoltes sont mal compris, si tant est qu'ils poursuivirent un objectif commun, ce dont on peut parfois douter. Les révoltes paysannes se produisaient le plus souvent lorsqu'il y avait un affaiblissement dans les structures du pouvoir en place. C'était le cas notamment lorsque des guerres étaient perdues, ce qui tendait à miner quelque peu l'idéologie qui sous-tendait la domination, qu'elle soit exercée par l'aristocratie ou par l'État. Les Bagaudes apparaissent pour la première fois au IIIe siècle, après l'un de ces épisodes où le pouvoir local et l'ordre social s'étaient affaiblis en raison des invasions barbares. Un tel contexte offrait aux paysans l'espoir de modifier leur sort grâce à une révolte, ce qui n'était pas une possibilité en période de stabilité, lorsque l'État était en possession de tous ses moyens. Voir Wickham, C. *Framing the Early Middle Ages*, p. 529-532.

apparurent pour la première fois dans les sources au III° siècle³²⁰, lorsque l'empereur Dioclétien nomma Maximien César et lui donna pour mission d'aller en Gaule mater ces perturbateurs de l'ordre social³²¹. Après quoi on n'entend plus parler d'eux avant le V° siècle. Plusieurs ont été tentés de croire à une continuité du phénomène bagaude, malgré le silence des sources à leur sujet entre les III° et V° siècles. J.F. Drinkwater croit plutôt que seul le nom a survécu. La connotation péjorative qui y fut associée lui valut d'être bien vite repris pour désigner des bandits de toutes sortes. C'était le nom tout désigné pour qualifier les paysans rebelles d'Armorique. Il semble d'ailleurs que la similitude de nom ait poussé les gens de l'époque à croire qu'ils faisaient partie d'un mouvement similaire, alors que les mécanismes des deux révoltes, leurs objectifs et même la composition des groupes pouvaient être tout à fait différents³²². Il est peu probable que leurs idéaux aient été les mêmes que ceux des Bagaudes du III° siècle.

La fuite des paysans romains vers les Bagaudes ne constituait pas une prise de position en faveur des Barbares de leur part. Les Barbares eux-mêmes (nous désignons ici les groupes issus des régions nordiques de l'Europe) n'avaient pas non plus de parti pris pour ces Romains désormais ennemis de Rome. Ceci est démontré par le fait que les troupes qui furent envoyées périodiquement contre les Bagaudes étaient constituées aussi bien de Barbares que de Romains. Par exemple, le roi des Alains Goar fut envoyé par Aetius en Armorique en expédition punitive dans les années 440. Il ne fut détourné de son dessein qu'en dernière extrémité par l'intervention de l'évêque Germain d'Auxerre qui s'interposa entre le roi Barbare et les Bagaudes³²³. Deux décennies plus tard, le roi

Les principales sources sur les Bagaudes du IIIe siècle sont Aurelius Victor, De Caesaribus 39, 17-20; Eutropius, Breviarium 9, 20, 3; Mamertinus, Panegirici latini 2 (10), 4, 3-4. Voir aussi Léon, J.C.S. Les sources de l'histoire des Bagaudes, Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté: Paris, 1996. 198 p. Non uidi.

Drinkwater, J.F. « Peasants and Bagaudae in Roman Gaul », p. 349.

Drinkwater, J.F. « Peasants and Bagaudae in Roman Gaul », p. 370

³²³ Constance de Lyon, Vita Germani VI, 28.

visigoth Frédéric fut chargé de mater les Bagaudes d'Espagne au nom du pouvoir romain³²⁴.

Comme tant d'autre fois dans son *De gubernatione dei*, Salvien se lança dans une défense des pauvres poussés par la nécessité à faire de mauvais choix et en imputa la faute à l'oppression des riches :

« Quibus enim aliis rebus Bacaudae facti sunt nisi iniquitatibus improbitatibus nostris, nisi iudicum, nisi eorum proscriptionibus et rapinis qui exactionis publicae nomen in quaestus proprii emolumenta uerterunt et indictiones tributarias praedas suas esse fecerunt, – qui in similitudinem immanum bestiarum non rexerunt traditos sibi sed deuorarunt, nec spoliis tantum hominum [...] Aut quid aliud etiam nunc agitur quam tunc actum est, id est ut qui adhuc Bacaudae non sunt, esse cogantur? Quantum enim ad uim atque iniurias pertinet, compelluntur ut uelint esse, sed inbecillitate impediuntur ut non sint. Sic sunt ergo quasi captiui iugo hostium pressi: tolerant supplicium necessitate, non uoto; animo desiderant libertatem sed sunnam sustinent seruitutem. » De gub. V, 25 a. et 26 b

« En effet, comment sont-ils devenus Bagaudes, si ce n'est par nos injustices, si ce n'est par la malhonnêteté des juges, par les confiscations et les rapines de ces hommes qui ont changé la perception des impôts en profit pour leur propre bourse, et qui se sont fait une proie personnelle des indictions tributaires — qui à la ressemblance des bêtes féroces n'ont pas gouverné ceux qui leur ont été confiés mais les ont dévorés [...] Ceux qui ne sont pas encore Bagaudes, ne les contraint-on pas à le devenir ? À considérer la violence et les injustices qu'ils subissent, ils sont forcés de vouloir être Bagaudes. »

Bien que les Bagaudes fussent considérés comme ennemis du peuple romain, Salvien évita toujours de condamner leurs actions. Au contraire, il les défendit et les excusa, comme le démontrent ces passages :

> « Itaque passim uel ad Gothos uel ad Bacaudas uel ad alios ubique dominantes barbaros migrant, et commigrasse non

³²⁴ Wickham, C. Framing the Early Middle Ages, p. 530.

paenitet; malunt enim sub specie captiuatis uiuere liberi quam sub specie libertatis esse captiui. » De gub. V, 25 a. et 26 b

« Ils émigrent donc de tous cotés chez les Goths, chez les Bagaudes ou chez les autres Barbares qui dominent partout, et ils n'ont point à se repentir d'avoir émigré. Ils préfèrent en effet vivre libres sous l'apparence d'esclavage que d'être esclaves sous une apparence de liberté. »

Et encore:

« Ac sic actum est ut, latroniciis iudicium strangulati homines et necati, inciperent esse quasi barbari, quia non permittebantur esse Romani. » De gub. V, 26

« Ainsi est-il arrivé que les hommes, étranglés et tués par le brigandage des juges, sont devenus semblables à des Barbares, puisqu'on ne leur permettait pas d'être Romains. »

La fuite chez les Barbares

Alors que certains paysans fuyaient chez les Bagaudes, d'autres trouvaient refuge chez les Barbares³²⁵. Voici en quels mots Salvien déplora la situation :

« Sed quid possunt aliud uelle miseri qui adsiduum, immo continuum exactionis publicae patiuntur excidium, quibus imminet semper grauis et indefessa proscriptio, qui domus suas deserunt ne in ipsis domibus torqueantur, exilia petunt ne supplicia sustineant? Leniores his hostes quam exactores sunt. Et res ipsa hoc indicat: ad hostes fugiunt ut uim exactionis euadant. » De gub. V, 25 a. et 26 b

« Mais que peuvent-ils vouloir d'autre, les malheureux, qui supportent l'incessante, mieux ! la perpétuelle ruine que leur infligent les taxes publiques, eux qui sont toujours menacés d'une lourde et infatigable proscription, qui désertent leurs

On retrouve chez Sidoine Apollinaire une formule similaire à l'affirmation de la fuite chez les Barbares : celle de la fuite « dans les forêts ». Il s'agit d'une manière poétique de signifier la même chose. En effet, la forêt était perçue comme le lieu de prédilection des Barbares, les gens civilisés habitant préférablement dans les villes ou dans les campagnes cultivées (Sidoine Apollinaire, *Epistulae* II, 1.3).

maisons pour ne point y être tourmentés, et qui se condamnent à s'exiler pour échapper aux supplices? Les ennemis leur sont moins redoutables que les collecteurs d'impôts. L'événement le prouve assez : ils fuient vers nos ennemis afin de se soustraire à la violence de la perception. »

Salvien ne fut pas le seul à y faire allusion, des épisodes d'exil de ce type étant mentionnés notamment dans l'*Historiarum adversum Paganos* d'Orose. Ce dernier affirma:

« il se trouve parmi eux (les Barbares) des Romains qui préfèrent supporter une liberté dans la pauvreté parmi les Barbares plutôt que le souci du tribut parmi les Romains³²⁶».

L'un des exemples les plus célèbres est celui de Priscus, un Romain ayant fui chez les Huns qui fit partie de l'entourage d'Attila. Il rapporta, entre autre chose, un dialogue hypothétique ou reconstitué entre lui-même et un Grec ayant été capturé par les Huns. Ce dernier ayant regagné sa liberté grâce à son courage lors de la guerre contre les Akatziri, décida tout de même de demeurer parmi les Huns. Le texte porte sur les avantages (présumés ou réels) de vivre de chaque coté du Danube³²⁷.

Ailleurs, un médecin, Eudoxius, dont l'histoire fut rapportée dans les *Chronica Gallica* de l'année 452, aurait tout d'abord rallié les Bagaudes, avant de se joindre aux Huns³²⁸. Il existe également des exemples postérieurs à Salvien, ce qui démontre que le phénomène de la fuite des Romains chez les Barbares se poursuivit. À la fin du VI^e siècle, le pape Grégoire le Grand écrivit avec dépit que les propriétaires terriens corses (et pas seulement les pauvres cette fois-ci) s'enfuyaient chez les Lombards plutôt que de s'enfuir d'eux³²⁹.

Orose, Historiarum adversum Paganos VII, 41, 7 b.

Priscus Panita, Exc. De Leg. Rom. 3, 407-511, dans Blockley, R. C. The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire II, p. 266-273.

³²⁸ Geary, P. J. *The Myth of Nations*, p. 107.

Geary, P. J. The Myth of Nations, p. 122.

Ce qui ressort, tant chez Salvien que chez les autres auteurs, est l'étonnement causé par un tel choix. À leurs yeux, fuir le monde romain était le contraire de l'ordre normal des choses. Que les Barbares veuillent s'intégrer à l'Empire, apprendre la culture des Romains et en adopter les mœurs, cela ne surprenait personne. Mais que des Romains choisissent de quitter le monde dit civilisé pour vivre parmi les Barbares, et qui plus est, vivre comme eux, cela ne pouvait, aux yeux de ces écrivains, que refléter une situation tout à fait désespérée :

« Inter haec uastantur pauperes, uiduae gemunt, orfani proculcantur, in tantum ut multi eorum, et non obscuris natalibus editi et liberaliter instituti, ad hostes fugiant ne persecutionis publicae adflictione moriantur, quaerentes scilicet apud barbaros Romanam humanitatem, quia apud Romanos barbaram inhumanitatem ferre non possunt. Et quamuis ab his ad quos confugiunt, discrepent ritu, discrepent lingua, ipso etiam, ut ita dicam, corporum atque induuiarum barbaricarum foetore dissentiant, malunt tamen in barbaris pati cultum dissimilem quam in Romanis iniustitiam saeuientem. » De gub. V, 21

« Pendant ce temps les pauvres sont ruinés, les veuves gémissent, les orphelins sont foulés aux pieds : si bien que la plupart d'entre eux, issus de familles connues, et éduquées comme des personnes libres, fuient chez les ennemis pour ne pas mourir sous les coups de la persécution publique. Ils vont chercher sans douter parmi les Barbares l'humanité des Romains, parce qu'ils ne peuvent plus supporter parmi les Romains l'inhumanité des Barbares ! Ils ont beau différer de ceux chez lesquels ils se retirent par la religion comme par la langue également, si je puis dire par l'odeur fétide que dégagent les corps et les habits des Barbares, ils préfèrent pourtant souffrir chez ces peuples-là cette dissemblance de mœurs que chez les Romains l'injustice déchainée. »

La morale de Salvien lui défendait de tenir les pauvres coupables des choix qu'on les avait, selon lui, forcés à faire. Les vrais coupables étaient les riches, qui exploitaient les faibles plutôt que de leur venir en aide. Et pour la dernière fois dans ce mémoire, nous soulignerons que Salvien affirma que les Barbares étaient moralement supérieurs aux Romains parce qu'il n'y avait pas chez eux de système

de perception tel qu'il s'appliquait dans l'Empire :

« Vbi enim aut in quibus sunt nisi in Romanis tantum haec mala? Quorum iniustitia tanta nisi nostra? Franci enim hoc scelus nesciunt, Chuni ab his sceleribus immunes sunt, nihil horum est apud Wandalos, nihil horum apud Gothos. Tam longe enim est ut haec inter Gothos barbari tolerent ut ne Romani quidem, qui inter eos uiuunt, ista patiantur. » De gub. V, 26

« Où trouver une injustice aussi grande que la nôtre ? Les Francs ignorent ce forfait. Les Huns sont exempts de ces crimes. Rien de cela chez les Vandales, rien de cela chez les Goths. On est si loin de tolérer chez les Goths de pareils procédés entre Barbares que les Romains vivant parmi eux n'en sont même pas victimes. »

Aux Romains, la civilisation avait donné un moyen supplémentaire de se causer mutuellement du tort, que les Barbares ignoraient encore. Du moins, c'est ce que Salvien croyait. Il allait toutefois être contredit par Procope, qui relata des exactions commises par les Vandales en Afrique, tout à fait semblables à celles décriées par Salvien :

« Les autres Lybiens se virent dépouillés de leurs terres, fort nombreuses et fort bonnes, que Gizéric répartit entre les ressortissants de la nation vandale (c'est depuis ce temps-là que ces terres sont appelées "lots des Vandales", noms qu'elles portent encore de nos jours). Les anciens propriétaires de ces terrains furent donc réduits à une extrême pauvreté, tout en conservant leur liberté, mais ils eurent l'autorisation de s'en aller où ils voulaient. Gizéric ordonna que toutes les terres qu'il accordait à ses fils et à tous les Vandales fussent exemptées de toute levée d'impôt. Quant aux terrains qui ne lui parurent pas bons, il les laissa à leurs précédents détenteurs, en assujettissant toutefois ces derniers, sur ces biens, à des contributions fiscales si fortes que ceux qui gardaient leurs terres n'avaient même plus de quoi vivre. Procope, *Guerre contre les Vandales* I, 5, 12-15.³³⁰ »

Le point de vue divergent qu'apporte Procope nous permet moins de douter de la sincérité de Salvien que de sa connaissance réelle des Barbares qu'il encense.

³³⁰ Trad. D. Rogues, Éditions du Cerf, 2004.

La fuite des paysans chez les Barbares : topos ou réalité ?

Lorsque les Anciens écrivaient que les Romains voulaient vivre parmi les Barbares, ou encore qu'ils aspiraient à la venue des Barbares, ils ne rendaient pas toujours compte d'une situation réelle. Souvent, ils exprimaient par ce *topos* que quelque chose ne tournait pas rond dans l'Empire. En ce qui concerne l'ampleur du phénomène de fuite chez les Barbares, on peut supposer que Salvien l'ait quelque peu exagéré. Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point ce que Salvien en dit relève du *topos*, et quelle part est un témoignage authentique. Certes, la fuite des paysans chez les Barbares est attestée par les sources, chaque auteur y allant de l'exemple précis dont il a été témoin ou dont il a ouï dire, mais ceci en démontre peut-être davantage le caractère exceptionnel que général.

« Itaque unum illic Romanorum omnium uotum est, ne umquam eos necesse sit in ius transire Romanum. Vna et consentiens illic Romanae plebis oratio, ut liceat eis uitam quam agunt agere cum barbaris. Et miramur si non uincuntur a nostris partibus Gothi, cum malint apud hos esse quam apud nos Romani. Itaque non solum transfugere ab eis ad nos fratres nostri omnino nolunt, sed ut ad eos confugiant, nos relinquunt. » De gub. V, 37 b

« En ces lieux la seule et unanime prière de la population romaine, c'est qu'il lui soit permis de vivre toujours avec les Barbares. Et nous sommes étonnés que les Goths ne soient pas vaincus par notre parti, alors que les Romains préfèrent vivre auprès d'eux plutôt que parmi nous ? Voilà pourquoi nos frères non seulement ne veulent pas les fuir pour revenir à nous, mais encore nous quittent pour se réfugier auprès d'eux. »

Conclusion

Ceci termine notre analyse des *topoï* sur les Barbares dans le *De gubernatione dei* de Salvien de Marseille. Tout au long des pages qui précèdent, nous avons démontré combien l'œuvre de cet auteur insuffisamment étudié a encore beaucoup à apporter à l'étude de l'Antiquité tardive. Dans le premier chapitre, nous avons vu que bien que les données sur la vie même du prêtre de Marseille soient assez limitées, la courte notice de son biographe Gennadius et surtout les quelques écrits de sa plume qui nous soient parvenus offrent des données consistantes, auxquelles viennent se greffer des études de plus en plus nombreuses³³¹. Celles-ci nous permettent de saisir la personne et la pensée de Salvien de Marseille. Sa foi, sa conception de la Providence divine, ainsi que sa perspective unique sur la fin de l'Empire romain d'occident nous sont désormais accessibles, grâce aux travaux de théologiens et d'historiens des siècles passés, dont nous avons exposé les conclusions dans la première partie de ce mémoire.

Nous avons exposé les principales sources et inspirations de Salvien pour sa rédaction du *De gubernatione dei*: les auteurs bibliques et Tertullien. Nous croyons néanmoins qu'un travail substantiel reste à faire sur cette question, qui est loin d'avoir été épuisée. Les modernes qui ont étudié Salvien se sont davantage attardés à mettre en lumière l'apport des auteurs chrétiens à sa pensée, mais ceci ne reflète qu'un aspect de la culture de cet homme qui, bien qu'aux frontières entre le monde ancien et les États barbares qui s'imposaient de plus en plus, était résolument Romain dans sa pensée. Salvien étant un homme d'une grande culture, il y a fort à parier que l'on pourrait mettre en lumière une plus grande influence d'auteurs païens dans son œuvre que ce qu'on a démontré jusqu'à présent. Les sources et inspirations de Salvien demeurent donc un champs d'étude ouvert.

Au moment de rédiger ce mémoire, nous savons que David Lambert travaille à la rédaction d'une monographie consacrée à Salvien, qui paraitra en 2011.

Au chapitre II, nous avons démontré quelles étaient les trois nuances que Salvien donnait au mot «Barbare», selon des besoins de son argumentation. Une première définition, celle qui revient le plus souvent dans le De gubernatione dei, est celle de l'individu non-Romain venu d'au-delà des frontières du Rhin ou du Danube. Le second type de Barbare est défini par rapport au contexte biblique; c'est l'étranger, perçu en fonction du peuple d'Israël comme point de référence. Le troisième et dernier type de Barbare dont il est question dans le De gubernatione dei était les Bagaudes qui, comme nous l'avons vu, étaient bel et bien d'origine romaine, mais s'étaient distancés de cette identité et étaient devenus ennemis des instances de l'administration impériale. Ces individus étaient considérés Barbares en raison des rapines et dévastations qu'ils causaient en territoire gaulois. Pratiquement parlant, on ne pouvait guère les distinguer des attaques perpétrées par les Barbares rhénans et danubiens. Nous avons démontré que les Barbares n'étaient pas le sujet central du De gubernatione dei, malgré les nombreuses fois où ils y sont mentionnés, mais seulement un argument dans la rhétorique de Salvien. Celui-ci comparait les Romains et les Barbares au détriment des premiers, afin que, piqués dans leur orgueil, ils vinssent à la repentance, ce que nous avons appuyé des exemples du tableau 1.

Nous avons consacré le chapitre III à la question des *topoï* sur les Barbares et la guerre. La victoire du faible sur le fort était un *topos* abondamment utilisé dans l'Ancien Testament, la Bible étant la source d'où Salvien tire le plus souvent ses exemples. Pour Salvien comme pour les auteurs bibliques, la victoire d'un petit nombre de soldats sur un plus grand nombre démontrait hors de tout doute que Dieu était intervenu en faveur du plus faible. De même, les Barbares, malgré la faiblesse apparente de leurs troupes, n'avaient obtenu la victoire contre la réputée invincible armée romaine que grâce à l'appui divin. La raison de cet appui était la vertu supérieure des Barbares, qui s'opposait à la déchéance morale des Gallo-Romains. Lorsque ces derniers demandèrent à leur prêtre :

« Quaeritur itaque, cum haec ita sint, si totum quod in hoc mundo est cura et gubernaculo et iudicio dei agitur, cur melior multo sit barbarorum condicio quam nostra; cur, inter nos quoque ipsos, sors bonorum durior quam malorum; cur probi iaceant, improbi conualescant. » De gub. III, 2 a.

« Dans ces conditions on me demande donc pourquoi, si tout est dans ce monde conduit par le soin, le gouvernement et le jugement de Dieu, la condition des Barbares est de loin meilleure que la nôtre; pourquoi, même parmi nous, le sort des bons est plus dur que celui des mauvais »

Salvien leur répondit que désormais, Dieu n'était plus du côté des Romains, mais du côté des Barbares. La Providence divine était sauve, mais les chrétiens romains devaient changer de vie.

La diplomatie entre Romains et Barbares est un autre aspect de la question guerrière abordée par Salvien. Après avoir esquissé l'évolution du rôle de l'évêque au cours des IV^e et V^e siècles, nous avons démontré que leur implication dans les négociations de paix entre les armées romaine et barbares ne pouvait faire l'objet d'aucun *topos*, puisqu'il s'agissait d'une situation nouvelle. Ce qui fait l'intérêt de ces passages témoignant de l'activité diplomatique des évêques, c'est que le prêtre de Marseille y attestait d'un phénomène nouveau : l'élargissement du rôle des représentants de l'Église au-delà de la sphère du spirituel jusque dans la sphère politique.

Nous avons abordé la question des traités et tributs versés aux Barbares. À la fois moyens de terminer les guerres et d'en prévenir d'autres, ils étaient décrits par les auteurs en fonction de l'intention de leur œuvre. Alors que certains auteurs préféraient dire qu'un traité avait été conclu avec les Barbares parce que l'empereur, dans sa clémence, avait choisi d'épargner ses ennemis, d'autres laissaient percer la douleur d'une défaite. Au contraire, Salvien préféra, comme d'autres avant lui, souligner le fait que les tributs étaient une rançon versée par les Romains pour que les Barbares épargnassent leurs vies.

Nous avons observé, concernant le *topos* sur l'orgueil des Barbares en contexte guerrier, que Salvien se conformait partiellement à la tradition littéraire en

accusant les Vandales d'orgueil suite à leur conquête de l'Afrique du Nord. Toutefois, à de bien plus nombreuses reprises, le prêtre de Marseille inverse le *topos* afin d'imputer aux Romains l'orgueil qui aurait normalement dû être l'apanage des Barbares. Parce que les chrétiens s'étaient confiés en leurs armes et leurs alliés, tandis que leurs ennemis se confiaient en Dieu, ils avaient été défaits et humiliés, preuve supplémentaire que Dieu est au contrôle des événements.

Concernant les Barbares et la guerre, une question a soulevé notre intérêt dès la première lecture du *De gubernatione dei* : celle de l'introduction du rituel de guerre chrétien chez les peuples barbares. Peu importe la nature des croyances spirituelles des belligérants, la guerre a toujours impliqué une part de rituel religieux : consultation d'augures, sacrifices, prière, etc. La conversion des peuples Barbares entraina une modification de ce rituel. Dans les deux passages suivants, le prêtre de Marseille fit état de pratiques religieuses chrétiennes des Barbares en lien avec la guerre, sans toutefois qu'il fût possible d'identifier d'où il tenait cette information, ni même d'en valider l'authenticité. Dans le premier des deux passages qui suivent, Salvien parle des Goths, alors que dans le second, il est question des Vandales :

« Denique ipse rex hostium, quantum res prodidit ac probauit, usque ad diem pugnae stratus cilico preces fudit, ante bellum in oratione iacuit. » De gub. VII, 44 b

« Pour tout dire, le roi des ennemis – chose qui a été rapportée et confirmée – prosterné sur un cilice, a répandu des prières jusqu'au jour de la bataille. »

Et:

« Non inmerito itaque uicti sumus; ad meliora enim se illi subsidia contulere quam nostri. Nam cum armis nos atque auxilliis superbiremus, a parte hostium nobis liber diuinae legis occurrit. Ad hanc enim praecipue opem timor et perturbatio tunc Wandalica confugit ut seriem nobis eloquii caelestis opponeret et aduersum uenientes aemulos suos sacri uoluminis scripta quasi ipsa quodammodo diuinitatis ora reseraret. » De gub. VII, 46

« Nous avons bien mérité d'être vaincus, car nos ennemis ont eu recours à de meilleurs renforts que nos troupes. Pendant que nous mettions notre orgueil dans nos armes et dans nos alliés, le livre de la Loi divine marchait contre nous dans les rangs ennemis. La peur et le trouble qui agitaient alors les Vandales, les poussèrent en effet à avoir recours principalement à la parade suivante : ils nous opposaient une rangée de paroles célestes, et, contre leurs adversaires qui approchaient, ils ouvraient les écrits des Livres sacrés, telle, si je puis dire, la bouche de Dieu ellemême. »

Nous espérions découvrir, au cours de notre étude des passages similaires chez d'autres auteurs des IVe et Ve siècles, d'autres indices de cette transition culturelle entre le rituel païen et le rituel chrétien chez les Barbares. Nous ne sommes toutefois pas parvenue à identifier d'autres passages plus récents ou contemporains de Salvien témoignant de telles pratiques. La mention de la bataille qui opposa l'empereur Théodose à l'usurpateur Eugenius, en septembre 394, près de la rivière Frigidus³³², comprenant de nombreux soldats barbares de chaque côté, n'a pu servir les fins de cette analyse, pour la raison suivante : l'armée d'Eugenius était principalement composée de Germains, dont une bonne part étaient Francs, et mettaient leur confiance en Jupiter³³³. Les troupes de Théodose, qui comptaient pour leur part quelques 20 000 Goths³³⁴, étaient protégées par le *labarum*, un talisman chrétien³³⁵. Il est toutefois impossible de dire si les Goths de l'armée impériale adoptèrent le labarum comme emblème parce qu'ils s'étaient convertis au christianisme ou parce qu'ils étaient sous la conduite d'un empereur chrétien³³⁶. S'il est prématuré d'affirmer que Salvien fut le premier auteur à parler d'une christianisation du rituel de guerre chez les Barbares, il demeure pertinent de noter qu'il s'en fait le témoin indirect. Une étude plus détaillée de cette question reste à faire.

Les sources pour cette bataille sont discutées par F. Paschoud dans , Histoire nouvelle, II, IV, Éditions du Cerf : Paris, 1979, p. 474-500 de même que par P. Veyne dans Quand notre monde est devenu chrétien, p. 190-197.

³³³ Augustin d'Hippone, *De civitate dei* V, 26, 2.

³³⁴ Jordanès, Getica 145.

Voir Théodoret, *Histoire ecclésiastique* 5, 25.

Au chapitre IV, nous avons exposé le problème majeur que constituaient les impôts dans l'Antiquité tardive. Nous avons démontré combien la perception était un problème à la fois pour les petits paysans, qui n'arrivaient pas à en rencontrer les exigences et étaient victimes de violence et d'intimidation de la part des percepteurs. Nous avons souligné qu'elle causait également un problème pour les curiales, qui se voyaient souvent contraints d'imposer un lourd fardeaux aux plus faibles, de peur d'être eux-mêmes ruinés par les responsabilités financières envers la cité qui échoyait à leur classe sociale, et qui causèrent plus d'une fois la perte de famille autrefois fortunées. Nous avons relaté comment le patronicium s'installa lentement mais sûrement, initialement comme système qui devait protéger les petits paysans contre les exactions des percepteurs d'impôt en intégrant leur propriété dans le domaine d'un riche propriétaire terrien. Salvien, fidèle défenseur de l'opprimé, dénonça bientôt la perfidie des maîtres qui, plutôt que d'offrir la protection qu'ils s'étaient engagés à fournir, devenaient les nouveaux bourreaux des pauvres, qui n'avaient dès lors d'autre alternative que la fuite vers les Barbares. Nous avons démontré que la fuite vers les Barbares signifiait souvent devenir Bagaude. Mais bien que ceux-ci fussent en rébellion contre l'Etat romain et se fussent rendus coupables de crimes contre leurs concitoyens, Salvien ne les accusait pas, mais faisait retomber, une fois de plus, la responsabilité de cette inique situation sur les riches, qui agissaient par appât du gain, faisant fi de la charité chrétienne. Et une fois de plus, Salvien louait les Barbares, chez qui la tyrannie des impôts n'était pas, comme chez les Romains, un moyen d'assujettir les plus faibles.

Dans l'ensemble, cette étude sur les *topoï* employés par Salvien dans son *De* gubernatione dei a mis en lumière que cet auteur exprima une pensée différente

D'après Sozomène, avant la bataille, Théodose invoqua Jean-Baptiste dans une église qu'il avait fait ériger en son honneur (Sozomène, *Histoire ecclésiastique* VII, XXIV, 2). Théodoret ajoute que l'empereur vit Jean lui apparaître ainsi que Philippe l'Apôtre. Rufin, pour sa part, situe la prière sur sur un rocher élevé d'où Théodose pouvait être vu de tous. Les récits païens de cette bataille (chez Zosime) ne contiennent aucune mention de la prière.

de celles de la plupart des auteurs classique au sujet des Barbares. Force est de constater qu'il s'exprima toutefois en réutilisant les outils que la littérature classique mettait à sa disposition. Il utilisa les *topoï*, tantôt de la manière la plus conventionnelle, tantôt en les modifiant ou les inversant. On aurait pu croire que le fait d'utiliser des lieux communs littéraires allait freiner la créativité de l'auteur, l'empêcher de s'exprimer à contre-courant, voire noyer dans une mer de rhétorique toute tentative de sincérité. Or, nos observations démontrent qu'il n'en est rien, et que l'œuvre de Salvien est d'une originalité qui confirme bien son importance en tant que témoin des événements de son époque.

Marie-Claude L'Archer, Montréal, 2010.

Bibliographie

Sources

- Ammien Marcellin, *Histoire*, tome I, trad. É. Galletier, Éditions du Cerf: Paris, 1968. 295 p.
- Ammien Marcellin, *Histoire*, tome II, trad. G. Sabbah, Éditions du Cerf: Paris, 1970. 232 p.
- Ammien Marcellin, *Histoire*, tome III, trad. J. Fontaine, Éditions du Cerf: Paris, 1996, 358 p.
- Ammien Marcellin, *Histoire*, tome IV, trad. J. Fontaine, Éditions du Cerf: Paris, 1977, 212 p.
- Ammien Marcellin, *Histoire*, tome V, trad. M.-A. Marié, Éditions du Cerf: Paris, 1984, 308 p.
- Ammien Marcellin, *Histoire*, tome VI, trad. G. Sabbah, Éditions du Cerfs: Paris, 2002, 367 p.
- Augustin d'Hippone, *Confessions*, trad. J. Trabucco, Garnier Frères : Paris, 1964. 380 p.
- Augustin d'Hippone, *La Cité de Dieu*, tome I, trad. L. Moreau et J.-C. Eslin, Seuil : Paris, 1994. 456 p.
- Augustin d'Hippone, *La Cité de Dieu*, tome II, trad. L. Moreau et J.-C. Eslin, Seuil : Paris,1994. 368 p.
- César, Jules, La guerre des Gaules, trad. M. Rat, Flammarion : Paris, 1964. 247 p.
- Code Théodosien I-XV, Code Justinien, Constitutions Sirmondiennes, trad. J. Rougé et R. Delmaire, Éditions du Cerf: Paris, 2009. 592 p.
- Constance de Lyon, *Vie de saint Germain d'Auxerre*, trad. R. Borius, Éditions du Cerf : Paris, 1965. 222 p.
- Jean Chrysostome, *Sur la Providence de Dieu*, trad. A.-M. Malingrey, Éditions du Cerf: Paris, 2000. 288 p.

- Eusebius, *The History of the Church*, trad. G.A. Williamson, Penguin Classics: London, 1989. 434 p.
- Gennadius, *Lives of Illustrious Men*, dans Nicene and Post-Nicene Fathers. Second Series, vol. III, éd. P. Schaff et Rév. H. Wallace. Cosimo classics: New York, 2007. 594 p.
- Grégoire de Tours, *L'histoire des rois francs*, éd. J.J.E. Roy. Gallimard : Paris, 1968. 200 p.
- Hydace, Chronique, tome 1, trad. A. Tranoy, Éditions du Cerf: Paris, 1974. 179 p.
- Hilaire d'Arles, *Vie de saint Honorat*, trad. M.-D. Valentin, Éditions du Cerf: Paris, 1977. 204 p.
- Jordanès, *Histoire des Goths*, trad. O. Devilliers, Éditions du Cerf : Paris, 2004. 227 p.
- Lactance, *L'Ouvrage du Dieu Créateur*, trad. M. Perrin, Éditions du Cerf : Paris,1974. 220 p.
- Notitia dignitatum accedunt Notitia urbis Constantinopolitanae et Latercula prouinciarum, éd. O. Seeck, Minerva : Frankfurt am Main, 1962. 339 p.
- Panégyriques latins, I, trad. E. Galletier, Éditions du Cerf: Paris, 2003. 140 p.
- Panégyriques latins, II, trad. E. Galletier, Éditions du Cerf: Paris, 1952. 198 p.
- Panégyriques latins, III, trad. E. Galletier, Éditions du Cerf: Paris, 1955. 136 p.
- Platon, *Les Lois*: *livres VII à XII*, trad. L. Brisson et J.-F. Pradeau, Flammarion: Paris, 2006. 426 p.
- Procope, *La guerre contre les Vandales*, trad. D. Roques, Éditions du Cerf : Paris, 2004. 279 p.
- Procopius, *The Secret History*, trad. G.A. Williamson et P. Sarris, Penguin Classics: London, 2007. 140 p.
- Prosper d'Aquitaine, *De providentia dei*, éd. M. Marcovich, E.J. Brill : Leiden. 1989.137 p.
- Pseudo-Cyprien, *De spectaculis*, éd. A. Boulanger, Éditions du Cerf : Paris, 1933, 114 p.
- Salvien de Marseille, *Œuvres, vol. 1*, éd. G. Lagarrigue, Éditions du Cerf : Paris, 1971. 348 p.

- Salvien de Marseille, *Œuvres, vol. 2*, éd. G. Lagarrigue, Éditions du Cerf : Paris, 1975. 592 p.
- Sidoine Apollinaire, *Œuvres complètes*, trad. M. Nisard, Paléo: Clermont-Ferrand, 2004. 395 p.
- Socrates surnamed Scholasticus, *The Ecclesiastical History*, trad. H. de Valois et E. Walford, Kessinger Publishing : La Vergne, 2009. 449 p.
- Tacite, La Germanie, éd. J. Perret, Éditions du Cerf: Paris, 2002. 170 p.
- Tertullien, Apologétique, trad. J.P. Waltzing, Éditions du Cerf: Paris, 2002. 234 p.
- Tertullien, Spectacles, Kessinger publishing: Milton Keynes, 2010. 32 p.
- Victor de Vita, *Histoire de la persécution vandale en Afrique*, trad. S. Lancel, Éditions du Cerf : Paris, 2002. 414 p.

Littérature secondaire

- Alföldi, A. « The Moral Barrier on Rhine and Danube », dans *The Congress of Romans Frontier Studies 1949*, éd. E. Birley, University of Durham Press: Durham, 1952. p.1-16.
- Badot, P. « L'utilisation de Salvien et de la *Vita patrum iuresium* comme sources historiques », *Revue belge de Philologie et d'Histoire* 54, 1976, p.391-405.
- Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », *Revue Bénédictine* 84, 1974, p.352-366.
- Badot, P. et D. De Decker, « Salvien de Marseille : note critique », *Augustinianum* 38, 1998, p. 223-277.
- Barmann, L. F. « Salvian of Marseilles Re-evaluated », *Revue de l'Université d'Ottawa* 33, 1963, p. 79-97.
- Blockley, R. C. *The Fragmentary Classicising Historians of the Later Roman Empire*, II, 515 p.
- Brown, P. *The Making of Late Antiquity*. Harvard University Press : Cambridge, 1978. 135 p.

- Brown, P. *The Body and Society : Men, Women, and Sexual Renunciation in Early Christianity,* Columbia University Press : New York, 1988. 504 p.
- Burgess, R. W. « From *Gallia Romana* to *Gallia Gothica*: the View from Spain », dans *Fifth-Century Gaul*: a Crisis of Identity?, Cambridge University Press: Cambridge, 2002. p. 19-27.
- Burns, T. S. « The Settlement of 418 », dans *Fifth-Century Gaul*: a Crisis of *Identity*?, Cambridge University Press: Cambridge, 2002. p. 53-63.
- Caffin, P. Galla Placidia: la dernière Impératrice de Rome. Librairie Académique Perrin: Paris, 1977. 299 p.
- Carrié, J.-M. « Dioclétien et la fiscalité », Antiquité Tardive 2, 1994. p. 33-64.
- Chauvot, A. *Opinions romaines face aux barbares au IV*^e siècle ap. J.-C. De Boccard : Paris, 1998. 525 p.
- Cleland, D. J. « Salvian and the Vandals », *Studia patristica* X, Berlin 1970. p. 270-274.
- Courcelle, P. *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Études Augustiniennes. Paris, 1964. 436 p.
- Dauge, Y. A. Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation, Latomus 176. Bruxelles, 1981. 859 p.
- Delmaire, R. «Les usurpateurs du Bas-Empire et le recrutement des fonctionnaires (Essai de réflexion sur les assises du pouvoir et leurs limites) », dans *Usurpationen in der Spatantike*, éd. T.D. Barnes, F. Paschoud et J. Szidat, Verlag : Stuttgart. 1997. p. 111-126.
- Demandt A. *Die Spätantike*: *Römische Geschichte von Diocletian bis Justinian,* 284-565, Vollständig bearbeitete und erweiterte Neuaufl: Munich. 1937. 753 p.
- Demougeot, E. La formation de l'Europe et les invasions barbares : de l'avènement de Dioclétien (284) à l'occupation germanique de l'Empire romain d'Occident (début VI e siècle) I. Aubier : Paris, 1979. p.1-396.
- Demougeot, E. La formation de l'Europe et les invasions barbares : de l'avènement de Dioclétien (284) à l'occupation germanique de l'Empire romain d'Occident (début VI e siècle) II. Aubier : Paris, 1979. p. 416-935.

- Drinkwater, J. et H. Elton, éd. *Fifth-century Gaul*: a Crisis of Identity?, Cambridge University Press: Cambridge, 2002. 376 p.
- Drinkwater, J. « The Usurpers Constantine III (407-411) and Jovinus (411-413) », *Britannia* 29, 1998, p. 269-298.
- Drinkwater, J. « Peasants and Bagaudae in Roman Gaul », Échos du monde classique 3. 1984. p. 349-371.
- Drinkwater, J. « The Bacaudae of Fifth-Century Gaul », *Fifth-century Gaul* : *a Crisis of Identity* ?, Cambridge University Press : Cambridge, 2002. p. 208-217.
- Dufourcq, A. « Lérins, la légende chrétienne et la légende romaine », dans Étude sur les gesta martyrum romains II : le mouvement légendaire lérinien, Paris, 1907. p. 97-121.
- Elton, H. « Defense in Fifth-Century Gaul », dans *Fifth-Century Gaul* : *a Crisis of Identity* ?, Cambridge University Press : Cambridge, 2002. p. 167-176.
- Favez, C. « La Gaule et les Gallo-Romains lors des invasions du V^e siècle d'après Salvien », *Latomus* 16, 1957, p. 77-83, 2006. 372 p.
- Geary, P. J. « Barbarian and ethnicity », dans *Late Antiquity*: a Guide to *Postclassical World*, éd. G. W. Bowersock, P. Brown et O. Grabar, Harvard University Press: Cambridge, 1999. 780 p.
- Geary, P. J. *The Myth of Nations. The medieval origins of Europe*. Princeton University Press: Princeton, 2002. 199 p.
- Gillett, A. *Envoys and Political Communication in the Late Antique West, 411-533*, Cambridge University Press : Cambridge, 2003. 335 p.
- Goffart, W. *Barbarian Tides*: the Migration Age and the Later Roman Empire, University of Pennsylvania Press: Philadelphia. 2006. 372 p.
- Gordon, C. D. *The Age of Attila*: *Fifth-Century Byzantium and the Barbarians*, Barnes & Noble Books: New-York. 1993. 228 p.
- Goux, P. *Lérins au cinquième siècle*, Kessinger Publishing : La Vergne, 2010. 214 p.

- Green, W. G. « *Infinitum omnis peccati superbia*: Augustine on Pride as the First Sin », *University of California Publications in Classical Philology* XIII, N° 13, University of California Press: Berkeley, 1949. p.407-431.
- Grey, C. « Salvian, the ideal Christian community and the fate of the poor in fifth-century Gaul », dans *Poverty in the Roman World*, éd. M. Atkins et R. Osborne, Cambridge University Press: Cambridge, 2006. 226 p.
- Hartog, F. Le miroir d'Hérodote: essai sur la représentation de l'autre. Gallimard: Paris, 2001. 576 p.
- Hadot, P. *Exercices spirituels et philosophie antique*. Albin Michel : Paris, 2002. 404 p.
- Hadot, P. *Plotinus or The Simplicity of Vision*. University of Chicago Press: Chicago, 1993. 138 p.
- Hamman, A. G. «L'actualité de Salvien de Marseille. Idées sociales et politiques », *Augustinianum* 17, Institut Patristique Augustinianum : Rome, 1977. p. 381-393.
- Heather, P. J. *The Fall of The Roman Empire*: a New History of Rome and the Barbarians. Oxford University Press: New York, 2007. 572 p.
- Heather, P. J. The Goths. Blackwell: Cambridge, 1996. 358 p.
- Heather, P., J. Matthews. *The Goths in the Fourth Century,* Liverpool University Press: Cambridge, 1991. 210 p.
- Heinzelmann, M. « The "Affair" of Hilary of Arles (445) and Gallo-Roman Identity in the Fifth Century », dans *Fifth-Century Gaul*: *a Crisis of Identity*?, Cambridge University Press: Cambridge, 2002. p. 239-251.
- Innes, M. « Teutons or Trojans? The Carolingians and the Germanic past », dans *The Uses of the Past in the Early Middle Ages*, éd. Y. Hen et M. Innes, Cambridge University Press: Cambridge, 2000. p. 227-249.
- Inglebert, H. Les Romains chrétiens face a l'histoire de Rome: histoire, christianisme et romanités en Occident dans l'Antiquité tardive (IIIe-V^e siècles), Institut d'études augustiniennes: Paris, 1996. 744 p.
- Jaulin, A. «La critique politique du théâtre dans la philosophie grecque classique », dans *Théâtre et cité* : *séminaire du CRATA 1992-1994*, éd. M.

- Menu, Toulouse: Presses Universitaires du Mirail, 1994. p. 43-52.
- Joly, J. R. *Lettres Historiques Et Critiques Sur Les Spectacles (1782)*, Kessinger Publishing : La Vergne, 2010, 223 p.
- Jones, A. H. M. *The Later Roman Empire*: 284-02, , tome I, Johns Hopkins University Press: Baltimore, 1964. 766 p.
- Jones, A. H. M. *The Later Roman Empire*: 284-02, tome II, Basil Blackwell: Oxford, 1964. p. 524-1068.
- Jones, W. R. « The image of the Barbarian in Medieval Europe », *Comparative Studies in Society and History* 13. Cambridge University Press: Cambridge, 1971. p.376-407.
- Kulikowski, M. *Rome's Gothic Wars*, Cambridge University Press: Cambridge, 2007. 225 p.
- Kulikowski, M. « Barbarians in Gaul, Usurpers in Britain », *Britannia* 31, 2000, p. 325-345.
- Lagarrigue, G. « L'opinion de Salvien sur les Barbares (*De gubernatione dei*). Interprétations actuelles », *Revue d'études latines* XLII, 1964, p.70-71.
- Lambert, D. « The Barbarians in Salvian's *De gubernatione dei* », dans *Ethnicity and Culture in Late Antiquity*, éd. S. Mitchell & G. Greatrex, Classical Press of Wales: London, 2001, p. 103-115.
- Lancel, S. Saint Augustin, Fayard: Paris, 1999. 792 p.
- L'Archer, M.-C. « Les Barbares dans le *De gubernatione dei* : triple définition », dans *Actes du 9^e Colloque Étudiant du Département d'histoire de l'Université Laval*, Artefact : Québec. p. 113-125.
- Lebeau, P. « Hérésie et Providence chez Salvien », *Nouvelle Revue Théologique* 85, 1963, p.160-175.
- Le Glay, M. Rome II. Grandeur et chute de l'Empire, Perrin : Paris, 2005. 892 p.
- Le Nain de Tillemont, L. S. Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles, justifiés par les citations des auteurs originaux avec une chronologie où l'on fait un abrégé de l'histoire ecclésiastique et avec des notes pour éclaircir les difficultés des faits et de la chronologie, Robustel: Paris, 1712. p. 181-194.

- Lot, F. Les invasions germaniques: la pénétration mutuelle du monde barbare et du monde romain, Payot : Paris, 1935. 334 p.
- Maraval, P. Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe, Presses universitaires de France : Paris, 1997. 460 p.
- Mathisen, R. *Ecclesiastical Factionalism and Religious Controversy in Fifth-Century Gaul*, The Catholic University of America Press: Washington. 347 p.
- Mathisen, R. *Roman Aristocrats in Barbarian Gaul*, University of Texas Press: Austin, 1993. 275 p.
- Mitchell, S. *A History of the Later Roman Empire*: *AD 284-641*, Blackwell Publishing: Malden, 2007. 447 p.
- Modzelewski, K. L'Europe des barbares : Germains et Slaves face aux héritiers de Rome, Flammarion : Paris, 2006. 448 p.
- Olsen, G. W. « Reform After the Pattern of the Primitive Church in the Thought of Salvian of Marseilles », *The Catholic Historical Review* 68, Catholic University of America Press: Washington, D.C., 1982. p. 1-12.
- Paschoud, F. Roma Aeterna: études sur le patriotisme romain dans l'occident latin à l'époque des grandes invasions, Institut suisse: Rome, 1967. 390 p.
- Paschoud, F. « Les lettres en Gaule à la fin de l'Empire romain », *Antiquité Tardive* 1, 1993, p.15-21.
- Rapp, C. Holy Bishops in Late Antiquity: the Nature of Christian Leadership in an Age of Transition, University of California Press: Berkeley, 2005. 346 p.
- Richer, P. Éducation et culture dans l'Occident barbare, VI e- VII e siècles. Seuil : Paris, 1995. 654 p.
- Rousseau, J.-J. *Discours sur les sciences et les arts*, Librairie générale française : Paris, 2004. 92 p.
- Stickler, T. « The *Foederati* », dans *A Companion to the Roman Army*, éd. P. Erdkamp, Blackwell Publishing : Malden, 2007. p. 495-514.
- Solmsen, F. « Providence and the Souls: Platonic Chapter in Clement of Alexandria », *Museum Helveticum* XXVI, Schwabe: Basel, 1969. p. 229-251.

- Soury, G. « Le problème de la Providence et de *De sera numinis vindicta* de Plutarque », *Revue des études Grecques* LXXIII, 1945, p. 163-179.
- Sutcliffe, E. F. *Providence and Suffering in the Old and New Testaments*, Thomas Nelson and Sons: London, 1953. 175 p.
- Thompson, E. A. *Romans and Barbarians*: the Decline of the Western Empire, University of Wisconsin Press: Madison, 1982. 329 p.
- Thompson, E. A. *The Huns*, Blackwell Publishing: Cornwall, 2004. 326 p.
- Thompson, E. A. *The Wisigoths in the Time of Ulfila*, Gerald Duckworth & co. : London, 2008. 186 p.
- Thouvenot, R. « Salvien et la ruine de l'Empire Romain », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome* 38, 1920. p. 145-163.
- Todd, M. *The Early Germans*. Blackwell Publishing: Malden, 2004. 266 p.
- Von Campenhausen, H. Les Pères grecs, Éditions de l'Orante : Paris, 1963. 248 p.
- Waltzing, J. P. « Tertullien et Salvien », Le Musée Belge 1, 1920. p. 39-43.
- Wells, P. S. The Battle That Stopped Rome: emperor Augustus, Arminius, and the Slaughter of the Legions in the Teutoburg Forest. W.W. Norton & Company: New York, 2003. 256 p.
- Wickham, C. Framing the Early Middle Ages, Europe and the Mediterranean 400-800, Oxford University Press: New York, 2005. 990 p.
- Whittaker, C. R. Frontiers of the Roman Empire: a Social and Economic Study, Johns Hopkins University Press: Baltimore, 1994. 341 p.
- Wolfram, H. *History of the Goths*, University of California Press : Berkeley, 1988. 613 p.

Annexe A : Liste et description des œuvres perdues de Salvien de Marseille

Le De virginatis bono ad Marcellum presbyterum libros tres

Perdu. Aucune information disponible.

<u>L'Expositionis extremae partis bibri Ecclesiastes ad Claudium, episcopum</u> Viennensem, liber unus

Perdu. Il s'agirait d'un commentaire portant sur la dernière partie de l'Ecclésiaste. Ce livre a été l'objet de questionnements, car il est également cité par un auteur du IX^e siècle, Adon de Vienne (800-875), qui reprenait en partie la notice de Gennadius, mais s'en écartait en disant que l'œuvre était dédiée à un prêtre de Vienne appelé Claudien³³⁷, alors que Gennadius la disait dédiée à un évêque de Vienne appelé Claudius³³⁸.

Si l'on suit Adon, il est possible de voir en ce destinataire Claudien Mamert, auteur du *De statu animae* et frère de l'évêque Mamert. Ce dernier est d'ailleurs connu comme un correspondant estimé de Sidoine Apollinaire³³⁹. Cependant, la crédibilité d'Adon ne peut se comparer en aucune façon à celle de Gennadius : Adon est un faussaire réputé, alors que Gennadius est tenu pour un historien scrupuleux. De plus, Adon vécut plusieurs siècles après Salvien et rien ne démontre qu'il ait connu son œuvre, alors que Gennadius était un confrère et contemporain de Salvien. Enfin, la tradition manuscrite d'Adon est elle-même douteuse alors que celle de Gennadius est plus valable. Nous penchons donc en

³³⁷ PL 123, col. 104.

³³⁸ PL 58, col. 1099.

³³⁹ Sidoine Apollinaire, Ep. IV, 2-3; IV, 11; V, 2.

faveur de la leçon de Gennadius, et acceptons comme destinataire de l'ouvrage un évêque du nom de Claudius, moins connu que Claudien Mamert, mais qui compta parmi les signataires au concile d'Orange en 441 AD³⁴⁰.

Le De principio Genesis usque ad condicionem hominis. Composuit versu quasi Hexemeron liber unus

Perdu. La dernière partie de l'intitulé a laissé les commentateurs perplexes, car on s'attendait peu à voir un prêtre aussi rigoriste que Salvien composer des vers, si l'on tient compte que Sidoine Apollinaire, pourtant plus prompt à citer des éléments de culture païenne dans ses textes, hésitait lui-même à user du genre poétique une fois qu'il fit partie du clergé. Il existe pourtant des cas où la poésie était utilisée à des fins d'édification, notamment Auspicius de Toulouse qui écrivit au prince franc Arbogast un poème en dimètres iambiques pour l'encourager à ne pas céder aux tentations des biens matériels³⁴¹. La notice de Gennadius laisse peu de latitude à l'interprétation; Salvien écrivit en vers aussi bien qu'en prose³⁴².

Les Homiliae episcopis factas multas, Sacramentorum vero quantas nec recordor

Perdues. G. Bardy croyait que ces homélies avaient été prononcées ou écrites par Salvien aux évêques³⁴³, alors que Brakman pense qu'elles étaient rédigées par Salvien, comme le faisaient les logographes, pour être utilisées par les évêques en diverses circonstances. Ceci supposerait un talent d'orateur particulier chez Salvien, que ne démentent pas ses écrits. Le *De gubernatione dei* ressemble effectivement à un discours en maints endroits³⁴⁴. Cette opinion est également

³⁴⁰ Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 357-358.

Paschoud, F. « Les lettres en Gaule à la fin de l'Empire romain », p.18.

³⁴² Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 359.

³⁴³ Bardy, G. « Salvien », DTC 14, col. 1056-1058.

celle de P. Badot³⁴⁵, et nous l'acceptons comme tout à fait plausible. Ceci jette une nouvelle lumière sur l'affirmation de Gennadius mentionnée plus haut, à l'effet que Salvien de Marseille aurait été « maître des évêques ».

Vie de saint Sébastien

Ayant fait une comparaison entre ce texte, l'*Ad Ecclesiam* et le *De gubernatione dei*, A. Dufourcq en a conclu possiblement qu'ils étaient issus d'un même auteur³⁴⁶. Cependant, nous trouvons que sa conclusion relève davantage de la spéculation. Nous retenons de sa démonstration que l'auteur de la Vie de saint Sébastien a vécu à la fin du V^e siècle, connaissait bien la ville de Marseille et écrivait selon un style et des préoccupations que l'on reconnaît chez les hagiographes lériniens³⁴⁷. Bien que ces éléments semblent pointer vers Salvien, nous préférons ne pas trancher la question et garder en mémoire que d'autres personnes, aujourd'hui disparues et pour nous anonymes, pourraient tout aussi bien avoir rédigé la vie de ce saint.

³⁴⁴ Brakman, C. « Observationes grammaticae et criticae in Salvianum », *Mnemosyne* 52, 1924, p.182. *Non uidi*.

³⁴⁵ Badot, P. « La notice de Gennadius relative à Salvien », p. 361.

Dufourcq, A. « Lérins, la légende chrétienne et la légende romaine », p. 97-112.

Notamment Eucher de Lyon, qui a écrit l'histoire des martyrs d'Agaune.

Annexe B : Occurrence des différents groupes barbares dans le <u>De gubernatione dei</u>

	Nom du	Références	Nombre de
	groupe		mentions
	barbare		
	Alains	IV,68; VII,64	2
	Alamans	IV,68	1
	Francs	IV,67 IV,68 (2 fois); IV,81; V,36;	6
		VII,64	
	Gépides ³⁴⁸	IV,67; IV,68; IV,81	3
Païens			
Talens	Hittites	II,16	2
	Huns	IV,67; IV,68 (2 fois); IV,81; V,36;	6
		VII,39	
	Maures	IV,81	1
	Saxons	IV,67; IV,81; VII,64	3
	Scythes	IV,81	1
	Syriens	IV,69	1
	Bagaudes	V,22; VI,24; VI,25; VI,26	4
Hérétiques	Goths	V,14; V,15; V,22; V,36; V,37;	17
ariens		VII,24 (2 fois); VII,25; VII,38 (2	
		fois); VII,39 (2 fois); VII,45;	
		VII,47; VII,49; VII,64; VII,107	

Rappelons que Salvien commit possiblement une erreur à l'endroit des Gépides, qu'ils classa parmi les païens, alors que ceux-ci se seraient convertis à la foi arienne avec les Goths, sous le règne de Valens, si l'on en croit Jordanès (*Getica* 133).

Vandales	V,14; V,15; V,36; VI,67; VII,26;	25
	VII,27; VII,38 (2 fois); VII,45;	
	VII,46; VII,47; VII,49; VII,56;	
	VII,84; VII,86 (2 fois); VII,89;	
	VII,90; VII,91; VII,94; VII,95;	
	VII,96; VII,99; VII,100; VII,107	

Annexe C : Carte des États barbares au V ème siècle ap. J.-C.

